

RÉALISATION D'UN PLAN D'INTÉGRATION DES ARTS DANS LE MILIEU  
NATUREL DE LA GORGE DE LA RIVIÈRE MAGOG

par

Olivier-Charles Philibert

Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement en vue de  
l'obtention du grade de maître en environnement (M.Env.)

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION EN ENVIRONNEMENT  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Québec, Canada, mai 2008

## **IDENTIFICATION SIGNALÉTIQUE**

### **RÉALISATION D'UN PLAN D'INTÉGRATION DES ARTS DANS LE MILIEU NATUREL DE LA GORGE DE LA RIVIÈRE MAGOG**

Olivier-Charles Philibert

Essai effectué en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M.Env.)

Sous la direction de Pierre De Coninck

Université de Sherbrooke

Mai 2008

Mots clés : aménagement, environnement, mise en valeur, Lien récréotouristique, développement durable, Gorge de la rivière Magog.

La Corporation de gestion Cité des Rivières et la Ville de Sherbrooke s'affairent à revitaliser le secteur du centre-ville de Sherbrooke en développant une structure récréative et touristique. L'ensemble des investissements passés, actuels et futurs permettra au tourisme international de venir apprécier la qualité de vie et le divertissement offert par les aménagements autour du Lac des Nations et au centre-ville de Sherbrooke. Le besoin identifié par la Corporation de gestion est de concevoir le lien (Lien) entre les deux pôles récréotouristiques par la mise en valeur du passage pédestre de la Gorge de la rivière Magog (GRM), d'intégrer le milieu naturel à la trame urbaine développée à proximité de la Gorge et de favoriser l'appropriation du milieu naturel par la population locale et le tourisme. Une panoplie d'actions peut ainsi être mise en œuvre dans une stratégie de développement durable. Les moyens anticipés concernent l'utilisation de la lumière artificielle, l'intégration des arts visuels et de la scène et l'identification d'un parcours accessible pour une randonnée dans la Gorge. Néanmoins, les solutions identifiées sont présentées ici à titre suggestif seulement. Nous suggérons que tout moyen d'intervention proposé devrait faire l'objet d'une analyse par critères pour identifier les impacts sociaux, environnementaux et économiques avant d'être appliqués dans le cadre du développement récréatif de la GRM, en plus de recevoir l'approbation des décideurs ou des parties prenantes.

## SOMMAIRE

Le confluent de la rivière Magog et Saint-François est le berceau de l'histoire de la Ville de Sherbrooke. Le poste de traite fut marqué par l'occupation amérindienne des Abénakis sur le site des Grandes-Fourches (*Ktiné*); il symbolisait également le « lieu de repos où l'on fume » (*Shacewanteku*). *Hyatt's Mills* est devenu « Sherbrooke » en 1818 en l'honneur de Sir John Coape Sherbrooke qui fut Gouverneur du Canada durant les deux dernières années qui ont mené à l'inauguration de ce site d'affaires. Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, le train du *Grand Trunk Railway of Canada* arrêtait à la station des Grandes-Fourches. La gare est située au même endroit dans le centre-ville de Sherbrooke (Désilets, 2001).

L'électricité a fait son apparition dans la Cité de Sherbrooke en 1880 et la centrale Frontenac fut implantée dès 1903 sur un îlot rocheux qu'elle occupe encore en ce moment. Une croissance socioéconomique importante a marqué le début du 20<sup>e</sup> siècle alors que le paysage industriel de la ville s'aménage sur les rives de la Gorge de la rivière Magog par la venue de la Kayser, la Paton, la Dominion Textile, et de l'Ingersoll Rand pour nommer que celles-ci. La population majoritairement ouvrière et francophone s'installe alors dans les quartiers résidentiels riverains de la Gorge et du centre-ville (Désilets, 2001).

Avec ses 100 000 habitants, la Ville de Sherbrooke est aujourd'hui surnommée « la Reine des Cantons-de-l'Est ». Sherbrooke a fêté son deuxième centenaire à l'aube du nouveau millénaire. La Ville est aussi considérée comme le centre économique de la région de l'Estrie (Ville de Sherbrooke, 2008).

Que ce soit pour des raisons d'usage public, pour exploiter son pouvoir hydroélectrique ou pour élaborer des plans de conservation, la Gorge de la rivière Magog a toujours suscité un intérêt dans l'esprit des Sherbrookoïses. Aujourd'hui, la Corporation de gestion Cité des Rivières est l'organisme para-municipal mandaté pour développer la plateforme touristique et récréative du secteur commercial du centre-ville et dans le secteur patrimonial du Vieux Nord. Pour ce faire, des investissements importants furent octroyés par la Ville de Sherbrooke et par des subventions issues du programme d'infrastructure Canada-Québec. Selon le bilan du budget d'immobilisation Cité des Rivières de mars 2006, les sommes rassemblées ont servi à développer le site récréatif du Lac des Nations, le sentier de la Gorge et le centre-ville a accueilli des améliorations notables de ces vitrines commerciales et des façades architecturales des rues Frontenac, Dufferin et de l'axe Wellington (Cité des Rivières, 2008).

Le principal défi du développement récréotouristique est de créer un Lien qui permet un passage unique entre le Lac des Nations et le site historique de l'Esplanade Frontenac au centre-ville. Suite à la lecture des ouvrages bibliographiques d'histoire (Désilets, 2001 ; Kasteman, 2001 ; Coté et Dubois, 2002) et suite aux entretiens tenus avec un représentant de la Corporation de gestion Cité des Rivières (mars 2008), il nous fut possible de faire ressortir l'importance d'établir une connexion entre ces pôles d'attraction récréotouristique. Un parallèle s'est donc établi entre l'aménagement de la GRM et l'embouchure au confluent de la rivière Saint-François, pour la redécouverte des origines du Sherbrooke contemporain. Les efforts actuels de la corporation et de l'administration municipale visent à déterminer la forme que prendra le complément du Lien touristique dans le paysage de la Gorge. Les moyens anticipés gravitent autour de l'identification d'un parcours accessible pour une randonnée dans la Gorge ainsi que l'utilisation de la lumière artificielle.

L'un des moyens à prendre pour planifier un projet d'aménagement dans la Gorge serait de dresser un cadre de référence sur le potentiel d'intégration des arts visuels et de la scène comme outils de mise en valeur du Lien touristique. Cependant, plusieurs contraintes naturelles, urbaines et administratives existent face à la réalisation du plan d'intégration des arts : l'opinion publique est considérée, la législation provinciale sur l'environnement (LQE) et le développement durable doivent être pris en considération lors des grands projets d'aménagement en milieu urbain.

Pour orienter les décideurs et les parties prenantes dans leurs démarches d'aménagement du Lien récréotouristique de la Gorge, l'outil d'évaluation proposé dans cet essai vise à attribuer une note au potentiel des projets d'intégration des arts. Les résultats d'analyse feront ressortir les forces et les faiblesses de chaque projet, permettant ainsi de qualifier la mise en valeur du parcours de la GRM. La grille d'analyse doit permettre d'évaluer également d'autres projets d'aménagement au regard du développement durable socioéconomique du centre-ville.

Les moyens d'interventions identifiés par le présent document sont présentés à titre suggestif seulement. Ils devront faire l'objet d'une analyse approfondie selon des critères qui permettront d'identifier les impacts sociaux, environnementaux et économiques avant que le projet d'aménagement ne soit appliqué dans le cadre du développement récréatif de la GRM, et ne soit approuvé par les décideurs ou les parties prenantes.

Les recommandations visent à soutenir l'application d'un futur cadre de développement et d'aménagement du milieu naturel de la GRM pour tous les types d'interventions envisageables à court, à moyen et à long terme.



Figure 1 : Cité de Sherbrooke P.Q. en 1881, représentée par une vue à vol d'oiseau  
Sources : Library of Congress Geography and Map Division Washington in Maillot, 2001

## REMERCIEMENTS

Ce plan d'intégration est mis en œuvre dans le contexte d'une activité pédagogique qui clôture la formation universitaire de deuxième cycle en environnement, à l'Université de Sherbrooke. La présente liste de remerciements souligne l'implication et les efforts de tous ceux et celles qui ont participé directement ou indirectement à la réalisation et au succès de ce projet.

### - Directeur de l'essai

Remerciements particuliers à monsieur Pierre De Coninck, Ph. D. Aménagement, professeur agrégé de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, pour avoir cordialement enseigné et dirigé l'approche et le déroulement de l'activité pédagogique ainsi que pour avoir révisé le manuscrit; ses idées, son questionnement et ses corrections furent inspirant pour la rédaction de cet essai.

### - Université de Sherbrooke

Remerciements aux membres du Département de la Maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke pour avoir coordonné le déroulement de l'activité pédagogique. J'apprécie également l'aide apportée pour identifier le contact privilégié avec le directeur d'essai.

### - Corporation de gestion Cité des Rivières

Je remercie la Corporation de gestion Cité des Rivières pour la riche introduction sur le suivi et la mise à jour des projets de développement récréatif et touristique du centre-ville de Sherbrooke.

### - Remerciements particuliers

Merci aux quatre membres de ma famille pour avoir encouragé la réalisation de cette activité d'interprétation située dans le voisinage de notre quartier, et qui aurait été plus difficile à achever sans leur appui moral.

### - Personnalités locales

Certaines personnalités locales m'ont gracieusement offert leur temps et leur compétence, lors de rencontres intéressantes et enrichissantes. Faute de leur avoir demandé leur consentement, je les remercie sans les nommer. Je souligne toutefois la grande disponibilité et la générosité des gens de mon milieu.

## TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| INTRODUCTION.....   | 1  |
| 1. PREMIÈRES CONTRAINTES OBSERVABLES.....   | 11 |
| 1.1 Synthèse de l'information sur les contraintes observées .....   | 11 |
| 1.1.1 Revue bibliographique et des médias numériques.....   | 13 |
| 1.1.2 Images et données d'observation sur le terrain.....   | 14 |
| 1.1.3 Contacts avec les membres identifiés.....   | 15 |
| 1.1.4 Contraintes environnementales administratives.....  | 17 |
| 1.2 Élaboration d'un cadre de référence sur les activités artistiques.....  | 19 |
| 1.2.1 Inventaire des activités à potentiel artistique, récréotouristique et socioculturel ....                            | 23 |
| 1.2.2 Eau, énergie et lumière source de vie.....  | 24 |
| 1.2.3 Formes artistiques et exploitation du Lien sur une base saisonnière .....   | 25 |
| 1.3 Art et science environnementale .....   | 28 |
| 2. ÉLABORATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN VALEUR DU MILIEU<br>NATUREL DE LA GRM.....                           | 29 |
| 2.1 Cadre de référence pour la mise en valeur du milieu naturel de la GRM.....  | 29 |
| 2.2 Suggestion pour l'aménagement du site et répertoire des espaces.....  | 34 |
| 2.2.1 Sites exploités et sites convoités .....  | 35 |
| 2.2.2 Aménagement thématique sculptural des portes d'entrée de la GRM.....  | 41 |
| 2.3 Activités d'arts visuels et de la scène proposées .....   | 44 |
| 2.4 Art et gestion environnementale intégrée .....  | 47 |
| 3. OUTIL D'ANALYSE.....   | 49 |
| 3.1 Description de l'outil d'analyse .....  | 49 |
| 3.2 Résultats d'analyse .....   | 61 |
| 3.3 Impacts positifs retenus pour l'intégration des arts visuels et de la scène dans le décor<br>naturel de la Gorge..... | 62 |
| 3.3.1 Social .....  | 63 |
| 3.3.2 Environnemental.....  | 64 |
| 3.3.3 Économique .....  | 65 |
| 3.3.4 Politique récréotouristique .....   | 66 |
| 3.4 Impacts négatifs anticipés sur l'environnement de la Gorge .....  | 66 |
| 3.4.1 Sociaux .....   | 67 |
| 3.4.2 Environnementaux.....   | 68 |

|  |    |
|--|----|
| 3.4.3 Économiques.....   | 69 |
| 3.4.4 Politique récréotouristique .....  | 70 |
| 3.5 Évaluation des solutions envisageables .....   | 71 |
| RECOMMANDATIONS.....   | 73 |
| CONCLUSION .....   | 76 |
| RÉFÉRENCES .....   | 79 |
| ANNEXE 1 : INVENTAIRE DES RESSOURCES CULTURELLES, COMMERCIALES,<br>PUBLIQUES ET PRIVÉES.....   | 82 |
| ANNEXE 2 : CADRE VISUEL DE LA <i>BARRIÈRE D'INTÉGRATION NATURELLE</i> DE LA<br>GORGE DE LA RIVIÈRE MAGOG.....  | 85 |
| ANNEXE 3 : INVENTAIRE DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES RÉALISABLES DANS LA<br>GORGE DE LA RIVIÈRE MAGOG.....  | 87 |
| ANNEXE 4 : OUTIL D'ÉVALUATION, GRILLE D'ANALYSE SUR LE POTENTIEL<br>D'INTÉGRATION DES ARTS DANS LE MILIEU NATUREL DE LA GORGE DE LA RIVIÈRE<br>MAGOG ..... | 90 |
| ANNEXE 5 : ADDENDUM PHOTOGRAPHIQUE DE LA GORGE DE LA RIVIÈRE MAGOG   | 94 |



## Liste des figures

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 : Cité de Sherbrooke P.Q. en 1881, représentée par une vue à vol d'oiseau.....       | iv |
| Figure 2 : plan du secteur récréatif et touristique du centre-ville de Sherbrooke.....        | 10 |
| Figure 3 : carte des sites convoités pour la mise en valeur récréotouristique de la GRM ..... | 41 |

## Liste des photographies

|   |    |
|---|----|
| Photo 1 : Nulle part/Ailleurs, oeuvre sculpturale de Michel Goulet.....   | 20 |
| Photo 2: arbres givrés par la vapeur d'eau créée au contact des chutes de la centrale hydroélectrique Frontenac avec l'eau de la rivière Magog..... | 28 |
| Photo 3 : ancrages de béton prêts à recevoir un escalier sur le coin des rues Cliff et Winter   | 38 |
| Photo 4 : fin du sentier de la Gorge en face du Musée de la Nature et des Sciences.....   | 38 |
| Photo 5 : entrée de la rue Cliff sur la rive gauche de la GRM, Belvédère Koatek en grillage métallique aménagé sur le haut de la falaise vive ..... | 42 |

## Liste des tableaux

|  |    |
|--|----|
| Tableau 1 : données d'observation sur le terrain .....   | 14 |
| Tableau 2 : liste des volets artistiques et disciplines artistiques spécifiques .....  | 24 |
| Tableau 3 : échancier proposé des activités artistiques envisagées sur Lien récréotouristique de la GRM .....  | 47 |
| Tableau 4 : compilation des résultats de la grille d'analyse .....   | 61 |
| Tableau 5 : impacts positifs du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM.  | 62 |
| Tableau 6 : impacts positifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte social .....                    | 63 |
| Tableau 7 : impacts positifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte environnemental .....           | 64 |
| Tableau 8 : impacts positifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte économique .....                | 65 |
| Tableau 9 : impacts positifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte récréotouristique .....         | 66 |
| Tableau 10 : impacts négatifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour la création du Lien récréotouristique..... | 67 |
| Tableau 11 : impacts négatifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte social.....                    | 67 |
| Tableau 12 : impacts négatifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte environnemental .....          | 69 |
| Tableau 13 : impacts négatifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte économique .....               | 70 |
| Tableau 14 : impacts négatifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte récréotouristique .....        | 70 |

## INTRODUCTION

Au Québec, l'un des sites naturels exceptionnels qui attire le tourisme international est la Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan (Parcs Canada, 2003). Des littoraux féeriques exposent de véritables sculptures naturelles dans les roches calcaires : les monolithes d'érosion. En Gaspésie, Les Jardins de Métis sont reconnus mondialement comme une œuvre d'art horticole tout aussi exceptionnelle. L'ensemble des jardins occupe une superficie de plus de 17 hectares et offre aux visiteurs plus de 3 000 espèces et variétés de plantes indigènes et exotiques (Jardins de Métis, 2008).

Par ailleurs, certaines municipalités du Québec se démarquent par leurs initiatives à mettre en valeur les domaines artistiques; elles aident à promouvoir le talent régional et le dynamisme de leurs villes afin d'attirer les visiteurs. À ce titre, le site Internet *Les Arts et la Ville* (AMRQ, 2007) offre une mise à jour des activités artistiques proposées par les différentes villes du Québec.

Le territoire de la ville de Sherbrooke possède plusieurs espaces verts caractérisés par leurs attraits récréatifs, culturels et sportifs. Parmi ces espaces verts, citons le Mont Bellevue, le bois Beckett, le récent Marais Saint-François et dans une certaine mesure, les pourtours du Lac des Nations et le domaine Howard (Tourisme Sherbrooke, 2008). La ville de Sherbrooke possède également, dans son centre-ville, un site où l'eau de la rivière Magog s'engouffre en cascades entre différents paliers de barrages. Ce milieu naturel urbain exceptionnel, mieux connu sous le nom de la Gorge de la rivière Magog, est fréquenté sur une base journalière par des dizaines de visiteurs. Dans ce contexte, notre projet vise l'élaboration d'un plan d'intégration des arts visuels et de la scène dans la Gorge de la rivière Magog. Ce plan conduit à la formulation de recommandations et de suggestions pour la planification des interventions dans le milieu naturel et ce, pour la mise en valeur des espaces verts de même que pour l'augmentation de la qualité de vie actuelle et future des Sherbrookoïses.

Ce travail a pour but de suggérer des activités et des installations propices aux arts visuels et aux arts de la scène afin de mettre en valeur le milieu naturel et le site historique que représente la Gorge de la rivière Magog. Actuellement, le site est accessible durant la période estivale; il est consacré aux activités pédestres, d'observation et d'interprétation. Le projet tient compte des principes d'un développement durable et intègre à la fois la protection

de l'environnement, les interventions physiques et les activités de sensibilisation des générations actuelles et futures au regard de ce milieu naturel urbain et historique unique, de même que les aspects économiques qui leurs sont attachés.

Ce travail se divise en quatre chapitres. L'introduction présente les principaux objectifs qui encadrent le projet. Elle présente aussi les orientations et la stratégie utilisées afin de faire arrimer la méthodologie du travail avec le mandat de la Corporation de gestion Cité des Rivières; cette dernière oriente son action autour du développement des pôles récréotouristiques du centre-ville de Sherbrooke et de la mise en valeur du milieu naturel de la GRM.

Le premier chapitre identifie les contraintes envisageables pour la réalisation du projet qui cible le potentiel d'intégration des arts visuels et de la scène dans le milieu naturel. Les activités principales réalisées sont : a) la familiarisation avec les paliers de l'Administration de la rivière Magog, dont la Corporation de gestion CHARMES, la Corporation de gestion Cité des Rivières et la Ville de Sherbrooke ; b) la recherche et la synthèse de l'information dans le cadre de la problématique étudiée; et c) la conception et la rédaction du plan d'intégration des arts sur les versants de la Gorge de la rivière Magog comme moyen de mise en valeur du milieu naturel de la Gorge. Le deuxième chapitre élabore un cadre de référence sur le défi d'aménager la GRM et développe le concept du Lien qui permet un passage unique entre les deux pôles récréotouristiques du centre-ville de Sherbrooke. Le troisième chapitre présente les fondements de l'outil d'analyse applicable à l'aménagement du milieu naturel de la GRM et à la qualité de vie du milieu urbain périphérique. L'application du processus d'évaluation permettrait aux groupes de gestionnaires de la GRM de pouvoir qualifier et quantifier le potentiel d'intégration des activités et les formes d'art les plus propices à intégrer le milieu naturel de la GRM. Finalement, chapitre IV présente la formulation des recommandations suggérées pour soutenir l'application d'un futur cadre de développement et d'aménagement du milieu naturel de la GRM pour tous les types d'interventions envisageables à court, à moyen et à long terme.

- *Arts et environnement naturel de la GRM*

L'assise de nos réflexions s'appuie sur les services qu'offre l'art à la communauté. La finalité de l'art étant la diffusion, les artistes, par leur art, sensibilisent la population. L'artiste peut s'inspirer de la nature et chacun peut se sentir interpellé par les formes et l'interprétation

qu'il en fait. L'œuvre a donc une dimension humaine et la nature s'offre comme une source fondamentale d'inspiration. Par ailleurs, l'œuvre in situ et la technique du *Land art* sont des formes d'expression artistiques qui favorisent d'autant plus ce rapprochement entre l'environnement et le médium exploité par l'artiste.

L'approche d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM peut également se justifier par l'implantation récente de trois œuvres sculpturales appréciées par le public sherbrookoise; deux sont sises sur les pourtours du Lac des Nations et une autre à la Place des Moulins. On peut ainsi trouver une dizaine d'œuvres d'intérêt public dispersées dans le secteur centre-ville. La présence et la position de certaines de ces œuvres d'art permettent aux plaisanciers de s'initier avec la plus valeur qu'elles offrent au paysage des parcs urbains ainsi qu'à la redécouverte de leurs espaces naturels. Il est à noter que l'aménagement des deux sculptures au Lac des Nations fut rendu possible grâce à des dons publics et institutionnels (les chaises de Michel Goulet) et à des investissements municipaux stratégiques (Melvin Charney à la Place des Moulins).

- *Objectif général*

L'objectif général de cette étude est de concevoir un projet d'intégration des arts visuels et de la scène dans le décor de la Gorge, dans le voisinage des chutes existantes et sur les versants de la Gorge de la rivière Magog; nous viserons particulièrement le secteur situé entre les centrales hydroélectriques Paton et Abénaquis. Ce secteur est imbriqué à la création du Lien existant entre les pôles récréotouristiques du Lac des Nations et l'Esplanade Frontenac où se situe la Place des Moulins au centre-ville de Sherbrooke.

- *Objectifs spécifiques*

Les trois objectifs spécifiques s'appuient sur les principes du développement durable en intégrant les sphères environnementale, économique et sociale de la problématique étudiée.

1. Identification des contraintes environnementales et administratives liées au secteur de la Gorge de la rivière Magog au regard des lois provinciales et des règlements municipaux qui encadrent les interventions;
2. identification et rencontres avec les partenaires privés et institutionnels qui possèdent les ressources pour générer les activités artistiques recherchées. De fait, la Gorge de la rivière Magog est bordée par 3 écoles secondaires, le Musée de la Nature et des

Sciences, le centre d'arts de la scène Jean-Besré, le Musée des beaux-arts de Sherbrooke, La Nef centre d'arts ainsi que par de nombreuses galeries d'arts. D'autres pistes intéressantes regroupent également les talents artistiques régionaux répertoriés dans le *Répertoire des artistes et artisans d'art de la Ville de Sherbrooke* (Ville de Sherbrooke, 2008);

3. élaboration d'un cadre de référence sur les activités artistiques pouvant s'intégrer à la dynamique actuelle de la Gorge et sur les sites potentiels pour les activités retenues. Ce cadre pourrait être pris en compte lors d'une révision future du tracé de la promenade ou lors de l'amélioration du circuit d'interprétation pouvant mettre en valeur l'espace social, le volet historique, la conservation du milieu naturel de la Gorge de la rivière Magog; ce faisant, il pourrait favoriser une meilleure appropriation des lieux par les sherbrookois.

○ *Orientations*

Le projet intègre à la fois la protection de l'environnement, les interventions physiques et l'intérêt à sensibiliser les générations actuelles et futures au regard de ce milieu naturel urbain et historique unique, de même que les aspects économiques qui leur sont octroyés.

1. *Volet environnemental* : assurer la conservation et l'intégrité du milieu naturel de la GRM dans la trame urbaine du centre-ville de Sherbrooke.
2. *Volet social récréotouristique* : promouvoir le dynamisme du centre-ville en invitant la population à fréquenter les pôles économiques et à emprunter le passage d'un kilomètre aménagé en milieu naturel fluvial.
3. *Volet économique* : reconnaître et exploiter le potentiel récréotouristique de la GRM en développant une stratégie commerciale entre la Promenade du Lac des Nations et le site commercial de la Place Frontenac, à la croisée des rivières, au cœur du centre-ville de Sherbrooke.
4. *Volet politique* : permettre à la Ville de Sherbrooke, à la Corporation de gestion Cité des Rivières, à la Corporation de gestion CHARMES, aux acteurs privés et à la population de valoriser collectivement le milieu naturel de la GRM pour soutenir son développement récréotouristique.

- *Stratégie*

La stratégie d'ensemble reflète la politique du développement récréotouristique de la Ville de Sherbrooke tout comme les intérêts des usagers qui empruntent le passage naturel de la GRM. Cette stratégie se divise en trois volets :

1. Permettre à la Ville de Sherbrooke de stimuler la découverte de ses sites d'attraction récréotouristique par la création du Lien et la mise en valeur muséologique du milieu naturel;
2. permettre à la population et aux usagers de fréquenter les deux pôles d'attraction touristique (promenade du Lac des Nations et site de la Place Frontenac au centre-ville) de jour comme de nuit, par l'aménagement d'un passage pédestre éclairé au cœur de la GRM;
3. favoriser le développement d'un milieu naturel divertissant et convivial qui rencontre les besoins et les attentes des usagers. Éviter les conflits sociaux en favorisant la participation de la collectivité ainsi que le partenariat avec les acteurs des secteurs privé et public.

- *Source d'information, ressources et organismes représentatifs*

Cette section décrit brièvement les sources d'information retenues et les intervenants identifiés qui possèdent les ressources humaines créatrices. De concert avec la Ville de Sherbrooke, les acteurs du secteur privé et public et les usagers permettront de générer des activités d'ordre artistique dans le milieu naturel de la Gorge de la rivière Magog.

Les documents bibliographiques consultés reflètent l'évolution de la ville de Sherbrooke depuis les deux derniers siècles. Jean-Pierre Kasteman et Andrée Désilets ont publié de nombreux ouvrages dont le contenu historique permet d'identifier l'importance fondamentale qu'a jouée la GRM dans le développement socio-économique de la ville et du Vieux-Sherbrooke. Les principaux documents sont : *Sherbrooke 1802-2002, deux siècles d'histoire* (Désilets, 2001); *Les noms de rues de Sherbrooke 1825-1980* (Désilets, 1984); *Guide historique du Vieux-Sherbrooke, 2<sup>e</sup> édition* (Kasteman, 2001); *Histoire du Vieux-Sherbrooke, Tome 1, De l'âge de l'eau à l'ère de la vapeur 1802-1866* (Kasteman, 2000). L'information contenue dans ces ouvrages de référence permet également d'identifier l'origine des édifices et les artéfacts fixes retrouvés dans la GRM. D'autres auteurs, comme Jean-Marie Dubois et Gérard Côté, se sont tout particulièrement attardés à nous faire redécouvrir les noms de lieux et des rues intimement liés à l'histoire des gens qui ont marqué l'évolution de la ville au cours

des deux derniers siècles, dont les plus pertinents sont : *Les noms de lieux de Sherbrooke, plus de 200 ans d'histoire* (Coté et Dubois, 2002) ; *Les Cantons de l'Est, aspects géographiques, politiques, socio-économiques et culturels* (Dubois, 1989).

Un projet d'aménagement dans la Gorge de la rivière Magog n'est pas unique en son genre. Un autre site similaire situé dans les Cantons de l'Est a connu un développement récréotouristique important. La Ville de Coaticook a mis en valeur son milieu naturel fluvial en implantant des infrastructures récréotouristiques, dont un pont suspendu à une hauteur de 50 mètres au-dessus de la Gorge (Parc de la Gorge de Coaticook, 2008). L'approche de la problématique permet de comparer les informations recueillies dans *l'étude d'aménagement de la Gorge de la rivière Coaticook* (Groupe Teknika, 1981), celles contenues dans *l'étude d'aménagement des Gorges de la rivière Magog TOME VIII* (CHARMES, 1983) ainsi que *le rapport préliminaire final du plan d'aménagement du parc Jacques-Cartier* (Ville de Sherbrooke, 2006).

Plusieurs aménagements dans le milieu naturel de la GRM sont présentement observables et accessibles au public. Des sentiers, des belvédères et une passerelle offrent aux visiteurs de découvrir divers segments du milieu naturel. Par ailleurs, plusieurs projets d'aménagement furent déposés par les firmes d'ingénieurs consultants pour appréhender les infrastructures envisageables et bonifier l'attraction visuelle de la Gorge. À ce titre, le plan d'aménagement *Cité des Rivière Phase I* fut consulté pour étudier la structure du projet d'aménagement proposé par une firme privée en août 2001. Ce plan fut accessible exclusivement pour des fins de consultation dans le cadre d'une rencontre privée avec un partenaire d'une firme locale, afin d'orienter la portée du cadre de référence et des recommandations rendus par notre travail. Pour des raisons éthiques professionnelles, l'anonymat de cet intervenant sera conservé.

La multiplicité des activités de nature artistique permettrait d'assurer un volet du développement des pôles touristiques et bonifierait le transit du Lien tout en suivant un passage aménagé en milieu naturel. Une telle démarche ne peut se réaliser sans faire au préalable l'inventaire des ressources culturelles, environnementales (faune, flore, géologie), commerciales, publiques et privées et sans considérer le partenariat avec les acteurs des secteurs privés et la coopération des entreprises publiques pour développer un milieu naturel divertissant et convivial. Un des objectifs spécifiques prévoit des rencontres avec les

partenaires privés et institutionnels qui possèdent les ressources pour générer les activités artistiques recherchées. Conséquemment, plusieurs personnalités furent rencontrées dans le cadre de cette étude et les propos intéressants retenus sont cités dans la section 1.1.3 « Contact avec les membres identifiés ». L'inventaire des ressources artistiques est présenté à l'annexe 1 sous forme d'un tableau synthèse.

○ *Portraits des pôles touristiques*

D'un point de vue macroscopique, le développement récréotouristique actuel du centre-ville de Sherbrooke est conscrit à l'intérieur d'une zone longitudinale qui s'étend du Lac des Nations (Parc Jacques-Cartier) jusqu'au centre-ville proprement dit (rues Wellington Nord/Sud). Pour se rendre rapidement d'un point à l'autre, les visiteurs n'ont actuellement d'autre choix que d'emprunter soit l'axe routier achalandé de la rue King Ouest ou encore un réseau non balisé de rues secondaires. Une alternative pour les plaisanciers ou les piétons est d'emprunter les passages aménagés de la Gorge de la rivière Magog. Durant la période estivale, une promenade d'un kilomètre conduit les visiteurs à l'intérieur d'un milieu naturel inscrit dans la trame urbaine du centre-ville. Ils peuvent ainsi observer les eaux harnachées par des installations hydroélectriques qui sont le reflet d'un « boom » économique attribuable au secteur manufacturier et industriel développé au XX<sup>e</sup> siècle (Kesteman, 2000; Désilets, 2001).

○ *Lac des Nations (promenade du)*

La rivière Magog est réputée avoir l'un des débits les mieux régularisés au Québec. De fait, on dénombre sur son parcours sept barrages au fil de l'eau. L'un d'eux, le barrage de la centrale hydroélectrique Paton, a favorisé le développement du Lac des Nations et d'un parc urbain (Parc Jacques-Cartier), aujourd'hui largement utilisé pour la réalisation d'évènements récréotouristiques (Fête du Lac des Nations et spectacles pyrotechniques) et pour la présentation de performances artistiques extérieures (arts de la scène) à grand déploiement. Ces dernières années, l'aspect esthétique des berges du Lac des Nations et de ses promenades ainsi que les services offerts se sont particulièrement développés. À cet effet, soulignons :

- sur les pourtours du Lac des Nations, une piste cyclable et de patins à roues alignées est aménagée jusqu'à la plage Blanchard;
- sur la rue Minto, la gare de Sherbrooke a fait peau neuve et offre des façades commerciales diversifiées;



- l'*Orford Express*, un train touristique, est sans doute le plus récent projet à vocation touristique implanté au Marché de la Gare de Sherbrooke (rue Minto);
- non loin de la gare, le nouveau centre d'information touristique est accessible par l'accueil d'un belvédère sur pilotis (Passerelle des Draveurs) qui enjambe le lac près de son exutoire;
- un autre belvédère sur pilotis implanté parallèlement au « pont Noir » ferme la boucle de la promenade dans la partie amont du lac des Nations; l'éclairage des lampadaires sécurise la promenade et permet de fréquenter le parc en soirée, jusqu'à l'heure normale de fermeture;
- des œuvres sculpturales des artistes sculpteurs Michel Goulet et Melvin Charney habitent la promenade du Lac des Nations;

Aujourd'hui, le terrain vacant situé en face du Marché de la Gare de Sherbrooke fait l'objet de fortes spéculations commerciales médiatisées et ses affectations futures semblent divergentes. C'est pourquoi ce site ne fera pas partie de nos propos dans la présente démarche conceptuelle.

○ *Gorge de la rivière Magog (GRM)*

La GRM est caractéristique d'un milieu naturel appalachien assujetti à un développement urbain contemporain. Ce couloir naturel d'un peu plus d'un kilomètre compris entre l'embouchure du lac des Nations et le confluent de la rivière Saint-François comporte trois chutes artificielles résultant de la présence d'installations hydroélectriques. Le relief accidenté, l'encaissement de la Gorge, de même que la turbulence des eaux ont sans doute influencé l'architecture du Vieux Sherbrooke qui présente aujourd'hui un amalgame complexe d'édifices à vocation résidentielle, administrative, commerciale, culturelle, institutionnelle, industrielle et historique. On y rencontre également le long de son parcours le Musée de la Nature et des Sciences, le Musée des beaux-arts et l'établissement de la Société d'histoire de Sherbrooke, la bibliothèque municipale, trois écoles secondaires (Mitchell-Montcalm, Collège du Sacré-Coeur, Séminaire St-Charles), et l'école des professionnels en cuisine d'établissement, des restaurants aux cuisines internationales et des résidences pour retraités (Soleil et Paton). Conséquemment, toutes ces institutions privées et publiques participent au dynamisme des quartiers résidentiels anciens.

À l'heure actuelle, la GRM peut être admirée du haut de trois ponts routiers (Montcalm, Hubert-C.-Cabana, Guilbert-Hyatt) et de la passerelle de la Frayère située au voisinage du pont ferroviaire des Grandes-Fourches au confluent de la rivière Magog et la rivière Saint-François. Cette passerelle piétonnière sert également au circuit de la piste cyclable. La GRM est accessible en empruntant les deux segments aménagés, l'un en bois près de la centrale Frontenac et l'autre en métal accessible à partir de la centrale des Abénaquis. Il est également possible d'obtenir une vue saisissante de la Gorge et la centrale Frontenac depuis le vertigineux belvédère Koatek situé à proximité de la centrale Frontenac.

- *Esplanade Frontenac/Place des Moulins (centre-ville)*

Il y a près de 15 ans que des marquises en acrylique ne chapeautent plus les trottoirs de la rue Wellington (SHS, archives 2008). Ce secteur situé à la croisée des rivières Magog et Saint-François représente un site historique et le cœur vibrant du centre-ville de Sherbrooke. De fait, ces dernières années furent marquées par de nombreux efforts de revitalisation et de mise en valeur du centre-ville, particulièrement à l'intersection des rues Wellington Nord et Frontenac. Parmi les travaux réalisés, notons : l'aménagement convivial de l'Esplanade de la rue Frontenac, l'apparition de plusieurs fresques murales à caractère historique situées à différents endroits, la restauration des façades architecturales, l'embellissement des vitrines commerciales, des aménagements arbustifs et floraux permanents et saisonniers, ainsi que la construction de la Place des Moulins où s'intègre une œuvre sculpturale réalisée par Melvin Charney, architecte et artiste de renommée internationale. Juché au sommet de la rive droite de la Gorge de la rivière Magog, le Musée de la Nature et des Sciences est un édifice imposant inauguré à l'automne 2002. L'inventaire des ressources commerciales, culturelles, publiques et privées est présenté à l'annexe 1 du présent document. Construite au sommet d'une falaise, l'imposante Cathédrale Saint-Michel surplombe le centre-ville; sa maçonnerie grise fait contraste avec de la brique rouge du Séminaire de Sherbrooke situé à proximité. L'emplacement de l'Hôte-de-ville avec le Carré Strathcona est aussi un endroit inspirant pour contempler le dynamisme de la vie quotidienne qui s'anime sous nos yeux. Dans le secteur Wellington Sud, une route en pavé imbriqué construite dans les années 90 présente l'aspect d'une allée piétonnière et ajoute à la maçonnerie omniprésente des immeubles adjacents.



Figure 2 : plan du secteur récréatif et touristique du centre-ville de Sherbrooke  
 Tourisme Sherbrooke, 2008

## **1. PREMIÈRES CONTRAINTES OBSERVABLES**

Afin d'initier une démarche méthodologique cohérente, ce premier chapitre présente les contraintes envisageables à la réalisation du projet. Les contraintes identifiées sont appuyées par l'information contenue dans les ouvrages bibliographiques, selon les images et les données recueillies sur le terrain et suite aux pourparlers avec les acteurs privés, institutionnels et administratifs intéressés à discuter sur la gestion d'ensemble de la Gorge de la rivière Magog et tout particulièrement sur le potentiel d'intégration des arts visuels et de la scène dans le milieu naturel.

### **1.1 Synthèse de l'information sur les contraintes observées**

Cette revue de l'information recueillie est détaillée par rapport aux objectifs poursuivis. Tout d'abord, l'identification de ces contraintes s'articule dans les trois sphères respectives du développement durable qui tiennent compte des intérêts socioéconomiques communs des usagers actuels de la GRM; elle considère l'intégrité de l'héritage naturel pour les générations sherbrookoises futures. Le contexte politique de la ville est ajouté pour compléter les réflexions. Dans un deuxième temps, les discussions présentent la position des partenaires administratifs et institutionnels envers leurs intérêts éventuels à s'impliquer dans le développement et la mise en valeur de la Gorge de la rivière Magog. Troisièmement, la démarche explicative s'appuie sur les principales contraintes législatives, règlementaires et administratives au développement et à la mise en valeur de la GRM. En définitive, il sera question d'élaborer sur la structure d'un cadre de référence pour les activités artistiques en arts visuels et de la scène.

#### *o Contraintes sociales*

D'un point de vue social, l'ajout d'équipements récréotouristiques dans la Gorge autres que ceux présentement observables pourraient être perçus comme un geste inacceptable par le public en général, entraînant le désintérêt des usagers et des visiteurs ainsi que la critique à grande échelle. Dans un autre ordre d'idée, une contrainte importante vient du fait que le sentier n'est pas éclairé et le sentiment d'insécurité en fin de soirée sur la promenade de la GRM s'amplifie. Même le jour, l'empiètement végétal et les infrastructures routières composent des coins oppressants, sombres et lugubres sur le parcours du sentier de la Gorge. La proximité de chaque individu qui se croise sur le sentier constitue une expérience du contact personnel. À l'exception du segment en grillage métallique qui permet la visite de

la centrale Abénaquis sous le pont Guilbert-Hyatt, un groupe de plus de quatre personnes contingente rapidement le sentier. À l'heure actuelle, le réseau de sentiers rend vraisemblablement impossible d'envisager l'évacuation urgente et sécuritaire d'un site qui regrouperait quelques dizaines de personnes.

- *Contraintes environnementales*

Le caractère intime qu'offre la structure naturelle de la GRM est déterminant. Dans le même ordre d'idée, la surcharge de l'environnement visuel et la dénaturalisation de la GRM sont les principaux obstacles à éviter. À première vue, les infrastructures proposées par le Plan d'aménagement Cité des Rivières Phase I, n'alliaient pas dans ce sens.

Le sentier de la Gorge est fermé durant la période hivernale. L'accès aux infrastructures sur une base annuelle implique des efforts à déployer pour dégager l'ensemble de la promenade des débris, des feuilles mortes, de l'accumulation de glace et de neige. Les ponts routiers et ferroviaires ainsi que les trois barrages hydroélectriques au fil de l'eau cumulent incessamment les ondes sonores. Un ou une famille de castors habiterait le bassin hydrographique situé entre le barrage Paton et la centrale Frontenac. La présence de ce(s) mammifère(s) contribue à un déboisement accéléré du milieu naturel convoité pour sa mise en valeur. Plusieurs segments des versants de la Gorge ont un sous-sol composé d'amalgames de rebus résidentiels, commerciaux et industriels, ce qui limite les possibilités d'intervention et le potentiel d'enrichissement arboricole du site.

Le taux de décibels varie tout au long du parcours de la Gorge et le bruit est amplifié par la topographie enclavée dans la trame urbaine et par la proximité des nombreux édifices administratifs, industriels et résidentiels qui bordent la GRM. Ce point est une contrainte importante et un critère élaboré au chapitre III, *Outil d'analyse*, considère l'impact du bruit de fond de la ville pour la viabilité des activités envisageables dans la GRM.

- *Contraintes économiques*

Le récent dépôt d'un document signé par l'auteur à la Corporation de gestion Cité des Rivières intitulé : « Plan concept de développement récréotouristique et de mise en valeur du milieu naturel de la Gorge de la rivière Magog », a indirectement fait connaître les intentions de la corporation à investir des capitaux pour la planification de l'aménagement de la Gorge dans un futur rapproché. La forme que prendront ces interventions constitue la force de leur

travail. En considérant certains propos rédigés dans le plan concept, le présent travail réitère l'importance de favoriser le développement du Lien existant entre les pôles récréotouristiques du centre-ville de Sherbrooke.

- *Contraintes politiques*

La Gorge de la rivière Magog est un bien public dont la gestion est partagée entre différents paliers administratifs dont le Gouvernement du Québec, la Ville de Sherbrooke, la Corporation de gestion Cité des Rivières et la corporation de gestion CHARMES. Tous doivent travailler de concert afin de réunir les ressources humaines et les sommes nécessaires pour règlementer, développer, aménager et entretenir le milieu naturel de manière durable.

### **1.1.1 Revue bibliographique et des médias numériques**

Le site des Grandes-Fourches au confluent des rivières Magog et Saint-François fut un point d'arrêt de prédilection lors de l'occupation amérindienne des Abénakis. Plus tard, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, le train du *Grand Trunk Railway of Canada* arrêta à la station des Grandes-Fourches (Désilets, 2001). Toujours située sur le site du centre-ville de Sherbrooke, la Gare de la rue Dépôt est fréquentée par les passages du Canadien National (CN). Alors que l'électricité fait son apparition dans la Cité de Sherbrooke en 1880, le paysage industriel de la ville est aggloméré sur les rives de la Gorge de la rivière Magog. L'ancienne Kayser et la Paton Textile sont restaurées en résidences et en musée; la Dominion Textile n'existe plus; l'Ingersoll Rand et l'American Biltrite sont les deux industries qui poursuivent leurs opérations respectivement sur la rive sud et nord de la rivière Magog dans le centre-ville de Sherbrooke. La dynamique socioéconomique contemporaine de la Ville entrevoit maintenant de développer le secteur économique du tourisme récréatif au centre-ville. L'avènement des systèmes de communications numériques a permis à la Ville et à ses organismes sans but lucratif d'ouvrir une vitrine virtuelle au public intéressé à l'avenir du développement récréotouristique du centre-ville, à son accessibilité et à la conservation des milieux naturels retrouvés sur son territoire.

Les portails les plus révélateurs qui identifient les investissements passés et anticipés pour mettre en valeur le dynamisme de la vie culturelle au centre-ville de Sherbrooke sont ceux de la Ville de Sherbrooke (2008), CHARMES (2006), Cité des Rivières (2008) et Tourisme Sherbrooke (2008). Leurs pages Web détaillent également les activités culturelles et

récréatives de la GRM comme celles des pôles touristiques du centre-ville. Par ailleurs, le site Internet de Marc-Olivier Maillot (2001) documente les passages historiques qui ont marqué l'évolution de la Gorge au cours de l'occupation amérindienne qui date de plus de 7000 ans, de l'arrivée des loyalistes à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, ainsi que de l'occupation britannique et américaine au tournant du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'à de l'arrivée de francophones vers les années 1850.

### 1.1.2 Images et données d'observation sur le terrain

Actuellement, la GRM est un milieu naturel enclavé dans la topographie du centre-ville dont le recouvrement végétal des versants crée une barrière physique et visuelle. La GRM est pourtant un site polyvalent qui permet l'exploitation d'un milieu naturel en évolution dans une trame urbaine et qui permet aussi l'application d'un concept de « Musée à ciel ouvert ». Plusieurs images des éléments esthétiques de la Gorge furent prises dans le passé et en cours d'exercice pour appuyer nos propos.

Tableau 1 : données d'observation sur le terrain

| Contexte du milieu naturel de la Gorge  | Contexte d'humanisation du site   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ rivière Magog s'écoulant dans une gorge sur un kilomètre;</li> <li>○ trois chutes créées par le dénivelé des barrages;</li> <li>○ sections de rapides;</li> <li>○ versants abrupts;</li> <li>○ falaises vives;</li> <li>○ grotte avec forme d'aigle sculptée en bas-relief sur la paroi verticale;</li> <li>○ faune et flore laurentienne omniprésentes;</li> <li>○ zones de flore éparses sur certains versants;</li> <li>○ arbres coupés ou endommagés par un castor;</li> <li>○ accumulation de givre sur les arbres et structures à proximité des chutes des barrages, l'hiver;</li> <li>○ bruit de fond urbain variable et omniprésent sur le parcours de la Gorge;</li> <li>○ luminosité naturelle saisonnière changeante;</li> <li>○ animaux domestiques accompagnés (canins).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ trois ponts routiers (Montcalm, Gilbert-Hyatt, Hubert-C.-Cabana);</li> <li>○ pont ferroviaire (des Grandes Fourches);</li> <li>○ trois barrages et centrales hydroélectriques (Paton, Frontenac, des Abénaquis);</li> <li>○ sentier de gravelle aménagé dans la partie amont de la Gorge, secteur Frontenac;</li> <li>○ belvédère d'observation Koatek en grillage métallique (rue Cliff);</li> <li>○ passerelle en grillage métallique dans la partie aval de la Gorge, secteur des Abénaquis</li> <li>○ Place Nikitotek et passerelle de la Frayère, secteur des Grandes-Fourches;</li> <li>○ paysage industrialisé dans la partie aval de la Gorge;</li> <li>○ institutions privées et publiques ainsi que des quartiers résidentiels riverains;</li> <li>○ fils électriques;</li> <li>○ dépôts de neiges usées;</li> <li>○ sortie de drain aérien sur la falaise de la rive nord, eaux chaudes industrielles;</li> <li>○ graffitis sur les infrastructures municipales.</li> </ul> |

L'annexe 2 présente une image photographique aérienne de 1988 à l'échelle 1 : 5 000 de la GRM et de la zone anticipée pour l'élargissement de la barrière d'intégration naturelle de la Gorge au tissu urbain des quartiers résidentiels et du centre-ville. Une telle revitalisation du couvert végétal aurait sans doute l'effet de signifier aux visiteurs la proximité du centre des activités récréotouristiques du centre-ville de Sherbrooke. Un addendum photographique d'une douzaine d'images est également annexé à ce document pour une meilleure appréciation visuelle du contexte saisonnier de la Gorge (Annexe 5).

### **1.1.3 Contacts avec les membres identifiés**

L'avenue la plus intéressante pour soutenir le développement économique de la GRM est la coopération avec les acteurs économiques identifiés à l'annexe 1. Le but est de percevoir dans quelle mesure il est possible de faire participer les usagers à la reconstruction du milieu naturel et à la mise en valeur du Lien existant entre les pôles d'attraction récréotouristique. La présente section fait le résumé des discussions entretenues avec les personnalités publiques rencontrées. D'autres personnes ou organismes susceptibles d'apporter un point de vue différent ou complémentaire pourraient être contactés.

Pour le moment, les lettres de consentement non pas été émises auprès des intervenants de la fonction publique et des membres administratifs du secteur privé. Nous estimons que les résultats sur la transparence des discussions ont sans doute joué en faveur de l'information recueillie. Les organismes qui ont toutefois retenu le plus notre attention pour contacter les membres actuels ou anciens membres sont :

- Corporation de gestion CHARMES;
- Corporation de gestion Cité des Rivières;
- Division Vie culturel de la Ville de Sherbrooke;
- Galerie de l'Université de Sherbrooke;
- Musée des beaux-arts de Sherbrooke;
- Musée de la Nature et des Sciences;
- Société d'histoire de Sherbrooke;
- Université de Sherbrooke, Certificat d'arts visuels et microprogramme d'histoire des arts visuels;
- Organismes sans but lucratif reliés au domaine artistique;
- Artistes locaux professionnels et en émergence;
- Investisseurs locaux et autres membres reliés à des firmes de professionnels.



D'une part, les divers représentants rencontrés ont discuté du projet dans son ensemble, des fondements de la démarche pédagogique de l'auteur; ont réorienté la pensée de l'auteur et influencé le développement des objectifs; ils ont permis l'accès à la documentation disponible et pertinente concernant l'aménagement de la GRM et de la Gorge de Coaticook; ils ont parlé de l'intérêt et de l'impact des interventions des arts visuels dans le milieu naturel de la GRM et dans le centre urbain de la ville; ils ont émis leurs avis sur l'évolution, l'aménagement et l'appropriation d'un milieu naturel de la GRM inscrit dans la trame urbaine du centre-ville de Sherbrooke; finalement, ils ont aidé à identifier les impacts des arts visuels, l'art *in situ* et le *Land art* dans un milieu naturel.

D'autres personnalités ont réitéré les réelles attentes des institutions privées et publiques qui pourraient s'impliquer dans le développement de la Gorge tant au niveau récréotouristique qu'artistique. Les idées ont convergé dans la même direction. Il semble difficile, voire inconcevable, pour les intervenants rencontrés d'initier des projets culturels ou artistiques dans la GRM. Cependant, il serait toujours possible de greffer et de développer leurs activités à partir des infrastructures et des installations prévues par la Ville de Sherbrooke dont certaines sont proposées dans ce plan d'intégration pour soutenir la création, la production et la diffusion des arts dans le milieu naturel de la GRM.

D'autre part, les intérêts des usagers de la Gorge peuvent supporter un développement durable qui répond aux attentes des générations actuelles sans compromettre les besoins des générations futures, pour reprendre l'expression célèbre du rapport Bruntland (Wikilivre, 2008). Ainsi, les formes d'aménagements anticipées devraient stimuler la découverte et l'épanouissement des usagers à chacune de leurs visites. Dans le souci d'obtenir un portrait représentatif des usagers actuels et de la population active future, les considérations énumérées ci-dessous sont issues des entretiens avec des usagers, professionnels et élus municipaux, ainsi que des visites régulières sur le terrain et de l'interprétation personnelle des messages laissés par les graffitis sur les surfaces de bois et de béton.

- L'accès à une promenade accessible pour la grande majorité des groupes sociaux sur une base annuelle;
- la conservation de la vocation publique du milieu naturel, des services offerts et des droits de passage;
- l'assurance que le droit de passage ait des impacts négligeables sur l'environnement;

- l'assurance que les interventions d'ordre sportif, récréatif, touristique, culturel ou artistique aient des impacts minimes ou négligeables sur l'environnement naturel et social;
- un développement qui reconnaît le maintien de la qualité de vie des riverains;
- la présence d'animaux domestiques en laisse;
- le sentiment d'identification et d'appartenance à l'esthétique de l'aménagement d'un milieu naturel logé dans une trame urbaine en évolution;
- un couloir aménagé convivial, éclairé et sécuritaire;
- un milieu propre exempt de pollution visuelle ou olfactive nauséabonde;
- la recherche d'un moment d'inspiration ou de repos, d'un sentiment de solitude et de sécurité;
- une biodiversité représentative des efforts de conservation;
- l'imputabilité des variables météorologiques omniprésentes (vent, pluie, neige, glace, soleil, etc.);
- l'impression de pouvoir observer le milieu naturel sans être observé par les autres plaisanciers qui fréquentent les infrastructures aménagées dans la Gorge;
- l'accès à des facilités sanitaires publiques;
- l'accès à des fontaines d'eau publiques;
- l'accès à des téléphones publics.

#### **1.1.4 Contraintes environnementales administratives**

La gestion environnementale de la GRM s'effectue à partir de plusieurs paliers administratifs dont le Gouvernement du Québec par l'entremise du MDDEP et de la Ville de Sherbrooke aidée de ses organismes para-municipaux, soit la Corporation de gestion Cité des Rivières et la Corporation de gestion CHARMES. Chaque palier administratif a reçu différents mandats pour s'impliquer dans la viabilité du milieu naturel.

##### *o Ministère du Développement durable de l'environnement et des parcs (MDDEP)*

Le Gouvernement du Québec a mandaté le MDDEP pour veiller à la protection de l'environnement en lui donnant comme outil, l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, 2008). La LQE prévoit une réglementation pour l'ensemble des rivières, des cours d'eau et des plans d'eau reconnus avoir une qualité de navigabilité. À l'instar des cours d'eau de la province, les limites de la juridiction sont généralement

applicables au lit de la rivière et aux premiers mètres de la bande de protection riveraine, des hautes eaux printanières et des plaines inondables. Il est donc nécessaire de respecter l'article 20 et l'article 22 de la section IV, qui légifèrent l'exercice d'une activité susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement. Un certificat d'autorisation doit être préalablement obtenu pour entreprendre l'exercice d'une activité susceptible de produire un rejet dans un cours d'eau à débit régulier, comme celui de la rivière Magog (LQE, 2008).

- *Ville de Sherbrooke*

La Ville de Sherbrooke a non seulement le pouvoir de réglementer l'accès à son territoire et d'établir un zonage représentatif du développement de ses secteurs économiques, mais elle peut également gérer le pouvoir énergétique généré par ses trois infrastructures hydroélectriques implantées au cœur de la Gorge de la rivière Magog par le biais d'Hydro Sherbrooke (Hydro Sherbrooke, 2008).

- *Cité des rivières*

La gestion des zones situées au-dessus de la ligne des hautes eaux appartient à la Ville de Sherbrooke; la planification de l'aménagement général de la GRM s'effectue par l'entremise d'un organisme para municipal, soit la Corporation de gestion Cité des Rivières. La corporation a le mandat est de « doter Sherbrooke d'infrastructures et d'activités à caractère récréotouristique et assurer la mise en valeur de sites, en privilégiant les zones riveraines, dans un cadre de développement durable, pour permettre d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens et pour susciter la fréquentation de ces sites par la clientèle touristique » (Cité des Rivières, 2008).

- *CHARMES*

L'entretien des sentiers et les efforts de conservation des berges de la rivière Magog sont effectués par la Corporation de gestion CHARMES qui intervient sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sherbrooke. Ce territoire de 366 km<sup>2</sup> comprend 116 km de berges le long du parcours de la rivière Magog. CHARMES a réalisé plusieurs aménagements qui visent à mettre en valeur la GRM dont les passerelles et les sentiers; leurs activités contribuent à rehausser la qualité des espaces verts du corridor vert, en plus d'offrir au public une éducation sur l'interprétation du milieu naturel (CHARMES, 2008).

Le site Internet offert par CHARMES prévoit d'inclure prochainement un plan numérique du parc de conservation. Ce secteur couvre près de la moitié du lac Magog et le lac des Nations, les trois rivières importantes que sont la Magog, la Saint-François et la Massawippi; plusieurs milieux humides dont le marais de la Saint-François, de nombreux affluents et tributaires du bassin versant de la rivière Saint-François et Magog, et finalement, une quantité de milieux naturels d'intérêt public (CHARMES, 2008).

- *Usagers*

Les résidents du secteur et les usagers de la Gorge ont le devoir de conserver leur milieu naturel, d'utiliser les voies d'accès et les dispositions sanitaires. Ils peuvent se concerter et émettre leur avis concernant l'avenir, la gestion et le développement du milieu naturel public que représente la GRM.

## **1.2 Élaboration d'un cadre de référence sur les activités artistiques**

La prochaine étape concerne l'élaboration des lignes directrices d'un cadre de référence sur les activités artistiques qui visent l'intégration des arts visuels et de la scène dans le décor du milieu naturel de la Gorge de la rivière Magog. Le cadre de référence souscrit à une politique du développement durable appliquée socialement à toute forme d'intervention humaine dans le milieu physique. Ainsi, les activités artistiques déployées dans la GRM doivent permettre la mise en valeur de l'environnement naturel du site, offrir diverses formes de retombées économiques à la ville et répondre aux attentes des usagers à redécouvrir et à faire découvrir leur Gorge avec enthousiasme et fierté.

La section 1.2.1 répertorie l'ensemble des activités génératrices de mouvements artistiques et culturels qui peuvent être considérées avant d'être soumises aux critères d'évaluation sur le potentiel d'intégration élaborés au chapitre III. Par ailleurs, la description des lignes directrices présentées ci-après permet de déceler certains critères d'analyse qui permettront l'évaluation subséquente du potentiel d'intégration d'une forme artistique dans le milieu naturel de la GRM.

### **a) Contexte social**

Le contexte social exprime le désir des usagers de s'épanouir, d'intervenir et de s'impliquer dans l'aménagement de la Gorge. Plusieurs outils peuvent être mis en place pour inviter le

public dans le milieu naturel et encadrer le type d'intervention consacré aux activités sociales et individuelles simples comme le jeu de table, la lecture, l'écriture, la peinture, le dessin, ou la photographie. À titre d'exemple, les musiciens solistes, duos, trios et quatuors orchestraux viendraient donner la « note » de la nouvelle saison sur les petites scènes aménagées de podiums circulaires. À une plus grande échelle, les concours, expositions, spectacles et symposiums permettraient d'inviter un public plus large à profiter d'une sortie éducative en plein air tout en stimulant la découverte des talents artistiques locaux, régionaux et internationaux.

Les formes artistiques exploitables permettraient un rapprochement avec leurs interlocuteurs. À ce titre, les formes d'art contemporain peuvent inciter à s'inspirer d'un site. Les possibilités de réalisation artistiques sont grandes pour aménager la Gorge. Les formes artistiques recherchées auraient un objectif commun de sensibiliser la population à la conservation de l'environnement. À l'image de l'œuvre sculpturale in situ de Michel Goulet implantée en bordure de la rive près du Marché de la Gare de Sherbrooke (rue Minto), certaines formes artistiques aménagées pourraient permettre une utilisation temporaire par les usagers et visiteurs occasionnels.



Photo 1 : Nulle part/Ailleurs, oeuvre sculpturale de Michel Goulet  
Crédits photographiques : Olivier Philibert, 2008

L'expression artistique est pratiquée par des amateurs et des professionnels qui exploitent un ou plusieurs médiums artistiques. Il est donc important d'assurer la représentativité de ces

groupes dans une démarche d'intégration et que les formes artistiques s'associent à la pensée fondamentale de l'artiste ou du collectif qui produit l'œuvre. Le site doit rendre accessible l'exploitation de l'art de rue, attirer l'intérêt des artistes de formation et supporter les artistes internationaux invités à y performer leur art. Bien entendu, une partie du défi repose sur le besoin de la population de se sentir interpellée par les formes artistiques exploitées. À ce titre, il serait intéressant de faire reconnaître le milieu naturel de la GRM comme bien public, ce qui viendrait renforcer le sentiment d'appropriation pour les usagers.

Les institutions privées, scolaires ainsi que les universités auraient la possibilité d'offrir des cours et des programmes de formation qui sont en lien avec l'intégration de l'art dans le milieu naturel. En privilégiant des sites attrayants sur la base de la visibilité pour la réalisation du secteur institutionnel et universitaire, ces programmes assureraient le roulement et la continuité des activités artistiques déployées dans le milieu naturel de la Gorge. Les activités réalisées sur une base annuelle permettraient la redécouverte des sites exploités en fonction des saisons.

Pour conclure avec le volet social, la Division de la culture de la Ville de Sherbrooke possède un répertoire qui regroupe plusieurs centaines d'artistes et d'artisans d'art localisés sur son territoire et offre annuellement un nombre limité des bourses aux artistes inscrits. Ce répertoire est un outil intéressant qui favoriserait les communications pour toute forme de concours, symposium, exposition et performance artistique déployés pour la mise en valeur du milieu naturel et du transit récréotouristique qu'offre la GRM.

#### **b) Volet environnemental**

La recherche de formes artistiques qui s'intègrent dans l'environnement est un facteur déterminant. Les formes artistiques éphémères, temporaires ou permanentes qui utilisent et s'inspirent des matériaux (biotopes) de l'environnement comme le bois, la pierre, les métaux, l'eau, la lumière et la végétation seraient à considérer, au même titre que les formes artistiques traditionnelles qui ont comme finalité l'interprétation de l'environnement naturel et humanisé, comme : la peinture, la photographie et le dessin, les arts littéraires, musicaux et de la scène, ainsi que les arts médiatiques et le *Land art*.

Certaines formes artistiques et activités de mise en valeur de la Gorge permettraient de faire un lien avec le pouvoir hydroélectrique généré par la topographie des Gorges. Il devient

alors intéressant d'utiliser la lumière comme élément signalétique dominant pour guider le parcours des visiteurs sur le transit entre les deux pôles touristiques et développer les concepts d'aménagement (éclairage) artistique respectueux de l'environnement.

Les installations et les infrastructures prévues pour recevoir les œuvres, les expositions et les activités de création devront avoir un impact faible ou négligeable sur l'environnement et la qualité de vie des riverains. Les sites convoités favoriseront l'utilisation de zones déjà pavées et l'accommodement des infrastructures déjà en place pour rassembler les foules et les groupes d'individus. Par ailleurs, l'attrait public que peut engendrer un événement ne devait pas subvenir au détriment de la quiétude des riverains de la Gorge.

L'imputabilité des variables météorologiques omniprésentes dans un environnement naturel (vent, pluie, neige, glace, soleil, etc.) devrait composer avec les formes d'art implantées dans la Gorge de la rivière Magog. Toutefois, de petits espaces couverts ou des gazebos permettraient de protéger une exposition temporaire ou encore, de sécuriser la performance d'un quatuor musical en plein air.

### **c) Pôle économique**

Le fait de signifier le milieu naturel de la GRM comme un bien public induit le fait que des efforts sont déployés par la Ville et ses organismes para-municipaux pour entretenir le milieu naturel et le rendre accessible aux visiteurs. L'avènement de l'art dans notre milieu naturel génère à la fois des investissements dans le milieu social pour la conception, la planification et la construction de l'aménagement du site, ainsi que des retombées économiques associées à la mise en scène de ces événements artistiques. D'une part, des équipes d'experts comme des urbanistes et des ingénieurs seront interpellées pour orienter et diriger les travaux des diverses phases d'aménagement. D'autre part, le concept d'aménagement réalisé dans la Gorge nécessitera l'entretien, la manipulation et le remplacement de l'équipement par les employés de soutien et les groupes de travail de la corporation de gestion CHARMES et Cité des Rivières.

L'exploitation des formes artistiques basées sur des thématiques saisonnières permettra une fréquentation plus régulière du Lien et la redécouverte du milieu naturel à chaque visite. Des permis de pratique et de séjour devront être émis pour l'exploitation des espaces et de

certaines installations conçus pour recevoir les expositions ou la pratique de diverses disciplines artistiques.

La venue de commanditaires pourrait aussi supporter les activités artistiques de concerts intimes dans la Gorge.

#### **d) Orientation politique municipale**

La Ville de Sherbrooke met en place des moyens pour favoriser l'émergence des arts dans la trame urbaine du centre-ville de Sherbrooke. Rappelons seulement la venue récente du Centre des arts de la scène Jean-Besré (2007), l'installation de l'œuvre sculpturale de l'architecte de renommée internationale Melvin Charney, implantée à Place des Moulins (2005) et l'inauguration du Musée de la Nature et des Sciences (2002). L'organisme sans but lucratif MURIRS composé d'artistes de la rue et de muralistes est un autre mouvement à vocation artistique socioculturelle dont la mission consiste en l'intégration d'un circuit touristique de fresques murales peintes sur les murs aveugles de briques du centre-ville de Sherbrooke.

Le cadre de référence soutenu par le présent ouvrage, permettrait à l'œuvre artistique de s'intégrer au développement du Lien récréotouristique par le transit de la GRM et donner les outils à la Ville de Sherbrooke pour s'afficher davantage sur le circuit des arts régionaux. Par ailleurs, les réflexions concernant l'importance de développer le Lien récréotouristique dans la GRM et les moyens anticipés pour y parvenir sont discutés plus en détail au chapitre II, *Élaboration du cadre de référence pour la mise en valeur du Lien récréotouristique dans le milieu naturel de la GRM.*

#### **1.2.1 Inventaire des activités à potentiel artistique, récréotouristique et socioculturel**

Pour conclure cette synthèse des informations recueillies, l'inventaire des activités saisonnières à potentiel artistique, récréotouristique et socioculturel est détaillé de manière à pouvoir identifier rapidement la nature des interventions artistiques proposées dans le milieu naturel de la GRM. Les champs d'intervention se divisent en deux catégories : les volets artistiques et les disciplines artistiques spécifiques. Le tableau de compilation présenté à l'annexe 3 dresse un portrait général des volets artistiques envisageables dans la Gorge, les ressources culturelles qui leur sont associées, la nature des interventions requises pour la



pratique d'une forme artistique et les moyens anticipés pour justifier l'encadrement des interventions artistiques dans le milieu naturel comme le recours aux concours, symposiums, performances et expositions.

Tableau 2 : liste des volets artistiques et disciplines artistiques spécifiques

| <b>Volets artistiques</b>   | <b>Disciplines artistiques spécifiques</b> |
|-----------------------------|--|
| Arts visuels                | Chants et chorales                         |
| Arts de la scène            | Cinéma et court métrage                    |
| Arts du cirque et de la rue | Contes                                     |
| Arts multidisciplinaires    | Danse                                      |
| Arts martiaux               | Dessin                                     |
| Arts médiatiques            | Échec                                      |
| Arts numériques             | Lecture (littérature)                      |
| <i>Art in situ</i>          | Mimisme                                    |
| <i>Land art</i>             | Mode                                       |
| Métiers d'arts              | Musique instrumentale                      |
| Aménagements floraux        | Peinture                                   |
| Architecture et design      | Photographie                               |
| <i>Autres</i>               | Sculpture et bas-relief                    |
|                             | Taï-chi                                    |
|                             | <i>Autres</i>                              |

### 1.2.2 Eau, énergie et lumière source de vie

Dans le souci de répondre au fondement du Lien récréotouristique (chapitre II), il serait intéressant d'utiliser la lumière artificielle comme élément signalétique dominant pour guider le parcours des visiteurs, mais également pour assurer l'emphase sur les formes d'art implantées et la mise en valeur artistique du décor de la Gorge. En plus de faire un parallèle avec les installations hydroélectriques municipales, les jeux de lumière peuvent être exploités sur une base annuelle et modifiés au cours des saisons. L'équipement requis peut être suspendu dans l'air, disposé au sol, sur l'eau et/ou submergé sous l'eau de la rivière Magog.

L'eau de la rivière Magog circule dans les Gorges depuis maintenant plusieurs milliers d'années; elle a offert aux pionniers du 17<sup>e</sup> siècle une inspiration pour le développement d'une économie et la naissance d'une ville qui est aujourd'hui reconnue comme « la ville Reine des Cantons de l'Est » (Dubois, 1989). Les propriétés physiques de l'eau lui permettent d'être projetée, canonnée et vaporisée. Sous le point de congélation, l'eau peut

être floconnée, modelée, découpée, sculptée ou assemblée jusqu'à produire de véritables palais de glace.

### **1.2.3 Formes artistiques et exploitation du Lien sur une base saisonnière**

L'ensemble des volets artistiques et les quelques disciplines artistiques spécifiques citées préalablement à titre représentatif donne la possibilité à l'art d'être présent dans le milieu naturel de la GRM et de s'adapter en fonction des thématiques saisonnières. Les quatre saisons qui régissent notre climat sont marquées par de forts contrastes météorologiques et du paysage urbain. Par le fait même, le décor du milieu naturel de la Gorge change au fil des mois. Il semble donc important de considérer la dynamique saisonnière pour le choix des formes artistiques qui seraient implantées de manière ponctuelle, à moyen ou à long terme selon l'échéancier prévu par les gestionnaires des activités culturelles de la GRM.

#### *o Printemps*

Le printemps est le symbole du réveil de la nature et du renouveau. Dans la Gorge, la faune se fait plus omniprésente et la flore hâtive profite des premiers rayons de soleil qui percutent le sol dépourvu de son couvert nival. L'endroit est particulièrement fragile et les sols dénudés sont plus sensibles aux interventions humaines. Les formes d'arts envisageables seraient limitées au site où les installations n'imposent pas de contact avec le sol.

Les gestionnaires de la Gorge profiteraient de cette période pour nettoyer le site et préparer les aménagements floraux. S'il est possible d'observer la présence d'arbres morts voués à l'abattage, certains de ces troncs sélectionnés pourraient permettre une sculpture en formes totémiques à l'image des arbres tronqués retrouvés près de l'entrée du boisé du Domaine Howard, rue Vimy Nord. Toutefois, cette pratique ne devrait pas se faire au détriment de la faune ailée qui utilise ces arbres pour se nicher ou pour s'y alimenter à même les insectes qui colonisent le tronc, au grand bonheur des ornithologues présents sur les lieux. Les arbres dangereux pourraient être abattus et déposés au sol pour contenir sur une portion du versant le prochain aménagement floral d'annuelles ou de vivaces.

Néanmoins, de petites surfaces en bois sur pilotis encrés au sol permettraient à des activités sédentaires de détente, intellectuelles et créatives d'être réalisées par les usagers comme la lecture, le dessin, la peinture, la partie d'échec, la pratique d'un art martial en petit groupe

(ex : Tai-chi). L'élargissement des points d'observation présents sur le sentier et l'aménagement de surfaces dégagées du sol, de table fixe, de bancs et de chaises serait une prémisses à la convivialité des lieux. Éventuellement, d'autres points de vue pourraient être aménagés sur les rives de la GRM. Les activités génératrices de foule seraient toutefois à proscrire à cette période de l'année, car l'aménagement de la Gorge entraînerait une fréquentation accrue du Lien sur une base saisonnière.

- *Été*

L'été est la saison de l'abondance et de la vitalité. La flore a repris vie et la faune urbaine se fait de plus en plus omniprésente au sol et dans l'espace aérien de la Gorge. Le sentier de la Gorge est ouvert au public et la population locale fréquente le « couloir vert » en grand nombre. Durant la période estivale, une centaine de personnes fréquenteraient quotidiennement la Gorge.

Les activités artistiques et les formes d'art exploitables sont à première vue illimitées. Par contre, plusieurs contraintes de site relatives à la température, le voisinage, la topographie et le bruit de fond sont imputables à la localisation des activités envisagées. Par exemple : la tenue de concours, symposiums, performances et expositions d'art peut être développée. De tels événements réuniraient les artistes de plusieurs milieux artistiques et les artistes régionaux de tous les niveaux de performance. Les infrastructures prévues permettraient à l'art de la rue et au cirque de la rue de copiner sur le site de la Gorge.

Les concerts intimes pourraient se multiplier le jour et le soir sur les petites scènes aménagées. La nuit, l'éclairage et la coloration de la Gorge changeraient d'heure en heure et l'emphase lumineuse s'estompe à la fermeture du parc.

Les surfaces verticales de bétons apparentées aux infrastructures sous les ponts routiers seraient régulièrement repeintes en blanc. Des permis de créations seraient alloués à d'autres projets spéciaux de création murale. Un autre usage serait la dissimulation par la végétation et favoriserait un site où des horticulteurs auraient la possibilité d'y performer leur art.

En plus des activités d'interprétations possibles prévues annuellement à l'échéancier d'animation de la Gorge, les participants au programme d'intégration des arts préparent le

site qui inaugurera l'intégration de l'œuvre annuelle. La forme artistique suggérée et produite par le groupe d'artistes participant au programme d'intégration des arts de la Ville de Sherbrooke est inaugurée dans la Gorge à l'automne. L'année suivante, un autre artiste de renommée internationale serait invité à venir composer avec le milieu pour y laisser sa signature.

○ *Automne*

Dans le sud du Québec, et tout particulièrement dans les Cantons de l'Est, la période automnale caractérise la venue des couleurs qui marbrent la canopée sénescence. À Sherbrooke, ce phénomène naturel peut être admiré de la fin septembre jusqu'aux dernières semaines du mois d'octobre. L'odeur des récoltes envahit le fond de l'air. Pendant que les commerçants au Marché de la gare de Sherbrooke offrent les nouveaux produits du terroir aux visiteurs et aux plaisanciers qui débarquent du train touristique Orford Express, ceux-ci emprunteront le Lien récréotouristique de la GRM pour s'épanouir dans le « Musée à ciel ouvert » parsemé d'œuvres et d'expositions qui s'intègrent au milieu naturel et à son couvert végétal. Les activités artistiques estivales à caractère participatif se maintiendraient (activités pédestres, fréquentation des sites publics conçus pour la détente et l'observation).

○ *Hiver*

L'hiver est le symbole de la dormance. Les couleurs de l'environnement s'estompent et le paysage naturel de la Gorge dépourvu de ses couleurs vives prend un ton monochromatique. L'eau qui était fluide et vaporeuse se cristallise et se durcit. Le passage à l'hiver dans la Gorge de la rivière Magog entretient une autre dynamique de fréquentation, car le sentier se couvre régulièrement de neige et les températures glaciales caractérisent les semaines des mois de janvier et février.

Le site de la Gorge n'en demeure pas moins exploitable. L'eau des chutes qui se vaporise au contact de la rivière se cristallise et se fixe aisément aux parois rocheuses, aux arbres et aux infrastructures qui se dressent à proximité. Ce phénomène se produit systématiquement dans le périmètre du barrage Frontenac. La capacité de la vapeur d'eau refroidie d'adhérer à tout ce qu'elle touche inspire l'implantation de structures artificielles sur les versants ou ancrées dans le lit de la rivière. Ces structures favoriseraient la formation de sculptures naturelles de glace. Le soir, différents jeux de lumières participeraient à la mise en valeur des sculptures de glace naturelles.

D'autres activités organisées par la Ville permettraient la tenue de concours de sculpture et d'architecture sur glace de différentes envergures. Les œuvres seraient dispersées à plusieurs endroits stratégiques sur le parcours long d'un kilomètre et seraient, par exemple, évaluées selon la représentativité de leur intégration dans le paysage immédiat de la Gorge, ou sous tout autre forme de critères rattachés de près comme de loin à la conservation de l'environnement. Rappelons que l'impact de l'utilisation de la lumière demeure un élément clé pour mettre en valeur le paysage hivernal de la Gorge et son milieu naturel humanisé par les interventions de nature artistique.



Photo 2: arbres givrés par la vapeur d'eau créée au contact des chutes de la centrale hydroélectrique Frontenac avec l'eau de la rivière Magog  
Crédits photographiques : Olivier Philibert, 2008

### **1.3 Art et science environnementale**

La plupart des concepts artistiques énumérés ci-dessus contribuent à l'autoévaluation du projet présenté au chapitre 3, *Outil d'analyse*. La méthodologie d'analyse tente de mettre en pratique une démarche scientifique basée sur la considération de plusieurs critères regroupés sur une grille d'analyse détaillée. En complément d'étude, le chapitre 2 élabore sur la structure d'un cadre de référence pour la mise en valeur du milieu naturel de la Gorge et le développement du transit (Lien) entre les pôles récréotouristiques du centre-ville de Sherbrooke. La démarche permet de bonifier succinctement le cadre de référence sur les activités artistiques qui pourraient être déployées de manière optimale dans la GRM.

## **2. ÉLABORATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN VALEUR DU MILIEU NATUREL DE LA GRM**

Le simple fait d'ajouter les disciplines artistiques au décor de la Gorge, mêmes évaluées selon une grille de critères, ne permettrait pas une amélioration spontanée du milieu naturel. De fait, l'assise de notre projet requiert une certaine bonification apportée par le contexte récréotouristique de la Gorge. Pour répondre à cette contrainte, ce chapitre suggère un cadre de référence consacré à la mise en valeur du milieu naturel de la GRM. Les lignes directrices permettraient aux dirigeants, responsables et groupes de discussions d'orienter les futures démarches concernant l'amélioration du circuit pédestre et par la diversité et l'accessibilité des activités culturelles, récréatives et touristiques offertes au public. Un moyen pour y parvenir serait de considérer le développement du Lien entre les pôles récréotouristiques du centre-ville de Sherbrooke et de compléter le transit par l'intégration des arts visuels et de la scène dans le paysage naturel de la Gorge.

### **2.1 Cadre de référence pour la mise en valeur du milieu naturel de la GRM**

Un des principaux défis de l'aménagement de la GRM repose sur le développement du Lien qui permet un passage unique entre le Lac des Nations et le site historique de l'Esplanade Frontenac au centre-ville. Les discussions entretenues avec un membre de la Corporation de gestion Cité des Rivières (mars, 2008) ont identifié l'importance d'établir une connexion entre ces pôles d'attraction récréotouristique. Suite à la lecture des ouvrages bibliographiques à caractère historique (Désilets, 2001 ; Kasteman, 2001 ; Coté et Dubois, 2002), il est possible d'exploiter le parallèle historique que représente la GRM et son embouchure au confluent de la rivière Saint-François à la découverte des origines du Sherbrooke contemporain.

Pour ce faire, il serait intéressant de signaler l'inauguration d'un futur « Parc de la Gorge de la rivière Magog » et d'utiliser la lumière comme élément signalétique dominant pour guider le parcours des visiteurs entre les deux pôles touristiques précédemment identifiés tout en mettant en valeur les sites d'intérêt que sont :

- les attractions touristiques;
- les infrastructures existantes comme les barrages et les centrales hydroélectriques;
- les curiosités géologiques;
- les curiosités fauniques et biologiques;
- les éléments historiques et archéologiques;

- les œuvres d'arts installées;
- les sites de repos aménagés;
- les sites éducatifs (musée à ciel ouvert) et de développement artistique;
- les sites qui présentent des cibles photographiques d'intérêt;
- une signalisation adéquate et incitative.

Plusieurs moyens sont proposés pour répondre aux besoins de prioriser le développement des pôles d'activités récréotouristiques et d'entretenir le sentiment d'appropriation du milieu naturel de la GRM par le public. Cette section détaille les six domaines d'intervention favorisant la création du Lien qui existe entre la promenade Cité des Rivières et le site historique bordant l'Esplanade Frontenac, au centre-ville de Sherbrooke.

#### *Domaine social*

- Le milieu naturel devrait être reconnu comme bien public et le cadre règlementaire municipal d'un futur « Parc de la Gorge de la rivière Magog » pourrait être revu;
- l'aménagement de la Gorge pour soutenir la fonction récréotouristique devrait tenir compte de la qualité de vie actuelle des riverains de la rivière.

#### *Domaine récréotouristique*

- Une promenade récréative sécuritaire et accessible au cœur de la GRM pourrait utiliser la lumière comme élément signalétique dominant, fil conducteur et outil de mise en valeur des éléments présents le long du Lien récréotouristique. Une intervention possible serait de mettre en place une série d'indicateurs lumineux ou des lumières à faisceau directionnel placées stratégiquement le long du parcours. Étant donné la proximité des barrages hydroélectriques, la lumière sera perçue comme une manifestation visuelle de leur importance. Un éclairage de soirée à la fois coloré, dynamique et respectueux de la qualité de vie du voisinage permettrait de mettre en valeur les éléments du Lien;
- l'augmentation de la fréquentation des pôles récréotouristiques est au cœur des intentions d'aménager la GRM. Ainsi, il serait pertinent de compléter le segment de la promenade Cité des Rivières par la construction d'une passerelle sous la rue King Ouest et le Lien à la hauteur de la centrale Frontenac. Par exemple, l'aménagement d'un pont suspendu offrirait aux usagers une expérience similaire à une excursion dans les renommées Gorges de Coaticook (Groupe Teknika, 1981);
- les utilisateurs qui fréquenteront le site seront seuls, accompagnés ou en groupe; ils pourront être autonomes ou non et possiblement à mobilité réduite, comme les gens

âgés, les personnes handicapées, ou encore une famille avec enfants. Parmi les deux solutions envisagées, le chemin pourrait être pavé sur certains segments ou sur l'ensemble du parcours de la Gorge (si possible) ou encore, le chemin de randonnée serait ménagé d'une surface en planches de bois intercalées sur l'axe longitudinal plutôt que transversal. Le positionnement et la distance entre les planches permettraient de circuler avec une pièce d'équipement personnelle montée sur des roues et de nettoyer aisément la surface durant l'hiver. Dans les deux cas, des pentes faibles permettraient de compléter le sentier aisément pour l'ensemble des usagers;

- en plus du belvédère de la centrale hydroélectrique Frontenac, l'aménagement d'aires de repos avec tables et/ou bancs de parc à des endroits stratégiques du parcours donnerait la possibilité de s'arrêter, de se reposer et de contempler le décor naturel harmonieux de la Gorge;
- à l'image du Carré Strathcona, un parc urbain situé en face de l'Hôtel de Ville, les périodes consacrées aux festivités de Noël et du Nouvel An seraient soulignées par la décoration d'une sélection d'arbres sertis de lumières de Noël.

#### *Domaine culturel ou éducatif*

- Les visites guidées estivales offertes par la Société d'histoire de Sherbrooke, le musée des beaux-arts et le Musée de la Nature et des Sciences consacrent leurs thématiques à interpréter l'évolution de la période industrielle, à faire remarquer les contrastes architecturaux des bâtiments historiques situés en périphérie de la GRM, à visiter une douzaine d'œuvres sculpturales *in situ* retrouvées au centre-ville et finalement, à faire reconnaître le pouvoir énergétique que représente la GRM. Les activités complémentaires saisonnières de mise en valeur et d'interprétation du couloir naturel de la Gorge regrouperaient tous les parcours d'information des établissements muséologiques et culturels sous un thème suggéré; à titre d'exemple :

« *Musée sous couvert, Musée à ciel ouvert* ».

#### *Domaine environnemental*

- les automobilistes seraient invités à laisser leurs véhicules dans les stationnements à étages du centre-ville ou dans les parcs de stationnement identifiés et gratuits du secteur récréotouristique plutôt que dans les quartiers résidentiels et sur le long des artères du centre-ville;
- les résidents des quartiers résidentiels et les zones municipales situées en périphérie du milieu naturel fluvial devront être consultés et se concerter pour étendre le « corridor vert » que représente la GRM; cette opération viserait à supporter la biodiversité urbaine



grâce à (ou suite à) une évaluation du potentiel d'enrichissement arbustif, arboricole et floral dans la GRM. Des espèces végétales pourraient être offertes aux résidents des quartiers situés près de la Gorge par l'entremise d'activités participatives estivales. En plus de contribuer à l'augmentation de la qualité de l'air, l'enrichissement arboricole valoriserait les propriétés résidentielles avoisinantes. De plus, l'enrichissement du couvert végétal de la Gorge et de la barrière d'intégration naturelle aurait un impact positif au niveau économique, social et environnemental. L'annexe 2 présente une image de la zone anticipée pour élargir la « barrière d'intégration naturelle de la GRM » au tissu urbain des quartiers résidentiels et du centre-ville au sens large;

- l'aspect du paysage hivernal de la Gorge pourrait être restauré en effectuant un enrichissement arbustif, arboré et arborescent des rives à l'intérieur des limites physiographiques de la Gorge au sens strict (versants, falaises, berges). L'aménagement serait assuré par une diversité d'arbres à petits fruits qui sont une source de nourriture pour la faune ailée et augmente un potentiel d'observations ornithologiques dans la GRM;
- finalement, il serait pertinent d'installer des cendriers sur les sentiers et de prévoir un distributeur de sac près des entrées principales de la Gorge pour faciliter le ramassage et disposer des selles de chien et pour gérer l'ensemble des déchets générés par les usagers de la GRM.

#### *Domaine artistique*

- L'intégration des arts visuels et des arts de la scène dans le milieu naturel de la GRM est l'un des outils suggérés pour la mise en valeur du milieu naturel et stimuler son appropriation par le public et les usagers. Toutefois, des infrastructures légères et l'identification des sites optimaux s'avèrent une prémisses à la révision éventuelle du passage récréotouristique dans la Gorge. Une liste des activités artistiques potentiellement réalisables dans la GRM est présentée à l'annexe 3, pour résumer le cadre de référence sur des activités artistiques et culturelles élaboré au chapitre I, section 1.3;
- des infrastructures et les sites pourraient permettre des expositions temporaires et permanentes d'œuvres *in situ*, en particulier dans le secteur de la rue des Abénaquis;
- des endroits identifiés dans la Gorge pourraient recevoir des ateliers de création. Ces sites seraient aménagés d'une ou de plusieurs surfaces dégagées du sol dont l'espace serait suffisant pour y recevoir, par exemple, un peintre et son chevalet, une chaise de lecture, un duel d'échec ou encore, une groupe d'individus pratiquant le taï-chi;

- des sommes d'argent et des matériaux en provenance de la Municipalité, des commanditaires, des investisseurs et des donateurs serviraient à créer un « Fonds d'intégration des arts au patrimoine culturel de la Ville de Sherbrooke ». Ce fonds aurait pour objectif de soutenir financièrement les activités artistiques d'intérêts qui cadrent dans la perspective globale de développement des pôles récréotouristiques du centre-ville de Sherbrooke et du Lien récréotouristique de la GRM.

#### *Domaine économique*

- l'accessibilité de la Gorge pour soutenir la fonction récréotouristique serait le principal moyen pour élargir les possibilités d'affaires sur le pourtour de la GRM et ainsi, stimuler l'économie du centre-ville. L'effet anticipé est l'apparition de vitrines commerciales et de services donnant sur la Gorge en particulier le long du boulevard Belvédère Nord, de la rue Frontenac, de la rue Dufferin et de la rue des Abénaquis;
- la création d'emplois à court, moyen et à long terme est importante pour soutenir l'activité économique de la ville. Les emplois générés par une éventuelle intervention dans la GRM concernent tant les secteurs de la planification et de la réalisation de projet que ceux reliés au maintien des services et à la conservation du milieu naturel;
- le fait de reconnaître le milieu naturel comme un parc municipal permettrait à la Ville d'allouer un budget annuel, d'émettre les permis nécessaires à l'entretien des installations et d'intervenir au besoin dans le milieu naturel;
- l'augmentation de la fréquentation récréotouristique du centre-ville influencera la performance des commerces qui tireront sans doute profit de l'achalandage saisonnier. Des retombées économiques directes sont donc anticipées dans le secteur « centre-ville » proportionnellement aux temps de séjour des visiteurs et usagers;
- la publicité s'avérerait un outil efficace pour faire connaître la valeur récréative et touristique des sites. Par ailleurs, le site Internet, la capsule publicitaire télévisée, les émissions de variétés et l'annonce dans les médias imprimés régionaux permettraient de rejoindre un grand bassin de la population régionale pour l'inciter à fréquenter le site de la promenade et ses évènements.

#### *Domaine des communications*

- Les moyens de communication à développer dans la Gorge devraient permettre l'accès au réseau Internet sans fil ZAP Sherbrooke (2008) ou favoriser la communication nécessaire pour la coordination des nombreuses thématiques des circuits d'interprétation sur panneaux ou avec guide;

- un tableau des événements apposé aux entrées de la Gorge rappellerait les jours, les sites et les activités d'intérêt public;
- installer des téléphones « bleus » publics qui autoriseraient des appels locaux. Ces postes seraient situés près des entrées de la Gorge. Le temps d'utilisation devrait être limité à quelques minutes, et réservés aux appels sortants;
- des bannières flottantes pourraient être fixées aux infrastructures municipales incluses dans la « barrière d'intégration naturelle de la GRM » à l'image de celles qui sont employées par Cité des Rivières le long des axes routiers, par l'Université de Sherbrooke le long des axes de circulation du secteur universitaire et par la Ville de Sherbrooke sur l'ensemble de son territoire;
- il pourrait être pertinent de rechercher un slogan ou un mot d'ordre comme : « *Un musée sous couvert, un Musée à ciel ouvert* » pour représenter la GRM et son aménagement. Une autre formule pourrait inciter à l'utilisation des parcs automobiles : « *Abandonner l'automobile, c'est s'abandonner à soi-même*»; cela pourrait initier une action participative dans un milieu sain et naturel;
- il serait possible de faire appel au réseau médiatique pour informer la population des activités déployées dans les pôles récréotouristiques et dans la GRM.

## **2.2 Suggestion pour l'aménagement du site et répertoire des espaces**

L'aménagement d'espaces pour la réalisation d'activités éducatives et des performances artistiques potentielles permettrait de bonifier le Lien récréotouristique. Cette étape se divise en deux parties. D'une part, l'analyse vise l'identification des sites actuellement exploités qui font partie des neuf sites retenus dans le cadre de ce travail pour la mise en valeur du Lien récréotouristique. D'autre part, l'accès au milieu naturel de la GRM peut se faire en empruntant l'une des cinq entrées existantes situées le long des rives. L'exercice suggère l'aménagement de trois autres « portes » pour accéder au parcours de la Gorge de sorte à créer un lien direct avec les établissements d'arts et de culture situés dans la zone riveraine de la GRM. Ces « portes » pourraient être aménagées d'œuvres sculpturales marquant le passage au concept du « Musée à ciel ouvert » dans le milieu naturel de la Gorge.

Une carte de l'emplacement des sites existants et convoités pour la mise en valeur récréotouristique de la GRM est insérée à la prochaine fin de la section 2.2.1. Sur cette carte,

les lettres en majuscule (A, B, C, ...) ou en minuscule (a, b, c, ...) font références à des emplacements ou à des entrées.

### **2.2.1 Sites exploités et sites convoités**

Les rives de la Gorge de la rivière Magog sont actuellement aménagées avec des infrastructures récréotouristiques comme des belvédères (Koatek; centrale Frontenac) et des passerelles (des Draveurs; de la Frayère) sans compter les passages autorisés sur la structure de deux barrages (Frontenac; Abénaquis). Au total, neuf sites sont identifiés pour soutenir les aménagements et les activités reliées aux arts sur les pourtours de la Gorge. Les sites existants déjà aménagés (pavé, espace urbain, belvédère) furent davantage développés afin de limiter les impacts des interventions suggérées dans le milieu naturel de la Gorge. Chacun des sites est décrit et caractérisé à partir des principales contraintes observables, des aménagements anticipés et des activités qui pourraient être offerts aux usagers et visiteurs venus découvrir leur milieu naturel.

- A. *Accommodement du Lien récréotouristique Lac des Nations / GRM (site existant) :*  
l'entrée de la Gorge sur la rue Richmond (a) est relativement isolée de l'embouchure du Lac des Nations (centrale Paton). Le sentier dans le milieu naturel de la Gorge n'est pas indiqué aux visiteurs avant qu'ils atteignent le bureau d'information touristique de Sherbrooke situé de l'autre côté de la rue King Ouest, loin de la passerelle des Draveurs, à l'intersection des rues King Ouest et Richmond. Depuis la passerelle, l'accès le plus sécuritaire au bureau d'information touristique se fait par un passage étroit et obscur sous le pont Montcalm. Le plancher du passage est tout juste au-dessus du niveau des crues printanières ou occasionnelles de l'été. L'autre choix encore plus risqué pour les piétons, cyclistes et amateurs de patins à roues alignées est de traverser les quatre voies de la rue King Ouest. Lors d'une prochaine réfection du pont Montcalm, il serait intéressant de rehausser la chaussée afin d'offrir un meilleur dégagement sous le tablier du pont. Le passage sous le pont Montcalm offrirait alors une connexion directe avec centre d'information touristique et un transit aménagé vers la promenade de la GRM. Une alternative serait d'aménager une croisée piétonnière prioritaire à cet emplacement du pont pour traverser la rue King Ouest;

- B. « *Esplanade de la rue Richmond* » (*site convoité*) : entre la rue Richmond et le versant Nord de la Gorge, se situe une bande de terrain municipal en terre battue qui possède cinq mètres de large et une cinquantaine de mètres en longueur. Le terrain est surplombé par des fils électriques et de communication et sert actuellement de stationnement public pour les camionneurs ou autres usagers du quartier. Cette portion de terrain donne sur un talus qui s'étend jusqu'aux limites clôturées de la Gorge et du barrage Paton, qui n'est pas accessible au public. L'entrée de la Gorge par la rue Richmond (a) se situe au milieu de cette bande de terrain. L'espace semble suffisant pour y faire un aménagement floral attrayant et installer un panneau d'information pour annoncer les activités artistiques, culturelles et d'interprétation dans le milieu naturel de la GRM;
- C. « *Place de la rue Montcalm* » (*site convoité*) : ce terrain privé situé dans un quartier résidentiel est confiné entre les rues Belvédère Nord, Montcalm et Magog. L'espace est vacant et clôturé depuis qu'un incendie a réduit à néant la demeure patrimoniale qui s'y trouvait au mois d'octobre 2004. Le site récréatif potentiel est adossé à la pente du versant nord de la Gorge près de l'entrée de la rue Magog (b) et se présente bien pour l'aménagement d'un parc urbain et l'élargissement de la barrière d'intégration naturelle de la GRM. Un mur écran permettrait d'isoler les visiteurs de l'axe achalandé de la rue Belvédère Nord et servirait à recevoir la tenue d'expositions, à encadrer les ateliers du circuit artistique saisonnier et à offrir des concerts intimes publics;
- D. *Centrale Frontenac (site existant)* : le barrage hydroélectrique Frontenac est sans doute le site existant le plus spectaculaire sur le parcours de la Gorge. Le barrage est accessible pour les visiteurs depuis l'entrée de la rue Frontenac (e), l'entrée du belvédère Koatek (c) et par le sentier qui sillonne la rive nord de la Gorge en amont du barrage. Une terrasse est aménagée près de la centrale et permet d'admirer les chutes et les falaises vives de la Gorge qui se dressent devant l'observateur. Sur la terrasse, le fond de l'air se trouve constamment humidifié. Le secteur dans le périmètre immédiat du barrage est certainement le plus bruyant du parcours de la Gorge. Quelques fois par jour, les activités de la caserne de pompier, de la centrale de police et de la caserne d'ambulance, tous situés dans le périmètre rapproché, se font entendre. Le pont Hubert-C.-Cabana (rue Belvédère Nord) domine le paysage

aérien en amont du barrage. Un stationnement donne accès aux installations hydroélectriques sur la rive droite (rue Frontenac). Malgré toutes les contraintes d'aménagement qui existent dans ce secteur, le site pourrait avoir une terrasse agrandie le long du versant droit de la Gorge. L'été, la connectivité au réseau Internet ZAP Sherbrooke permettrait le rassemblement des usagers, des étudiants et des gens d'affaires qui occupent les immeubles du secteur. Sur la terrasse de la centrale Frontenac, l'aménagement de tables rondes avec des parasols n'interférerait pas avec le paysage de la Gorge vu en plongé depuis le belvédère Koatek. Des jeux de lumières pourraient être largement exploités dans cette section large et encaissée de la Gorge. Les parois rocheuses, le barrage, l'eau vaporisée, l'eau de la rivière ainsi que les accumulations de glaces hivernales sont tous des éléments potentiels pour mettre en valeur la dynamique naturelle qui compose le secteur. L'hiver, la tenue de concours de sculptures et d'œuvres architecturales sur glace semble être la seule activité artistique envisageable dans le voisinage du barrage.

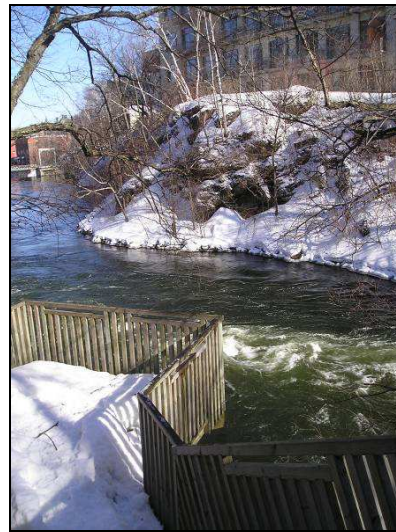
- E. *Ancienne prison Winter (site convoité)* : cet édifice est l'un des plus vieux bâtiment de la ville de Sherbrooke. Ce site historique fait également l'objet de visites organisées par la Société d'histoire de Sherbrooke pour interprétation du patrimoine architectural. Ces dernières années, plusieurs vocations lui ont été attribuées dont la conversion d'espaces pour des locaux administratifs et l'aménagement des murs, des couloirs et des cellules pour soutenir une exposition permanente d'œuvres d'art (Art libre, 2007; Geocities, 2008). Les activités administratives et celles de l'organisme sans but lucratif ont cessé car l'édifice ne répond pas aux critères du code du bâtiment quant à la sécurité du public. De plus, son statu patrimonial limite l'ampleur des activités de restauration ou de rénovation (Kesteman, 2000;). Néanmoins, cet édifice borde la Gorge de la rivière Magog et offre un espace « parc » intéressant dans l'arrière-cour. L'environnement sonore du voisinage est très paisible et sa vocation artistique pourrait être maintenue à l'extérieur. Lors des visites du site, la proximité du voisinage ne semblait pas une contrainte majeure à la réalisation d'évènements en plein air. Ce site pourrait accueillir une petite scène pour la présentation de spectacle intime. Le parterre pourrait être aménagé pour recevoir un public d'une centaine de personne. L'art médiatique pourrait s'exprimer par des projections sur la façade ouest de la prison. Des tentes pourraient être montées pour recevoir temporairement des

expositions ou des symposiums artistiques présentés dans le cadre d'une thématique saisonnière;

F. « *Accommodement du Lien récréotouristique* » (site convoité) : à l'heure actuelle, la promenade de la GRM peut réserver des surprises aux visiteurs non accoutumés à son parcours car elle possède une section sans issue sur le segment principal qui prolonge le sentier de la Gorge, sur la rive nord, en aval du belvédère Koatek. À ce point du parcours, il faut rebrousser chemin sur plus de 250 mètres et franchir le barrage Frontenac pour accéder à la prochaine entrée de la rue Frontenac située 300 mètres plus bas sur la rive sud. Conséquemment, la fréquentation des pôles récréotouristiques par le transit de la GRM nécessiterait de compléter le Lien récréotouristique par l'aménagement d'une passerelle située tout près du Musée de la Nature et des Sciences. Ce Lien d'une longueur totale approximative de 100 mètres, offrirait aux usagers et aux visiteurs de poursuivre dans le milieu naturel de la Gorge en franchissant la passerelle et en suivant un sentier qui les mèneraient rapidement à l'entrée de la rue Frontenac. Ils pourront alors cheminer jusqu'au centre-ville de Sherbrooke sur le trajet de la centrale des Abénaquis déjà aménagé par une promenade en grillage métallique.



(3)



(4)

Photo 3 : ancrages de béton prêts à recevoir un escalier sur le coin des rues Cliff et Winter

Photo 4 : fin du sentier de la Gorge en face du Musée de la Nature et des Sciences

Crédits photographiques : Olivier-Charles Philibert, 2008

Ci-dessus, la photographie no.3 montre la section non complétée du sentier de la Gorge où un escalier relativement abrupt débouche sur le coin des rues Cliff et

Winter, à l'endroit où se situe la prison Winter. L'image de droite (photo no.4) montre que cette même section du sentier incite à aménager le Lien qui permettrait de traverser la rivière pour rejoindre la rive sud où se situent les Résidences Soleil et le Musée de la Nature et des Sciences. Toutefois, le choix du tracé exact de ce Lien récréotouristique ne constitue pas la force de notre expertise;

G. *Barrage hydroélectrique des Abénaquis (site convoité)* : l'accès à ce site se fait par la rue Frontenac et le passage déjà aménagé conduit sur le barrage puis vers une passerelle en grillage métallique qui longe la rivière Magog. L'espace convoité qui pourrait être aménagé est enclavé entre le terrain du Musée de la Nature et des Sciences, un édifice à logement qui abrite la Salle des Arts La Tribune et la limite naturelle de la rivière harnachée par le barrage des Abénaquis. De l'autre côté de la rivière, la façade de l'Américan Builtrite occupe l'espace visuel. Au pied des chutes du barrage, l'environnement sonore est envahi par le brassage de l'eau au contact du lit de la rivière mais une discussion normale entre personne peut se tenir. Le soir un éclairage de sécurité illumine le barrage qui peut être facilement observable depuis le pont Gilbert-Hyatt (rue Dufferin). L'hiver, la bruine créée par la vaporisation de l'eau ajoute au mysticisme du lieu. La principale forme d'aménagement envisagée serait un sentier qui permettrait de rejoindre une future passerelle (Lien) située en amont près du Musée de la Nature et des Sciences. Un belvédère en bois ou en grillage métallique pourrait être aménagé en bordure de la falaise et s'étendre sur quelques mètres au-dessus des eaux de la rivière. L'espace permettrait aux usagers de venir fréquenter le lieu pour la découverte, l'interprétation ou pour participer à un parcours artistique qui s'harmoniserait avec le bruit des chutes (peinture, dessin, photographie, sculpture, exposition, symposium). Le réseau Internet sans fil ZAP Sherbrooke pourrait offrir aux usagers un espace unique pour « flirter » avec le monde virtuel;

H. *Place Nikitotek (site existant)* : ce site est situé à l'extrémité de la rue des Abénaquis, en bordure de la rivière, tout près du confluent des rivières Magog et Saint-François. Il marque la fin de la promenade d'un kilomètre dans la partie aval de la GRM. L'endroit ouvert est majoritairement occupé par des parcs automobiles privés, et un gazebo fut construit sur la bande de gazon qui fait office de bande riveraine. Contrairement à la rive droite occupée par la Place des Moulins, ce côté de la rivière est peu achalandé par la circulation routière. Le tracé du pont ferroviaire des Grandes Fourches,



parallèle à la rue des Grandes Fourches Nord, est voisin de ce lieu. Les principales contraintes observables sont le bruit de fond de l'activité urbaine, les passages fréquents du train et la proximité des édifices résidentiels qui se dressent en bordure de la rivière à cet endroit. Néanmoins, le site semble favorable à l'aménagement d'une petite scène permanente qui pourrait présenter des spectacles intimes ou encore pourrait offrir l'espace nécessaire pour recevoir des événements d'ordre artistique comme des symposiums, expositions, concours ou toutes autres performances artistiques rattachées à l'art et au cirque de rue. La Place Nikitotek a également le potentiel d'être transformée en parc urbain avec des aires de repos et l'ajout de gazebos qui permettraient à un grand nombre d'usagers de venir contempler le centre-ville. À ce titre, la bande riveraine pourrait être élargie et des butons de terre recouverts de gazon et aménagés, pourraient être construits en retrait pour créer une atmosphère invitante et plus conviviale. Des lampadaires aux formes artistiques et des jeux de lumières aquatiques (sous le niveau de l'eau de la rivière) permettraient aux visiteurs d'apprécier la beauté du site en soirée;

- I. *Esplanade Frontenac et la Place des Moulins (site existant)* : ce secteur commercial du centre-ville à l'intersection des rues Dufferin et Frontenac fut récemment assujéti à un programme de mise en valeur architecturale, et des subventions furent octroyées aux commerçants désireux d'embellir la façade de leur commerce (Cité des Rivières, 2008). Des fresques (3) à thématique historique furent peintes sur des murs de brique aveugles. En bordure des rues Frontenac et Wellington Nord et sur l'esplanade Frontenac, des terrasses de restaurant pourvus de tables et de parasols se multiplient durant l'été. De l'Hôtel de Ville et du Carré Strathcona, il est également possible d'observer l'œuvre sculpturale de Melvin Charney posée sur la Place des Moulins. La contrainte principale de ce secteur réside dans le fait qu'il est fortement contingenté par la trame urbaine commerciale et résidentielle. Situé sur la rive sud de la Gorge, ce pôle récréotouristique du centre-ville possède déjà beaucoup d'éléments pour assurer son développement socioéconomique et susciter la fréquentation du Lien récréotouristique de la GRM. Néanmoins, l'Esplanade Frontenac et la Place des Moulins offrent deux espaces dont la superficie est suffisante pour recevoir, à l'extérieur, des expositions temporaires, des symposiums ou des concours d'arts durant les périodes estivales et automnales. De même, le cirque de la rue pourrait facilement s'y intégrer pour animer davantage le centre-ville.

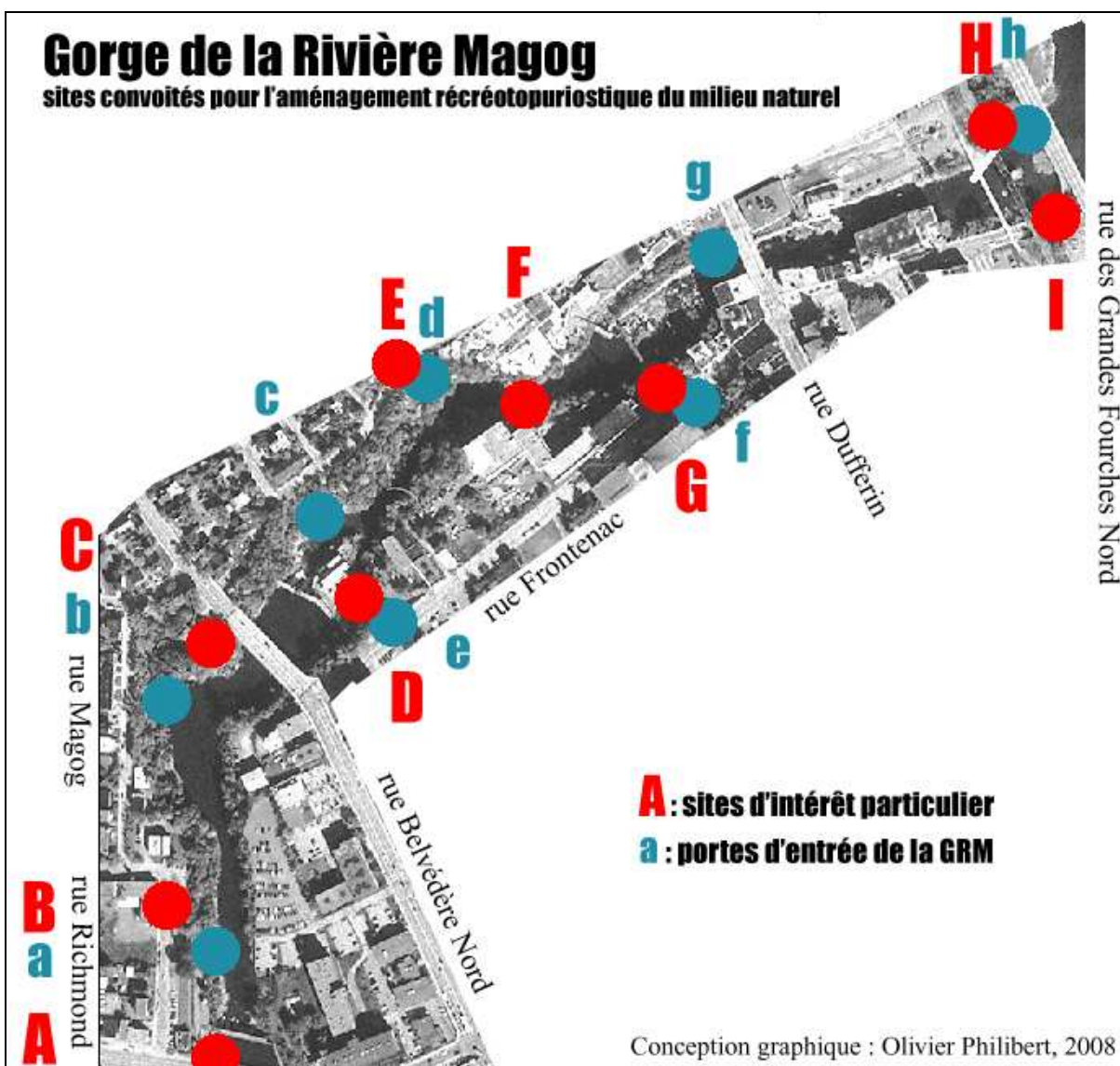


Figure 3 : carte des sites convoités pour la mise en valeur récréotouristique de la GRM

### 2.2.2 Aménagement thématique sculptural des portes d'entrée de la GRM

La Gorge de la rivière Magog possède cinq entrées qui permettent aux usagers de fréquenter le milieu naturel. Ces accès sont ceux des rues Richmond, Magog, Frontenac (2 entrées) et de la rue Cliff. L'accès au Lien récréotouristique de la Gorge serait sans doute facilité si trois entrées supplémentaires situées à des endroits stratégiques du parcours étaient construites. De plus, chacune des huit « portes » identifiées sur la figure 2 pourrait être ornée d'une grande bannière peinte suspendue, d'une œuvre sculpturale ou architecturale, d'un

monument lumineux ou d'une fontaine. Ces aménagements artistiques appartenant au Lien récréotouristique de la GRM indiqueraient au public la proximité du « Musée à ciel ouvert ».

Par exemple :

- a) *entrée de la GRM, rue Richmond* : l'accès existant est situé à une vingtaine de mètres du bureau d'information touristique de Sherbrooke et il est visible depuis le pont Montcalm et de la rue King Ouest. L'entrée s'apprêterait à un aménagement horticole et à l'installation d'une œuvre sculpturale produite par un artiste régional;
- b) *rue Magog* : cet autre accès existant est situé dans un quartier résidentiel voisin de la Gorge. L'entrée serait apte à recevoir une bannière artistique suspendue ou une œuvre sculpturale créée par un artiste local. La porte donnerait sur un promontoire qui pourrait être aménagé dans la partie supérieure de la pente du versant nord de la Gorge; ce qui permettrait aux usagers d'avoir une vue plongeante sur le milieu naturel et sur la rivière Magog. À cet endroit, l'accès au réseau de communications ZAP Sherbrooke serait également possible pour les usagers du site;
- c) *rue Cliff* : située dans un quartier résidentiel ancien, l'entrée de la rue Cliff donne sur le belvédère Koatek qui offre une vue saisissante de l'encaissement de la Gorge, du barrage et de la centrale hydroélectrique Frontenac. La « porte » pourrait être représentée par une œuvre sculpturale qui symboliserait, par exemple, le pouvoir hydroélectrique de la rivière Magog et de la centrale Frontenac;

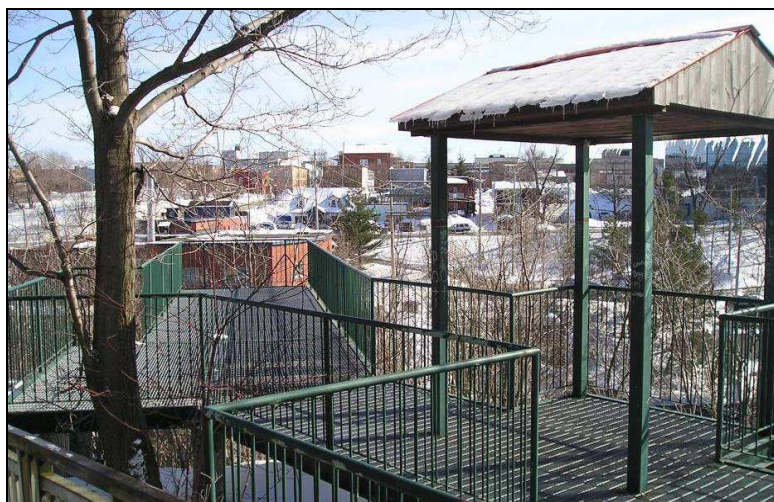


Photo 5 : entrée de la rue Cliff sur la rive gauche de la GRM, Belvédère Koatek en grillage métallique aménagé sur le haut de la falaise vive  
Crédits photographiques : Olivier Philibert, 2008

- d) *rue Winter (non complétée)* : sur le versant situé au coin des rues Cliff et Winter, des fondations sont prévues pour recevoir un segment du sentier pédestre. La Corporation de gestion Cité de Rivières s'est dit en attente du financement lui permettant d'entrevoir la construction dans un avenir rapproché. La proximité de la prison Winter et du Sherbrooke Hussard (manège militaire) ajoute au cachet du secteur. Cette « porte » pourrait être aménagée avec une œuvre sculpturale ou architecturale qui inviterait à « s'évader » dans la descente de la Gorge;
- e) *rue Frontenac (barrage Frontenac)* : une entrée de la Gorge est déjà offerte au public sur la rive droite à la hauteur du barrage Frontenac. La proximité de l'eau de la rivière Magog et la puissance du courant en cascades dans les chutes ajoutent à l'attraction des lieux. L'aménagement de la « porte » de ce site pourrait être représenté par une fontaine construite à proximité du réservoir du barrage. La dimension de la fontaine et sa structure en escalier sur le versant droit de la rivière permettrait aux visiteurs de s'y reposer et de contempler le paysage naturel de la Gorge. La nuit, l'éclairage de l'eau provenant de la fontaine mettrait en valeur le site public. Durant les événements spéciaux, la forme, la dimension et la hauteur des jets d'eau pourraient être modifiées pour faire partie du spectacle aquatique du Lien récréotouristique;
- f) *rue Frontenac (des Abénaquis)* : plus près du centre-ville, une entrée de la Gorge par la rue Frontenac donne accès au barrage des Abénaquis. L'entrée est aménagée d'escaliers et un petit belvédère est annexé en marge de la falaise. Une deuxième fontaine pourrait marquer l'emplacement de cette autre « porte » donnant accès à la Gorge. La particularité de cette fontaine permettrait aux visiteurs de commander manuellement les jeux de lumière ainsi que l'intensité des jets d'eau de l'installation;
- g) *rue Dufferin* : le belvédère en grillage métallique de la centrale des Abénaquis passe sous le pont Gilbert-Hyatt de la rue Dufferin. Le Musée de beaux-arts de Sherbrooke se dresse à côté de ce pont sur la rive gauche de la Gorge. Une « porte » pourrait être aménagée à cet endroit qui permettrait d'atteindre le belvédère pour rejoindre ensuite la rue Frontenac en traversant la rivière par le barrage des Abénaquis ou atteindre le parc urbain de la Place Nikitotek. De plus, cet accès constituerait la connexion artistique et culturelle de la Gorge avec une visite du Musée des beaux-arts et la Société d'histoire de Sherbrooke située juste à côté;

h) rue des Abénaquis : près de la Place Nikitotek, le belvédère en grillage métallique implanté sur la rive gauche dans la partie aval de la Gorge permet de se rendre jusqu'au barrage. L'accès se fait depuis un passage à côté de la centrale des Abénaquis. La « porte » de ce site pourrait être aménagée d'une œuvre sculpturale implantée en face de l'œuvre de Melvin Charney de la Place des Moulins située sur la rive opposée. Une grande fontaine pourrait également être construite sur le site pour marquer la fin de la promenade de la Gorge et, par le fait même, rafraîchir les visiteurs durant les périodes de canicules estivales.

### **2.3 Activités d'arts visuels et de la scène proposées**

Les installations d'arts et les types de performances artistiques devraient s'inscrire à l'intérieur d'un cadre de référence choisi pour le développement du Lien récréotouristique de la GRM. L'aménagement du transit de la Gorge entre les deux pôles récréotouristiques du centre-ville devrait répondre à quatre concepts de base.

1. le Lien récréotouristique de la Gorge devrait posséder une signalétique qui guiderait les visiteurs lors de leur promenade. L'éclairage des sentiers et l'utilisation de jeux de lumières aquatiques permettraient de mettre en valeur l'aménagement du sentier de la Gorge et assureraient de mettre l'accent sur la découverte du milieu naturel et le dynamisme du milieu aquatique;
2. la conception des « portes d'entrées muséologiques » sur les sites existants ou convoités de la Gorge indiquerait aux usagers comme aux visiteurs les points d'accès au « Musée à ciel ouvert »;
3. permettre une variété des activités artistiques, culturelles et touristiques par le développement de thématiques saisonnières déployées sur le Lien et les sites riverains;
4. considérer l'aménagement de fontaines près des entrées de la Gorge, en particulier dans le secteur des barrages Frontenac et des Abénaquis ainsi que sur le site de la Place Nikitotek.

La fréquentation de la GRM se ferait par la combinaison des quatre groupes d'usagers ci-dessous mentionnés qui auraient un intérêt commun à découvrir et séjourner dans le milieu naturel de la Gorge, que ce soit pour son aspect physique ou pour les services et les activités d'ordre culturel et artistique qu'on y présente :

- usagers occasionnels ou quotidiens de la Gorge;

- touristes estival et automnal qui fréquenteront le circuit récréotouristique du Lac des Nations et le pôle touristique du centre-ville par le transit de la GRM;
- achalandage de la Gorge lors des thématiques spéciales d'intérêt public;
- les usagers du Lien récréotouristique lors des événements à grands déploiements populaires (Fête du Lac, Festival de Blues, Concours de Feux d'artifices, etc.) présentés au centre-ville (rue Wellington Sud) et sur le site du Parc Jacques-Cartier (Lac des Nations).

*Notes sur les événements et spectacles à grands déploiements :*

L'évaluation des contraintes liées au développement durable de la GRM a restreint l'identification du nombre de sites qui pourraient supporter la tenue de spectacles à grands déploiements dans le milieu naturel. Dans ce contexte, les événements rassembleurs de foules furent soumis au processus d'évaluation à partir d'une grille d'analyse (annexe 4) en considérant particulièrement les impacts appréhendés pour la tenue d'activités à grands déploiements dans la Gorge et dans les zones riveraines. Les principales considérations retenues pour l'ensemble des sites situés dans le milieu naturel de la Gorge sont :

- les opinions publiques divergentes;
- la sécurité du public (cours d'eau puissant, barrages, évacuation d'urgence dans un milieu naturel confiné par l'encaissement des versants de la Gorge tout au long du sentier pédestre, etc.);
- le bruit généré dans l'environnement riverain résidentiel, institutionnel et commercial;
- la dénaturalisation du milieu naturel et l'atteinte aux efforts de conservation de la Gorge et des rives (CHARMES, 2006);
- détérioration de la Gorge par les activités anthropiques et l'occupation intensive d'un site particulier;
- atténuation de la performance acoustique causée par le bruit de fond urbain et celui issu des chutes des trois barrages est variable mais omniprésent;
- les coûts environnementaux d'un tel achalandage;
- le besoin de spectacles à grands déploiements pour constituer une attraction justifiant le Lien récréotouristique que représente le milieu naturel de la GRM.

La solution serait de multiplier les sites d'intérêt touristique plutôt que de densifier les usagers d'un seul site. En prenant comme point de référence un nombre de 1000 visiteurs journaliers, il serait préférable de déployer mille individus sur le parcours d'un kilomètre que de les rassembler sur un seul site.

### Retour aux discussions :

Nous croyons que la tenue de plusieurs activités pourrait se produire simultanément sur les sites identifiés sur le parcours de la Gorge et dans les établissements périphériques. Par exemple, une exposition d'œuvres artistiques qui occuperait plusieurs sites le long du Lien n'empêcherait pas à un spectacle intime d'occuper un autre site alors même que des groupes d'intéressés participent à de l'animation offerte durant « la semaine des arts et de la culture ». Le tableau présenté à la page suivante identifie les intervalles de temps potentiels qui pourraient être consacrés au déploiement d'une ou de plusieurs activités artistiques et culturelles dans la GRM et sur les sites touristiques aménagés en périphérie. Il est également mentionné dans ce descriptif du tableau 3, que les activités les plus populaires seraient présentées à chaque année. Le temps consacré aux divers volets d'activités artistiques et culturels proposés est réparti en six classes :

- les activités spéciales de fin de semaine qui s'échelonnent sur 1 à 2 jours;
- les activités qui nécessiteraient une période de 3 à 14 jours sont représentées dans la classe hebdomadaire;
- des pratiques artistiques ou des installations d'arts qui demanderaient l'utilisation de site à court terme sont incluses dans la classe mensuelle de 30 jours;
- certains événements ou aménagements seraient potentiellement déployés sur trois à quatre mois pour représenter la thématique saisonnière du Lien;
- des aménagements sculpturaux, horticoles et lumineux seraient prévues à moyen terme sur une base annuelle;
- ces mêmes aménagements pourraient être déployés sur une période indéterminée représentée par l'intervalle permanent (3 à 5 ans) ou à long terme.

Si on désire obtenir une implication directe des partenaires générateurs d'activités d'arts, la Ville devra solliciter ses partenaires propices à occuper les sites aménagés en plein air, ce qui lui permettrait de remplir la grille annuelle des activités artistiques et culturelles offertes dans la GRM.

Des permis de pratique spéciaux pourraient être disponibles pour les artistes du *Répertoire des artistes et artisans d'arts de la Ville de Sherbrooke* intéressés à créer, produire et diffuser leur art sur les sites identifiés dans la Gorge.

Tableau 3 : échancier proposé des activités artistiques envisagées sur Lien récréotouristique de la GRM

| <b>Temps consacré aux d'activités artistiques et culturels</b>                         | <b>Activités spéciales de fin de semaine</b> | <b>Hebdo. 3 à 14 jours</b> | <b>Mensuel 30 jours</b> | <b>Saisonnier 3 à 4 mois</b> | <b>Annuel 12 mois</b> | <b>Permanente 3 à 5 ans</b> |
|--|--|----------------------------|-------------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| <b>Circuits saisonniers des arts et de la culture dans la GRM</b>                      |  |                            |                         |                              |                       |                             |
| Expositions d'arts   |  | X                          | X                       | X                            |                       |                             |
| Symposiums d'arts  |  | X                          | X                       |                              |                       |                             |
| Concours artistiques   | X  | X                          | X                       |                              |                       |                             |
| Sculpture et architecture sur glace  |  |                            | X                       | X                            |                       |                             |
| Spectacles intimes et performance artistiques duo, quatuor musical, musique de chambre | X  | X                          |                         |                              |                       |                             |
| Contes et poésie littéraire  | X  | X                          |                         |                              |                       |                             |
| Art <i>in situ</i> sculpture et bas relief   |  |                            | X                       | X                            | X                     | X                           |
| Land art   | X  | X                          | X                       |                              |                       |                             |
| Peinture murale  |  | X                          | X                       | X                            |                       |                             |
| Art horticole  |  |                            |                         | X                            | X                     | X                           |
| Médiatique sur murs et sur l'eau   | X  | X                          | X                       | X                            | X                     | X                           |
| Arts et cirque de la rue   | X  | X                          |                         |                              |                       |                             |
| Journées des arts et de la culture (thématiques)                                       | X  | X                          |                         |                              |                       |                             |

L'annexe 3 permet de compléter les données du tableau 3 en détaillant l'inventaire des activités culturelles touristiques réalisables dans la GRM selon les volets et disciplines artistiques. Ces deux catégories identifient les besoins quant aux ressources humaines et aux commodités nécessaires selon la nature des interventions dans le milieu naturel de la Gorge.

#### **2.4 Art et gestion environnementale intégrée**

Certains concepts énumérés ci-dessus seront intégrés à la méthodologie d'analyse pour mettre en pratique une démarche scientifique visant à évaluer le potentiel d'intégration dans



le milieu naturel de la GRM. Le chapitre III présente la construction de l'outil d'analyse qui permet d'évaluer le potentiel d'intégration des formes artistiques dans l'environnement naturel de la GRM, le tout basé sur des critères applicables au développement durable. La grille d'analyse touche les sphères sociale, environnementale, économique et politique, et son descriptif tente de rejoindre le sentiment d'appropriation du milieu naturel par les usagers et le tourisme. Le volet artistique est défini par la nature et les proportions du déploiement artistique envisagé, alors que la discipline artistique spécifique s'évalue sur la base de la compatibilité avec le milieu naturel et des impacts sur l'environnement et les citoyens en général.

### **3. OUTIL D'ANALYSE**

Suite aux discussions tenues avec la Corporation de gestion Cité des Rivières, nous pensons que l'organisme para municipal ne possède actuellement aucun outil pour évaluer les impacts environnementaux reliés à l'implantation d'infrastructures, de structures récréatives et au déploiement des arts sous toutes leurs formes. Conséquemment, une grille d'analyse est présentée. L'objectif est de pondérer le potentiel d'intégration d'une forme artistique proposée dans le cadre d'un projet privé ou public d'intégration des arts visuels et de la scène dans le milieu naturel de la Gorge de la rivière Magog. Ce processus devrait permettre d'évaluer chaque projet qui utilise un ou des sites existants ou convoités. La phase I de la grille d'analyse permet d'évaluer les impacts environnementaux ainsi que les retombées socioéconomiques anticipées suite à la réalisation d'un projet de nature artistique. La phase II de l'outil d'analyse permet de chiffrer le potentiel d'intégration d'une forme d'art dans la GRM. L'outil d'analyse bâti sous la forme d'un tableau de critères d'évaluation est présenté à l'annexe 4.

Le choix des critères s'est effectué à la suite d'une réflexion pour déterminer toutes les incidences positives et négatives qu'aurait l'aménagement du milieu naturel de la GRM, sur l'environnement, la santé du voisinage et l'économie du développement récréotouristique du centre-ville. Les critères de réciprocité sont détaillés selon les lignes directrices du MDDEP, en considérant les éléments descriptifs du milieu naturel contenus dans *l'étude d'aménagement des Gorges de la rivière Magog, TOME VIII* (1983) et finalement, de notre connaissance personnelle du contexte évolutif de la GRM depuis les 15 dernières années et des informations issues des récents projets d'aménagement qui ont marqué les pages de la presse écrite locale (descente en kayak du tronçon des Abénaquis, aménagement d'un téléphérique dans la Gorge, projection d'art médiatique sur les falaises, spectacles à grands déploiements, etc.)

L'ensemble des activités artistiques et culturelles proposées dans le cadre de notre projet a fait l'objet d'une autoévaluation basée sur les bénéfices reliés au développement de la GRM, à la création du Lien, à la conservation du milieu naturel et à la qualité de vie des riverains.

#### **3.1 Description de l'outil d'analyse**

La construction de la grille d'analyse est un outil d'évaluation qui rend possible l'intégration des formes artistiques à l'environnement naturel de la GRM. L'élaboration des critères tente

également d'inclure le sentiment d'appropriation du milieu naturel par les usagers et s'inscrit dans une perspective de développement durable qui favorise la diversité économique du secteur récréotouristique du centre-ville de Sherbrooke, tout en évaluant le respect de la qualité de vie des quartiers riverains de la Gorge. Afin de soulever l'intérêt à utiliser l'outil d'analyse, des échelles d'appréciation sont élaborées pour attribuer les points à l'un ou l'autre des critères d'évaluation. Chacune des parties de l'évaluation cumule un maximum de 100 points :

La phase I de l'outil d'analyse se divise en deux parties :

- 1) les impacts (négatifs) appréhendés sur le milieu naturel récepteur, l'appropriation par les usagers et de la mise en valeur du Lien récréotouristiques de la GRM (-100 pts);
- 2) les retombées (positives) anticipées sur le milieu naturel récepteur, l'appropriation par les usagers et de la mise en valeur du Lien récréotouristiques de la GRM (+100 pts).

Les deux parties de l'outil d'analyse sont composées de quatre champs d'analyse spécifiques au développement durable, et doivent répondre à des propos ou à des questionnements précis. La répartition de la pondération pour chaque champ d'analyse est justifiée selon l'estimation de la portée des impacts anticipés pour l'intégration d'une ou de plusieurs formes artistiques dans le contexte du milieu naturel de la GRM, au centre-ville de Sherbrooke. Pour chaque partie de l'évaluation (positive et négative) 50% du total des points fut accordé au volet environnemental et 30% des points au volet social alors que le contexte récréotouristique de la grille d'analyse est représenté par les volets économique et politique représentent chacun 10% du total des points. L'ensemble des quatre champs d'analyse totalise un pourcentage de 100% qui équivaut au score cumulé sur 100 points de chacune des parties de l'évaluation :

- a) **volet environnemental (50% du total x/100pts)**; ce champ d'analyse est le plus important considérant le type de milieu récepteur auquel s'adresse les interventions d'ordre artistique et l'aménagement potentiel des infrastructures qui leurs sont associées. De plus, le soutien de la vision de conservation du milieu naturel de la GRM et de l'environnement urbain immédiat est assuré par un large inventaire de critères d'évaluation;

- b) **volet social (30% du total x/100pts)**; le deuxième volet en importance est sans contredit l'occupation de la population de toute forme d'intervention dans le milieu naturel et l'intention d'inviter le public à fréquenter le milieu naturel seul, entre amis ou en famille. L'occupation sociale est donc évaluée à partir du sentiment d'appartenance et d'identification qu'auraient les usagers dans cette phase de l'aménagement du Lien. Un projet artistique ou culturel mal défini entraînerait le désintéressement et la critique à grande échelle. Tout le défi de l'intérêt public se résume à la qualité des communications qui permettront la diffusion du lien artistique;
- c) **volet économique (10% du total x/100pts)**; tout projet nécessite des besoins financiers et des ressources humaines. Il est aussi possible d'anticiper les retombées économiques rattachées à l'exploitation d'un site ou d'une forme artistique identifiée dans notre inventaire;
- d) **volet politique (10% du total x/100pts)**; le développement du secteur récréotouristique au centre-ville de Sherbrooke est sans doute une préoccupation de l'administration municipale. Si les échéanciers de réalisation de projet sont variables, la nature des interventions devrait s'inspirer des bases d'un développement durable et de la préservation de l'héritage naturel de la GRM.

Les quatre champs d'analyse présentent également diverses sous-classes qui viennent préciser les aspects importants à évaluer. Peu importe les détails mentionnés à une sous-classe, le total des points alloués aux sous critères du champ d'analyse cumule 100 points.

Par exemple;

- a) **volet environnemental, partie I (50% du total x/100pts)**; il est fondamental de se questionner sur les impacts positifs et négatifs reliés à l'intégration d'une forme artistique dans le milieu naturel de la GRM. Plusieurs critères attribuables à la qualité du milieu physique de la Gorge furent élaborés à partir des cartes de la caractérisation du milieu naturel figurant dans l'étude d'aménagement des gorges de la rivière Magog, TOME VIII (CHARMES, 1983). L'évaluation environnementale pourrait se faire objectivement en considérant divers sous critères ayant un poids représentatif de 5 à 10 points :

- *évaluation des impacts sur le milieu naturel de la Gorge sur une base saisonnière et pour les critères suivants (CHARMES, 1983) :*

- *impacts sur la qualité de l'air (5 pts)*; la qualité de l'air dans la Gorge est relativement bonne de sorte qu'il est possible de respirer les odeurs de l'activité organique du sol dès que la neige laisse place au printemps. Est-ce que l'évènement artistique nécessite un dispositif chimique, mécanique, énergétique ou de combustion qui nuirait à cet équilibre? Les activités ou les festivités en plein air dans la Gorge nécessitent-elles des grillades, des torchères à l'huile, le fonctionnement d'une génératrice, des jeux pyrotechniques, etc? L'œuvre est-elle constituée de matériaux putrescibles? La création de l'œuvre requiert-elle l'utilisation de solvants puissants? Des produits organochlorés (réfrigérants) sont-ils apportés sur le site pour le fonctionnement d'un appareil ou une activité?

- *sur la qualité des sols (5 pts)*; la qualité et la quantité des dépôts meubles varient sur les versants de la Gorge. Dans quelles mesures l'aménagement du site perturbera-t-il les sols? Des remblais sont-ils nécessaires pour supporter l'activité? Des actions sont-elles prévues pour restreindre ou compenser les impacts sur le sol du milieu récepteur sans modifier son intégrité?

- *sur la santé de la faune (5 pts)*; la faune urbaine diurne comme la dynamique du voisinage résidentiel a besoin de période de repos la nuit. Les activités prévues en début de soirée dans la Gorge devraient respecter ce cycle naturel qui minimise l'éclairage et les effets sonores en fin de soirée et la nuit. Le jour est la période préconisée pour l'observation ornithologique du milieu naturel (CHARMES, 1983). En ce sens, les spectacles intimes seraient plus aptes à s'intégrer dans le contexte du milieu naturel;

- *sur la biodiversité flore laurentienne (5 pts)*; dans le passé historique, de nombreuses industries, manufactures et ateliers ont utilisé leurs matières résiduelles pour effectuer du remplissage pour niveler le terrain ou tout simplement pour se départir du bien indésirable. Depuis le resserrement des lois environnementales, la Gorge profite d'un certain équilibre de sa biocénose.

Aujourd'hui, la diversité du peuplement végétal et arboricole est souvent reliée à la qualité du sol sous-jacent qui compose le versant (CHARMES, 1983). Est-ce que les espèces rares ou d'intérêts particuliers sont menacées par l'aménagement d'un site ou l'exploitation d'une forme artistique sur les versants de la GRM? L'activité culturelle ou artistique proposée permet-elle d'enrichir le peuplement floral de la « Barrière d'intégration naturelle de la GRM »?

- *sur le milieu aquatique (5 pts)*; le milieu aquatique de la Gorge est représenté par deux bassins hydrographiques dont un se situe en amont du barrage Frontenac et l'autre en amont du barrage des Abénaquis. Les autres milieux aquatiques viables pour l'ichtyofaune qui fréquente la Gorge sont les rapides des Abénaquis qui se jettent dans la rivière Saint-François et le plan d'eau du Lac des Nations qui permettrait à de nombreuses espèces d'entrer dans la Gorge via le barrage au fil de l'eau Paton (CHARMES, 1983). Les aménagements prévus respectent-ils les milieux de fraye? Est-ce que l'utilisation du milieu fluvial obstrue le passage de la faune aquatique l'empêchant éventuellement d'atteindre la rivière Saint-François?

- *sur la pollution lumineuse (5 pts)*; les quartiers résidentiels riverains de la Gorge seront sensibles à la création du Lien récréotouristique et l'aménagement de site culturel devra avoir un impact faible ou négligeable sur l'environnement lumineux de leur voisinage. Les jeux de lumière utilisés pour animer un site peuvent-ils être perturbants? L'aménagement du site accorde-t-il une importance au respect et à la quiétude du voisinage? Les activités proposées prévoient-elles un couvre-feu après lequel les lumières s'estompent afin d'inviter les visiteurs à quitter le site avant les heures de fermeture du parc?

- *sur le paysage naturel de la GRM (5 pts)*; les pentes qui forment les versants de la Gorge sont abruptes, accidentées et composées de falaises vives. À plusieurs endroits, le peuplement végétal réussit tant bien que mal à s'implanter et donne l'impression que la GRM est un milieu naturel urbain équilibré mais perturbé par diverses activités de divertissements anthropiques faites à outrance. Est-ce que les activités proposées permettent de garder les visiteurs à l'intérieur un périmètre sécurisé? Les câblages aériens sont-ils utilisés pour

réaliser l'activité culturelle ou artistique? Le paysage et les points de vue sont-ils obstrués par le concept de diffusion de l'œuvre? La signalisation utilisée est-elle à la fois visible pour le visiteur et discrète dans le paysage de la Gorge?

- *sur la bande de protection riveraine (5 pts)*; personne ne devrait intervenir dans la zone riveraine règlementée par le MDDEP sans obtenir au préalable un certificat d'autorisation (LQE, 2008). Le projet d'aménagement ou de revitalisation nécessite-t-il une intervention sur la bande de protection riveraine? L'occupation de la bande riveraine est-elle nécessaire pour aménager le site ou produire l'activité artistique proposée?

- *sur la stabilité géologique (5 pts)*; les falaises et les rochers qui composent les versants de la Gorge sont fissurés et des blocs se sont déjà écroulés. Certaines parois rocheuses sont constituées majoritairement de roches métamorphiques altérées ce qui limite leur utilisation (CHARMES, 1983). Il est donc important de se questionner si le socle rocheux hétérogène de la Gorge peut supporter l'aménagement d'un site en particulier sans mettre la sécurité des visiteurs en danger;

- *autres émissions, rejets, dépôts, dégagement d'un contaminant dans le milieu naturel ou de toutes autres perturbations non négligeables sur le milieu naturel (10 pts)*; Le projet ou certaines phases du projet sont-ils susceptibles de contrevenir aux articles cités dans le texte législatif de la LQE.

**volet environnemental, partie II** : ce segment complémentaire de l'analyse environnementale permet d'observer si l'inclusion des contraintes de site favorise ou pénalise la tenue des événements ou la réalisation artistique. Les contraintes de site sont reliées à la dynamique du milieu naturel, à l'harnachement hydroélectrique, aux voies de circulation routières et à la sécurité du lieu au relief naturellement accidenté. Ces aspects sont pour la plupart incontournables et ne peuvent être modifiés sans intervenir dans un processus règlementaire ou administratif :

- *accessibilité (5 pts)*; la structure géomorphologique de la Gorge est un relief accidenté. Le site choisi pour la réalisation de l'activité est facilement accessible

pour intervenir physiquement ou pour être fréquenté par ses utilisateurs. Des structures piétonnières et les passes d'accès sont-elles déjà en place pour fréquenter le site de l'oeuvre?

- *bruits (dB) (10 pts)*; l'environnement urbain du centre-ville est très dynamique et le trafic journalier sur les artères principales produit à lui seul toute une gamme de bruits automobiles (klaxon, crissement de pneu, système anti-vol, sirène des services d'urgence). La présence de plusieurs chutes dans le paysage de la Gorge sur un parcours d'un kilomètre génère des bruits de fond importants. Finalement, les appels des trains à l'approche du secteur centre-ville fait aussi partie de l'environnement acoustique de la Gorge. Pour certains groupes d'âges, les passages journaliers du train demeurent une attraction publique indirecte dans le paysage urbain du centre-ville et du site de la Place Nikitotek. Le projet artistique qui exploite la vocalise ou le médium sonore est-il en mesure de développer l'esprit intimiste de l'événement à l'intérieur du milieu naturel? Favoriserait-il la proximité des contacts avec l'audience (distance relative de quelques mètres)?
- *infrastructures (5 pts)*; plusieurs infrastructures résidentielles, commerciales, institutionnelles et publiques siègent sur les pourtours de la Gorge et composent avec la barrière physique de son paysage. Le propriétaire est toujours en mesure d'exercer son droit acquis sur le périmètre de sa propriété. Dans ce contexte, l'activité artistique envisagée est-elle gênée par la présence de certaines façades? Les locataires et propriétaires des édifices sont-ils gênés par le déploiement d'une activité artistique à proximité de leur établissement?
- *luminosité (5 pts)*; plusieurs types de lumières peuvent interagir durant la journée dont l'ensoleillement quotidien selon l'orientation du site dans la Gorge et l'ombre créée par les infrastructures immobilières. Le soir, la Gorge reçoit les influx lumineux de la lune, des phares automobiles et de l'éclairage artificiel des édifices proximaux et ceux des lampadaires implantés à proximité;



- *météorologie (5 pts)*; l'imputabilité des variables climatiques et météorologiques est importante pour conserver l'intégrité du milieu naturel. La forme artistique proposée est-elle en mesure de conjuguer avec ces variables?
  - *ressources humaines (5 pts)*; la création de l'activité artistique et culturelle convoitée nécessitera-t-elle les services de technicien municipaux du parc, de spécialistes, d'ingénieurs ou l'intervention d'un comité décisionnel de l'administration public pour qu'elle puisse se réaliser? L'aménagement de la forme artistique requiert-elle des périodes d'entretien et de maintenance que les initiateurs du projet ne peuvent pas assumer (présence physique, complexité, sécurité)?
  - *réglementation (5 pts)*; plusieurs règlements municipaux s'appliquent dans le secteur de la Gorge. Les activités proposées ainsi que le medium publicitaire utilisé sont-ils en conformité avec la réglementation municipale et la réglementation de la zone riveraine du parc de la GRM. Le medium publicitaire utilisé sur le site souscrit-il au besoin de la sécurité publique et au effort de conservation de l'environnement naturel de la Gorge?
  - *sécurité du site (5 pts)*; le site peut-il être évacué en toute sécurité en tenant compte du nombre (groupe) de personnes pouvant assister à l'évènement artistique ou occuper le site d'une exposition? L'ampleur du déploiement est-il restreint par les limites permises par la réglementation du parc de la GRM? La capacité des infrastructures piétonnières en place ou prévues peuvent-elles supporter une occupation intensive du site? Un projet artistique de grande ampleur (exposition, symposium, concours, festival) peut-il être fragmenté ou être présenté sur plusieurs sites tout au long du parcours du Lien?
  - *zonage (5 pts)*; le zonage actuel est-il municipal? Le zonage peut-il limiter l'affectation d'un site convoité pour le déploiement d'une forme artistique dans la zone riveraine du milieu naturel et du secteur urbain?
- b) **volet social (30% du total x/100pts)**; le but de ce volet est de faire participer le public à la revitalisation de la Gorge et à son aménagement par la voix des arts. La

portée des interventions éventuellement proposées devrait permettre de développer le sentiment d'appartenance et d'identification par les usagers de la GRM :

- *respect et quiétude du voisinage (25 pts)*; est-ce que l'œuvre a des impacts directs qui brime la quiétude des usagers et du voisinage résidentiel situé à proximité des versants de la Gorge (exposition prolongée au bruit, vibrations géosismiques, lumière artificielle directe et nocturne, achalandage soutenu)?
- *acceptabilité de l'intervention d'ordre artistique, culturel ou autre (25 pts)*; est-ce que la réalisation artistique proposée est similaire à d'autres formes d'art exploitées à l'extérieur pour la sensibilisation du public sur le territoire de la ville de Sherbrooke? Existe-t-il un parallèle entre la forme d'art suggérée et une intégration populairement reconnue dans d'autres municipalités des 17 régions administratives du Québec?
- *réalisation de site public (10 pts)*; le site préconisé est-il exploité à des fins publiques plutôt que privées?
- *accessibilité visuelle et kinesthésique du site pour l'utilisateur (10 pts)*; l'œuvre est-elle mise en valeur et facilement observable par l'utilisateur de la Gorge? La forme artistique, l'in situ, le *Land art* permettent-ils de sensibiliser son interlocuteur dans son approche vers le site, vers l'œuvre ou par notre passage à travers elle-même?
- *accessibilité physique de la forme artistique pour l'utilisateur (10 pts)*; l'œuvre et son emplacement s'offrent-ils à la grande majorité des groupes sociaux dont ceux à mobilités réduites?
- *public cible élargi (10 pts)*; la diffusion de l'œuvre ou de la réalisation artistique s'adresse-t-elle à un public étendu? L'œuvre ou la réalisation est-elle porteuse d'une perception, d'un stimulus, d'un message trop agressant, répulsif, honteux?

- *communication de l'intervention en milieu naturel (10 pts)*; un système de communication est-il prévu pour soutenir la portée de l'évènement ou la diffusion de l'oeuvre? L'artiste utilise-t-il ses propres moyens de communication?

c) **volet économique (10% du total x/100pts)**;

- *retombées à court terme (25 pts)*; est-il possible de chiffrer de manière représentative les coûts et les retombées économiques directes anticipées à court terme par le projet pour les usagers, les membres et les organismes impliqués dans sa réalisation? Est-ce que les retombées sont évaluées sur une période hebdomadaire, mensuelle et annuelle?
- *retombées à moyen terme (25 pts)*; sur une période de 1 à 3 ans, est-il possible de chiffrer de manière représentative les coûts et les retombées économiques anticipées par le projet pour les secteurs commercial, institutionnel, touristique, récréatif, résidentiel, industriel ou autres? Le projet est-il une formule déployée sur une base saisonnière ou annuelle?
- *retombées à long terme (25 pts)*; est-il envisageable de chiffrer de manière représentative les coûts et les retombées économiques anticipées par le projet, sur une période de 5 ans, pour le développement récréotouristique de la Ville de Sherbrooke et de son centre-ville? Le projet est-il ou fait-il partie d'une formule déployée annuellement?
- *commanditaires, mécènes, bourses, subventions, etc. (25 pts)*; existe-t-il des sources de financement extérieur pour supporter la conception, la création de l'oeuvre, les travaux d'installation, la diffusion et le suivi du projet?

d) **volet politique récréotouristique (10% du total x/100pts)**;

- *attraction récréotouristique (20 pts)*; Est-ce que la forme artistique proposée est représentative des efforts de mise en valeur du Lien récréotouristique? La forme artistique est-elle en mesure de s'intégrer au concept muséologique du milieu naturel?

- *efforts de conservation du milieu naturel de la GRM (20 pts)*; le projet porte-t-il atteinte à la politique de conservation du milieu naturel et des efforts consacrés à sa préservation? Est-ce que la nature du projet permet son intégration et améliore la conservation et l'aspect esthétique du milieu naturel (site) récepteur?
- *représentativité du développement durable (20 pts)*; le cadre du projet s'inscrit-il dans une dynamique de développement durable. Si oui, l'ensemble des critères évalués devraient permettre la réalisation du projet. Si non, est-il possible pour les organisateurs de bonifier les lacunes du projet suite aux recommandations d'un comité d'évaluateur?
- *représentativité du développement des pôles récréotouristiques (20 pts)*; les systèmes de communication prévoient-ils des moyens pour faire bénéficier les pôles récréotouristiques d'une fréquentation accrue créée par le choix de la forme artistique. Le sur-achalandage nuit-il au déploiement des activités et à l'appréciation de l'évènement artistique, comme dans le cas d'un concours, un symposium, une compétition, une exposition?
- *création du Lien (20 pts)*; le projet suggéré permet-il de stimuler la mise en place du Lien récréotouristique de la GRM? Les liens avec les éléments fondamentaux qui composent l'histoire de la GRM et l'environnement urbain dynamique dans lequel elle évolue sont-ils bien exploités?

La phase II de l'outil d'analyse comporte une seule partie. Cette dernière étape de l'analyse de projet fait la différence du cumul des points (positif et négatifs) pour les deux parties de la grille d'analyse qui compilent les totaux accordés aux quatre champs d'analyse et leurs sous-classes. Par exemple, l'exercice permet d'estimer si l'intervention nuie au milieu naturel, n'a aucun effet sur le milieu naturel ou s'intègre et améliore la qualité du milieu naturel. Les résultats se rapportent à une échelle de -100 à <0 dans un cas défavorable, et de 0<+100 dans un optique favorable à l'intégration de la forme artistique. Où simplement d'observer dans l'ensemble que les impacts négatifs appréhendés par le projet sont supérieurs aux retombées anticipées. En réalité, les cinq classes d'interprétation pour évaluer le potentiel d'intégration d'une forme d'art dans la GRM sont exprimées comme suit :

- **-100 à -50 points** : le projet soumis est à priori inacceptable dans sa conception initial. L'ensemble des démarches reliées à l'activité proposée est à revoir;
- **-49 à -25 points** : le projet est contraignant au développement durable de la GRM et des pôles récréatifs. Plusieurs lacunes majeures défavorisent l'emphase accordée sur les quelques points forts du projet. Principalement, l'éthique d'intégration pour les volets de l'environnement naturel et l'acceptation du public est en jeu;
- **-24 à +24 points** : le projet est réaliste mais présente peu d'avantages et pourrait ne pas convenir à l'acceptation générale du public. Bien que les activités d'ordre artistiques s'intègrent dans un équilibre environnemental et offrent au public un pôle éducatif ou participatif, la démarche d'ensemble s'intègre mal à la création du Lien, ce qui pourrait porter atteinte à la sécurité publique, les coûts d'investissement sont majeurs et les retombées économiques du projet sont mal définie. Certains aspects du projet doivent être modifiés afin d'accéder à la classe supérieure (25 à 50 points). Toutefois, la tenue d'une petite activité rendue possible à l'issue d'un permis de création, de pratique ou de diffusion artistique pourrait facilement obtenir des résultats positifs se situant entre 1 et 24 dus à l'exclusion ou l'inapplicabilité de plusieurs critères. La forme artistique conserve alors son potentiel d'intégration et participe à la création du Lien récréotouristique;
- **+25 à +49 points** : projet acceptable qui devrait peut-être faire l'objet de bonification pour les volets (critères) les plus contraignants avant son application, intégration ou aménagement dans le milieu naturel de la GRM;
- **+50 à +100 points** : projet d'intégration exemplaire, propice au développement durable de la GRM et des pôles récréatifs du centre-ville de Sherbrooke. Favorise et cadre dans la création du Lien récréotouristique de la GRM. S'associe à la vision des usagers en regard à l'aménagement respectueux du décor de la Gorge et libère le sentiment d'appropriation par le public en général. Les coûts et les retombées économiques envisagées par le projet sont chiffrés et convaincants.

### 3.2 Résultats d'analyse

La présentation de la structure des résultats de l'analyse tente de rendre un premier aperçu sur le potentiel d'intégration des arts visuels et de la scène. Dans ce contexte, la façon de procéder fut l'autoévaluation de notre projet soumis à une grille d'analyse pour en évaluer sa viabilité, dans une avenue où tous les sites potentiels identifiés utilisent une forme d'occupation artistique répertoriée ou toutes autres activités d'interprétation qui s'apparentent au concept du « Musée à ciel ouvert ».

L'analyse du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM s'est effectuée en deux temps soit : les impacts positifs retenus visant la réalisation du projet dans son ensemble ainsi que par l'évaluation des impacts négatifs du plan d'intégration anticipés sur l'environnement de la Gorge. Les notes de l'autoévaluation sont basées sur notre meilleure interprétation consacrée au développement de la GRM, à la création du Lien, à la conservation du milieu naturel et à la qualité de vie des riverains. Les notes attribuées à l'autoévaluation du plan d'intégration devraient être considérées à titre indicatif seulement.

Tableau 4 : compilation des résultats de la grille d'analyse

| Outil d'analyse  |      |             |                          |
|--|------|-------------|--------------------------|
| Potentiel d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM                            |      |             |                          |
| Totaux reportés  | Note | Pondération | Sous totaux              |
| a) volet social (30% du total x/100pts);   | /100 | x 30%       | /30                      |
| b) volet environnemental (50% du total x/100pts);  | /100 | x 50%       | /50                      |
| c) volet économique (10% du total x/100pts);   | /100 | x 10%       | /10                      |
| d) volet politique (10% du total x/100pts);  | /100 | x 10%       | /10                      |
|  |      |             | <b>Impacts</b>           |
|  |      |             | <b>Total négatif (-)</b> |
|  |      |             | <b>36,8</b>              |
|  |      |             | <b>(+)</b>               |
|  |      |             | <b>Retombées</b>         |
|  |      |             | <b>Total positif (+)</b> |
|  |      |             | <b>65,1</b>              |
| <b>Potentiel d'intégration de la forme artistique (PIA) dans le milieu naturel de la GRM</b> |      |             | <b>(+ / -)</b>           |
|  |      |             | <b>28</b>                |

Lors de l'évaluation préliminaire le projet a obtenu une note représentant « le potentiel d'intégration des formes artistiques » (PIA) de 28 points. L'addition des totaux relatifs aux impacts négatifs (-36,8/100) et positifs (+65,1/100) marque le point d'équilibre du plan d'intégration. Selon les résultats de la matrice, c'est à première vue un projet acceptable qui devrait faire l'objet de bonification pour les volets (critères) les plus contraignants avant son application, intégration ou aménagement des formes d'arts suggérées pour mettre en valeur le milieu naturel de la GRM et le Lien récréotouristique. La grille d'analyse complète peut être

consultée à l'annexe 4 pour une meilleure appréciation de l'outil d'analyse et de son utilisation. L'évaluation détaillée abordée aux sections suivantes comporte des segments de la grille d'analyse qui permettent d'en faire des comparaisons visuelles plus rapides.

### 3.3 Impacts positifs retenus pour l'intégration des arts visuels et de la scène dans le décor naturel de la Gorge

L'ensemble des retombées répertoriées sur le milieu naturel de la Gorge est représenté dans un domaine élargi du développement durable en incluant un volet politique relié à la création du Lien récréotouristique de la GRM. Le potentiel de réalisation de ce plan est représenté par les critères du volet social, politique et économique. De fait, le projet d'intégration vise à favoriser l'appropriation du milieu naturel par les usagers et tient compte des orientations des organismes para-municipaux qui s'affairent à promouvoir le développement des pôles récréatifs et touristiques du centre-ville et à conserver le milieu naturel. Le volet environnemental est le plus touché par le concept de l'aménagement du Lien. Par ailleurs, il est estimé que les interventions auraient possiblement un impact moindre sur la qualité du milieu naturel, mais plutôt sur l'environnement visuel de la Gorge.

Tableau 5 : impacts positifs du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM

| Totaux reportés                                   | Note                     | Pondération | Sous totaux |
|---|--------------------------|-------------|-------------|
| a) volet social (30% du total x/100pts);          | 82                       | 0,3         | 24,6        |
| b) volet environnemental (50% du total x/100pts); | 55                       | 0,5         | 27,5        |
| c) volet économique (10% du total x/100pts);      | 60                       | 0,1         | 6           |
| d) volet politique (10% du total x/100pts);       | 70                       | 0,1         | 7           |
|   | <b>Total positif (+)</b> |             | <b>65,1</b> |

En faisant référence aux réflexions entretenues en début de chapitre, plusieurs questions se posent pour évaluer les nombreux critères applicables à tout projet en milieu naturel urbain. Les chiffres avancés dans la présente autoévaluation suggèrent que le plan d'intégration soit considéré dans sa forme actuelle et pour l'état actuel du milieu naturel récepteur et ce, pour une utilisation du site de la GRM sur une base annuelle. Voyons plus en détails comment justifier ces valeurs qui furent obtenues pour chacun des quatre champs d'application étudiés.

### 3.3.1 Social

D'un point de vue de la représentativité sociale, l'application de ce plan d'intégration consiste à soutenir l'appropriation du milieu naturel de la Gorge de la GRM par le citoyen, qui serait invité à découvrir les formes (œuvres) artistiques diffusées sur les sites d'intérêt récréotouristique. L'artiste peut s'inspirer de la nature et les néophytes peuvent se sentir interpellés par les formes et l'interprétation qui lui sont présentées. L'œuvre a donc une dimension humaine et la nature s'offre comme une source fondamentale d'inspiration. Le projet semble très représentatif dans ces liens qui s'opèrent. L'occupation et le déploiement de plusieurs sites publics pour soutenir les spectacles intimes, expositions, et un symposium des artistes et des artisans d'art régionaux permettraient à un grand public de s'intéresser aux activités proposées sur des thématiques saisonnières. Dans un autre ordre d'idées, les avantages sur la qualité de vie des usagers peuvent être définis par l'invitation à la marche quotidienne, un passage sécurisé et le moment d'inspiration qu'offre l'espace vert de la Gorge.

Tableau 6 : impacts positifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte social

| CRITÈRES RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE                                       | ÉCHELLE D'APPRÉCIATION |          |          |               |           | POINTS /100 |
|--|------------------------|----------|----------|---------------|-----------|-------------|
|  | négligeable            | faible   | modéré   | représentatif | important |             |
| <b>a) volet social (30% du total x/100pts);</b>                                |                        |          |          |               |           |             |
| Clefs d'acceptabilité de l'intervention d'ordre artistique, culturel ou autres |                        |          |          | 20            |           | /25         |
| Réalisation de site public   |                        |          |          |               | 9         | /10         |
| Accessibilité visuelle du site pour l'utilisateur                              |                        |          |          |               | 9         | /10         |
| Accessibilité physique de la forme artistique pour l'utilisateur               |                        |          |          | 8             |           | /10         |
| Public cible élargi  |                        |          |          |               | 9         | /10         |
| Communication de l'intervention en milieu naturel                              |                        |          |          |               | 9         | /10         |
| Respect et quiétude du voisinage   |                        |          |          | 18            |           | /25         |
| <b>TOTAL SECTION</b>   | <b>0</b>               | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>46</b>     | <b>36</b> | <b>82</b>   |

D'autres éléments importants sont la proximité des éléments physiques de la Gorge (rivière, sentiers, versants) qui permettraient à tous les visiteurs de s'initier aux activités culturelles offertes et œuvres artistiques intégrées sur le Lien dans le milieu naturel. De plus, les installations prévues permettraient un accès facile aux sites d'intérêts. Les formes artistiques devraient assurer le respect et la quiétude du voisinage en maximisant l'utilisation des sites par des expositions et des concerts intimes acoustiques qui clôtureraient en début de soirée. L'information sur les activités artistiques serait transmise aux visiteurs par la disposition des panneaux d'information touristique près des entrées de la Gorge et sur le sentier aménagé.



Un portail prévoirait les compléments d'information aux visiteurs sur le site Internet désigné, qui serait accessible par le réseau sans fil « ZAP Sherbrooke » partout dans la Gorge.

### 3.3.2 Environnemental

La portée positive du projet sur le bloc d'évaluation environnementale est départagée entre les deux parties de cette d'analyse. D'une part, plusieurs avantages peuvent être reconnus à l'amélioration du milieu naturel récepteur (partie I) surtout en ce qui concerne le milieu aquatique, l'environnement lumineux et le paysage naturel de la Gorge. Si très peu d'intervention peut être apportée aux contraintes directes du site (partie II) l'ensemble des réalisations artistiques pourraient être réalisées avec ces mêmes contraintes physiques de la Gorge et de ses quartiers riverains; ce qui justifie plusieurs pointages « élevés » apparaissant sur la grille d'évaluation du volet environnemental du tableau 6, ci-joint.

Tableau 7 : impacts positifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte environnemental

| CRITÈRES RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE   | ÉCHELLE D'APPRÉCIATION    |               |               |              |                  | POINTS    |
|--|---------------------------|---------------|---------------|--------------|------------------|-----------|
|  | négligeable               | faible        | modéré        | élevé        | important        | /100      |
| <b>b) volet environnemental, parti I : retombées sur le milieu récepteur (50% du total x/100pts); niveau de complicité avec le milieu naturel visé par l'intégration de la forme artistique (projet)</b> |                           |               |               |              |                  |           |
| sur la qualité de l'air;   |                           | 2             |               |              |                  | /5        |
| sur la qualité du sol;   | 1                         |               |               |              |                  | /5        |
| sur la santé de la faune (liste);  | 1                         |               |               |              |                  | /5        |
| sur la biodiversité de la flore laurentienne (liste);  |                           | 2             |               |              |                  | /5        |
| sur le milieu aquatique;   |                           |               | 3             |              |                  | /5        |
| sur environnement lumineux; résidences   |                           |               | 3             |              |                  | /5        |
| sur le paysage naturel de la GRM;  |                           |               |               | 4            |                  | /5        |
| sur la bandes de protection riveraine;   | 1                         |               |               |              |                  | /5        |
| sur la stabilité géologique;   | 1                         |               |               |              |                  | /5        |
| autres émissions, rejets, dépôts, dégagement d'un contaminant dans le milieu naturel ou de toute autres perturbations non négligeables sur le milieu   |                           | 2             |               |              |                  | /5        |
| <b>volet environnemental, partie II : inclusion des contraintes de site</b>  | <b>Nul ou négligeable</b> | <b>faible</b> | <b>modéré</b> | <b>élevé</b> | <b>important</b> |           |
| Accessibilité  |                           |               |               | 3            |                  | /5        |
| Bruits (dB)  |                           |               |               | 6            |                  | /10       |
| Infrastructure   |                           |               |               | 3            |                  | /5        |
| Luminosité   |                           |               |               |              | 4                | /5        |
| Météorologie   |                           |               |               |              | 5                | /5        |
| Règlementation   |                           | 2             |               |              |                  | /5        |
| Ressources humaines  |                           |               |               |              | 4                | /5        |
| Sécurité   |                           |               |               |              | 4                | /5        |
| Zonage   |                           |               |               |              | 4                | /5        |
| <b>TOTAL SECTION</b>   | <b>4</b>                  | <b>8</b>      | <b>18</b>     | <b>20</b>    | <b>5</b>         | <b>55</b> |

### 3.3.3 Économique

L'évaluation du pôle économique de notre projet permettrait une planification des retombées à court, moyen et long terme. Les retombées à court terme sont principalement assurées par l'emploi créé lors de l'aménagement et la préparation des sites ainsi que lors du déploiement des activités proposées sur la thématique saisonnière. Des commanditaires pourraient venir s'ajouter à l'appui des festivités et la vente de permis de pratique assurerait des revenus directs à la Ville.

Tableau 8 : impacts positifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte économique

| CRITÈRES RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE  | ÉCHELLE D'APPRÉCIATION |           |           |           |           | POINTS    |
|---|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|   | négligeable            | faible    | modéré    | élevé     | important |           |
| <b>c) volet économique (10% du total x/100pts);</b>                                       |                        |           |           |           |           | /100      |
| Retombées à court terme, commercial, institutionnel, touristique, récréatif, résidentiel, |                        |           | 15        |           |           | /25       |
| Retombées à moyen terme   |                        | 10        |           |           |           | /25       |
| Retombées à long terme  |                        |           |           | 20        |           | /25       |
| Commanditaires, mécène, bourses, subventions,   |                        |           | 15        |           |           | /25       |
| <b>TOTAL SECTION</b>  | <b>0</b>               | <b>10</b> | <b>30</b> | <b>20</b> | <b>0</b>  | <b>60</b> |

Dans une avenue à moyen terme, l'investissement serait moindre car les infrastructures mises en place serviraient à répéter annuellement les activités les plus appréciées. Une partie des emplois conservés permettraient l'entretien, l'amélioration ou la restauration des sites les mieux exploitables.

À long terme, l'application du cadre de référence espère promouvoir la création d'une formule récréotouristique reconnue et appréciée en région qui stimulera la diversité des activités offertes, assurera la sécurité d'un nombre croissant de visiteurs qu'elles peuvent soutenir et favorisera la multiplication des possibilités d'affaires avec les commerçants locaux. Il serait toutefois important de ne pas créer une surcharge du milieu naturel et une dénaturalisation qui entraînerait des coûts importants de restauration pour stabiliser l'écologie des versants du milieu naturel. L'aménagement du Lien pour soutenir les activités touristiques du centre-ville ne serait jamais à l'abri des nuisances causées aux voisinages par la fréquentation des sites et l'intérêt des visiteurs à découvrir les quartiers riverains, ce qui provoquerait le ralentissement des efforts d'aménagement aux dépens des efforts de conservation et d'enrichissement du milieu naturel. Pour éviter l'aménagement exhaustif d'un site récréotouristique non existant, les investissements seraient consacrés à l'aménagement de plusieurs petits sites d'intérêt touristique sur le sentier de la Gorge aménagé sur environ un kilomètre.

### 3.3.4 Politique récréotouristique

Loin d'être un modèle parfait d'intégration artistique dans un milieu naturel, ce plan est toutefois très représentatif des étapes à franchir pour permettre à l'administration de la ville et aux gestionnaires de la GRM d'accéder à une mise en valeur du milieu naturel de la Gorge si l'intention était d'utiliser le potentiel de la Gorge pour supporter les formes artistiques dans son paysage et contribuer à la création du Lien récréotouristique recherché. De plus, le projet présente une méthodologie d'approche basée sur les principes d'un développement durable, qui favorise le partage de l'héritage du milieu naturel urbain de la GRM pour tous les usagers. En résumé, l'analyse des éléments positifs laisse croire que le plan d'intégration est représentatif des efforts consacrés au développement des pôles récréatifs du centre-ville et respecte la visibilité donnée à l'art visuel et de la scène sur ces sites et en périphérie (Parc Jacques Cartier et axe de la rue Wellington).

Tableau 9 : impacts positifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte récréotouristique

| CRITÈRES RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE                         | ÉCHELLE D'APPRÉCIATION |                   |               |                    |                      | POINTS      |
|--|------------------------|-------------------|---------------|--------------------|----------------------|-------------|
|  | non représentatif      | peu représentatif | représentatif | très représentatif | modèle d'intégration |             |
| <b>d) volet politique (10% du total x/100pts);</b>               |                        |                   |               |                    |                      |             |
| <b>Perspective et cadre du développement durable</b>             |                        |                   |               |                    |                      | <b>/100</b> |
| Attraction récréotouristique                                     |                        |                   |               | 15                 |                      | /20         |
| Atteinte aux efforts de conservation du milieu naturel de la GRM |                        |                   | 10            |                    |                      | /20         |
| Représentativité du DD   |                        |                   |               | 15                 |                      | /20         |
| représentativité du développement des pôles récréotouristiques   |                        |                   |               | 15                 |                      | /20         |
| Création du Lien   |                        |                   |               | 15                 |                      | /20         |
| <b>TOTAL SECTION</b>   | <b>0</b>               | <b>0</b>          | <b>10</b>     | <b>60</b>          | <b>0</b>             | <b>70</b>   |

### 3.4 Impacts négatifs anticipés sur l'environnement de la Gorge

Les répercussions sur le milieu naturel qui peuvent nuire au développement de la Gorge de la rivière Magog, à la reconnaissance et à la fréquentation du public local et régional sont aussi nombreuses que les avantages mais de différentes natures d'intensité pour chacun des 72 critères de la grille d'analyse. Ces impacts sont également décrits dans les sphères qui identifient le concept du développement durable élargi au volet politique et récréotouristique.

Suite à l'analyse préliminaire, les impacts négatifs répertoriés dans les totaux reportés de la grille d'analyse sont équitablement répartis dans le volet social, économique et environnemental. Le volet qui touche la sphère du développement de la plateforme récréative et touristique est le moins assujéti aux contraintes anticipées par le projet. Le total négatif de

36,8 est principalement pondérable au simple fait d'intervenir dans un milieu naturel à caractère historique pour l'aménager de quelque façon imaginable.

Tableau 10 : impacts négatifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour la création du Lien récréotouristique

| Totaux reportés  | Note                     | Pondération | Sous totaux |
|--|--------------------------|-------------|-------------|
| <b>a) volet social (30% du total x/100pts);</b>          | <b>36</b>                | 0,3         | <b>10,8</b> |
| <b>b) volet environnemental (50% du total x/100pts);</b> | <b>40</b>                | 0,5         | <b>20</b>   |
| <b>c) volet économique (10% du total x/100pts);</b>      | <b>44</b>                | 0,1         | <b>4,4</b>  |
| <b>d) volet politique (10% du total x/100pts);</b>       | <b>16</b>                | 0,1         | <b>1,6</b>  |
|  | <b>Total négatif (-)</b> |             | <b>36,8</b> |

### 3.4.1 Sociaux

Même si le projet tente de rejoindre l'appropriation du milieu naturel par les usagers, aucune consultation publique sur l'avenir du développement et de l'aménagement de la Gorge n'a été réalisée. L'échantillonnage des avis sur l'aménagement de la Gorge est limité à un échantillon d'une trentaine de personnes dont plusieurs usagers réguliers, ce qui n'est pas représentatif de tous les groupes d'usagers ciblés par l'aménagement du Lien récréotouristique. Les réels impacts sur les riverains ne sont pas mesurés concrètement et peuvent être seulement anticipés par le présent exercice d'évaluation.

Tableau 11 : impacts négatifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte social

| CRITÈRES RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE   | ÉCHELLE D'APPRÉCIATION |           |           |          |           | POINTS /100 |
|--|------------------------|-----------|-----------|----------|-----------|-------------|
|  | négligeable            | faible    | modéré    | sévère   | important |             |
| <b>a) volet social (30% du total x/100pts);</b>                                      |                        |           |           |          |           |             |
| Contraintes d'acceptabilité de l'intervention d'ordre artistique, culturel ou autres |                        |           | 15        |          |           | /25         |
| Réalisation de site privée   | 1                      |           |           |          |           | /10         |
| Accessibilité visuelle du site pour l'utilisateur                                    |                        | 3         |           |          |           | /10         |
| Accessibilité physique de la forme artistique pour l'utilisateur                     |                        |           | 6         |          |           | /10         |
| Restriction du public cible  |                        | 3         |           |          |           | /10         |
| Communication de l'intervention en milieu naturel                                    | 2                      |           |           |          |           | /10         |
| Respect et quiétude du voisinage   |                        | 6         |           |          |           | /25         |
| <b>TOTAL SECTION</b>   | <b>3</b>               | <b>12</b> | <b>21</b> | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>36</b>   |

Les aménagements pourraient ne pas convenir aux attentes des usagers en concevant des sites qui ciblent principalement les attractions pour le tourisme. La participation des usagers et des riverains devrait être mieux encadrée pour répondre à leurs attentes et à leurs besoins. Un projet d'aménagement basé sur des thématiques saisonnières provoquerait une

fréquentation accrue des quartiers résidentiels par les visiteurs et des espaces de stationnement été comme hiver. La dynamique de coopération des riverains pour soutenir les interventions dans le milieu naturel à long terme pourrait en être affectée. Dans un autre ordre d'idée, si le plan d'intégration rend l'art à la portée de tous, les usagers pris individuellement pourraient désapprouver l'idée d'utiliser les fonds publics pour aménager le Lien récréotouristique de la GRM avec une abondance de moyens culturels et artistiques.

### **3.4.2 Environnementaux**

Le concept du Lien récréotouristique implique de considérer les impacts directs sur le milieu naturel. La compatibilité des contraintes environnementales de site pour la réalisation des activités culturelles et artistiques sur une base saisonnière demeure le talon d'Achille de la réalisation de ce plan d'intégration. De fait, aménager un autre des milieux naturels urbains qui se feront de plus en plus rare dans les zones riveraines de la rivière Magog, consiste un certain enfreint à la logique de conservation de la GRM. À défaut d'utiliser seulement les sites déjà aménagés dans la zone riveraine, le plan suggère la conception de sites supplémentaires situés sur les versants et le long du sentier de la GRM.

Le concept du Lien présenté dans ce plan d'intégration des arts envisage l'exploitation des jeux de lumières pour éclairer et mettre en valeur le milieu naturel (aquatique et terrestre) et même les formes architecturales qui composent avec le décor dans la GRM (barrages hydroélectriques, infrastructures routières). L'implantation de lumière serait préalable pour assurer la sécurité du Lien de la Gorge car le milieu naturel incisé dans le relief urbain est davantage assombri par la canopée végétale à la tombée du jour. L'ajout de ces jeux de lumière risquerait de dénaturiser les sites du milieu naturel récepteur et perturber l'environnement lumineux riverain. La conception du Lien demanderait de revoir le tracé et la surface du sentier pédestre et l'aménagement de lampadaires pour guider les plaisanciers. De plus, l'ajout de matériaux pour l'aménagement du Lien de la Gorge requière l'intervention des ressources humaines techniques pour créer les sites et ces interventions impliqueraient de perturber, en partie, le sol et la végétation des sites convoités.

Même aménagée, la Gorge présente un terrain accidenté qui ne permettrait pas à tous les usagers de franchir le parcours sans difficulté. Des escaliers abrupts sont implantés sur les pentes irrégulières des versants. Les débris organiques et les accumulations de neige sur le

sentier nécessiteraient d'être régulièrement nettoyés de la surface du sentier pédestre. Donc plusieurs efforts seraient consacrés à l'entretien des sites pour faciliter leur fréquentation.

Tableau 12 : impacts négatifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte environnemental

| CRITÈRES RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE  | ÉCHELLE D'APPRÉCIATION    |               |               |               |                  | POINTS      |
|---|---------------------------|---------------|---------------|---------------|------------------|-------------|
| <b>b) volet environnemental, parti I : impact sur le milieu récepteur (50% du total x/100pts); Niveau de perturbation du milieu naturel visant l'intégration de la forme artistique</b> | <b>négligeable</b>        | <b>faible</b> | <b>modéré</b> | <b>sévère</b> | <b>important</b> | <b>/100</b> |
| sur la qualité de l'air;  | 1                         |               |               |               |                  | /5          |
| sur la qualité du sol;  |                           | 2             |               |               |                  | /5          |
| sur la santé de la faune (liste);   | 1                         |               |               |               |                  | /5          |
| sur la biodiversité flore laurentienne (liste);   |                           | 2             |               |               |                  | /5          |
| sur le milieu aquatique;  |                           |               | 3             |               |                  | /5          |
| sur la pollution lumineuse; résidences, Mont Mégantic   |                           | 2             |               |               |                  | /5          |
| sur le paysage naturel de la GRM;   |                           | 2             |               |               |                  | /5          |
| sur la bandes de protection riveraine;  | 1                         |               |               |               |                  | /5          |
| sur la stabilité géologique;  | 1                         |               |               |               |                  | /5          |
| autres émissions, rejets, dépôts, dégagement d'un contaminant dans le milieu naturel ou de toute autres perturbations non négligeables sur le milieu naturel;                           | 1                         |               |               |               |                  | /5          |
| <b>volet environnemental, partie II : contraintes de site</b>   | <b>Nul ou négligeable</b> | <b>faible</b> | <b>modéré</b> | <b>sévère</b> | <b>important</b> |             |
| Accessibilité   |                           |               | 3             |               |                  | /5          |
| Bruits (dB)   |                           | 4             |               |               |                  | /10         |
| Infrastructure  |                           | 2             |               |               |                  | /5          |
| Luminosité  | 1                         |               |               |               |                  | /5          |
| Météorologie  |                           | 2             |               |               |                  | /5          |
| Règlementation  |                           |               | 3             |               |                  | /5          |
| Ressources humaines   |                           |               |               | 4             |                  | /5          |
| Sécurité  |                           |               | 3             |               |                  | /5          |
| Zonage  |                           | 2             |               |               |                  | /5          |
| <b>TOTAL SECTION</b>  | <b>6</b>                  | <b>18</b>     | <b>12</b>     | <b>4</b>      | <b>0</b>         | <b>40</b>   |

### 3.4.3 Économiques

Combien coûte aménager la Gorge? Il serait possible de spéculer sur une structure d'investissement pour réaliser ce plan d'intégration des arts pour l'aménagement du Lien de la Gorge de la rivière Magog. Mais la finalité du projet est de présenter un cadre de référence pour supporter l'aménagement d'un Lien récréotouristique entre les pôles économiques du centre-ville de Sherbrooke. En considérant les efforts antérieurs de la Corporation de gestion Cité des Rivières pour rendre accessible le milieu naturel pour le public en général, les investissements futurs pour compléter le Lien seraient sans doute tout aussi importants que les mises de fonds passées. Lors des discussions effectuées au mois de Mars avec un membre de la corporation, il fut entendu que la confection d'une passerelle ou d'un pont pour compléter le Lien entre les centrales Frontenac et des Abénaquis coûterait à lui seul environ un million de dollars. Les compléments du Lien suggérés par ce plan d'intégration des arts

devraient se faire à long terme et de manière progressive pour mieux appréhender la critique du public, les coûts d'entretien et de remplacement et la capacité du milieu naturel à supporter une affluence touristique soutenue dans le temps.

Tableau 13 : impacts négatifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte économique

| CRITÈRES RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE            | ÉCHELLE D'APPRÉCIATION |           |           |          |           | POINTS    |
|---|------------------------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|
|   | négligeable            | faible    | modéré    | élevé    | important |           |
| <b>c) volet économique (10% du total x/100pts);</b> |                        |           |           |          |           |           |
| investissement et coûts d'entretien à court terme   |                        |           | 17        |          |           | /25       |
| investissement et entretien à moyen terme           |                        |           | 12        |          |           | /25       |
| investissement et entretien à long terme            |                        | 10        |           |          |           | /25       |
| Commanditaires, mécène, bourses, subventions,       | 5                      |           |           |          |           | /25       |
| <b>TOTAL SECTION</b>                                | <b>5</b>               | <b>10</b> | <b>29</b> | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>44</b> |

### 3.4.4 Politique récréotouristique

Nous estimons que le plan d'intégration devrait s'inscrire dans la politique socioéconomique de la Ville à développer la plateforme touristique du centre-ville de Sherbrooke. Des impacts négatifs peuvent être identifiés quant à l'utilisation des arts comme outil de mise en valeur du Lien récréotouristique. Ces impacts sont principalement retenus au niveau de l'atteinte aux efforts de conservation en initiant une occupation accrue et soutenue du milieu naturel de la GRM.

Tableau 14 : impacts négatifs chiffrés du plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM pour le contexte récréotouristique

| CRITÈRES RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE                         | ÉCHELLE D'APPRÉCIATION |                   |               |                    |                      | POINTS      |
|--|------------------------|-------------------|---------------|--------------------|----------------------|-------------|
|  | non représentatif      | peu représentatif | représentatif | très représentatif | modèle d'intégration |             |
| <b>d) volet politique (10% du total x/100pts);</b>               |                        |                   |               |                    |                      |             |
| <b>Perspective et cadre du développement durable</b>             |                        |                   |               |                    |                      | <b>/100</b> |
| Attraction récréotouristique                                     | 3                      |                   |               |                    |                      | /20         |
| Atteinte aux efforts de conservation du milieu naturel de la GRM |                        | 5                 |               |                    |                      | /20         |
| Représentativité du DD   | 3                      |                   |               |                    |                      | /20         |
| représentativité du développement des pôles récréotouristiques   | 3                      |                   |               |                    |                      | /20         |
| Création du Lien   | 2                      |                   |               |                    |                      | /20         |
| <b>TOTAL SECTION</b>   | <b>11</b>              | <b>5</b>          | <b>0</b>      | <b>0</b>           | <b>0</b>             | <b>16</b>   |

Même si les principes du développement durable furent inclus dans le descriptif de ce projet, la consultation empirique de la population locale et des quartiers riverains aurait sans doute apportée une vision plus appréciable de la représentativité du développement durable

indexée à ce plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM comme outil de mise en valeur du Lien récréotouristique.

### **3.5 Évaluation des solutions envisageables**

Ce chapitre conclu avec quelques méthodes qui permettraient de gérer les contraintes qui peuvent restreindre la réalisation des événements d'arts visuels et de la scène. Les pistes de solutions identifiées seraient envisageables pour remédier aux difficultés techniques, aux impacts environnementaux et à l'acceptation du public pour l'aménagement du milieu naturel de la GRM. Ces moyens bonifieraient les totaux du PIA accordé à l'autoévaluation du plan d'intégration des arts. La démarche fut consacrée sur le cadre de référence pour l'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM (Chapitre I). Pour se réaliser, le plan d'intégration aurait besoin d'une structure récréotouristique telle que suggérée par le cadre de référence sur l'aménagement du Lien récréotouristique de la GRM (Chapitre II); ou toute autre forme d'aménagement qui serait planifiée par la Ville de Sherbrooke, ses organismes par municipaux et appuyés par le programme Infrastructures Canada-Québec, pour répondre au besoin de greffer un Lien touristique à la GRM et l'aménager pour faire bénéficier les pôles économiques du centre-ville de l'attraction qu'offre le site :

- la consultation publique et riveraine permettrait de limiter les conflits concernant les usages envisagés dans la Gorge en identifiant les avantages qu'apporteront les aménagements pour les usagers;
- conserver le caractère intimiste de la Gorge en initiant un aménagement du Lien respectueux de l'équilibre naturel et de la quiétude des quartiers riverains;
- une revitalisation et un enrichissement de la stratigraphie floristique permettraient au milieu naturel urbain de coexister avec les générations futures qui profiteront à leur tour de l'héritage du patrimonial naturel;
- multiplier la diversité des sites d'intérêts touristiques et développer une stratégie qui permettrait de décentraliser le déploiement du public cible sur l'ensemble du Lien convoité à sa découverte;
- favoriser un aménagement progressif du Lien et de ses composantes touristiques pour permettre d'évaluer la portée des impacts sur le milieu naturel et sur la santé du voisinage située dans les quartiers riverains;
- aménager les sites déjà existant pour réduire les impacts négatifs sur l'environnement et sur le milieu naturel physique de la Gorge;



- Prévoir un réseau de communication sans fil sur l'ensemble du Lien touristique de la GRM qui aiderait les contacts entre les utilisateurs et publiciserait les informations pertinentes du calendrier des activités culturelles, récréatives et artistiques offertes aux visiteurs.

## RECOMMANDATIONS

Intervenir dans un milieu naturel municipal public et convoiter son aménagement pour divers motifs socioéconomiques viables demande de considérer plusieurs facettes de la dynamique sociétale. Les transformations peuvent avoir des retombées importantes sur l'emploi et la qualité de vie des citoyens. À l'opposé, plusieurs impacts négatifs peuvent être anticipés suite à l'aménagement d'un Lien récréotouristique dans la GRM pour soutenir la fréquentation des pôles socioéconomiques du centre-ville.

Les recommandations formulées s'appuient sur les informations obtenues des documents bibliographiques, des observations visuelles et photographiques recueillies sur le terrain ainsi que des avis obtenus auprès des intéressés. La synthèse des informations recueillies permet de soutenir une argumentation qui oriente les étapes à franchir avant d'appliquer les interventions de mise en valeur à l'intérieur de la GRM. Les points les plus importants soulevés seraient considérés lors d'une future révision du parcours du sentier pédestre de la Gorge de la rivière Magog dans le but d'augmenter son potentiel récréotouristique et de mise en valeur de ce milieu naturel unique situé au centre-ville de Sherbrooke.

### *Politique récréotouristique*

- I. Compléter le Lien récréatif et touristique dans le secteur de l'ancienne usine textile Kayser actuellement occupée par les Résidences Soleil et le Musée de la Nature et des Sciences permettrait de franchir la rivière Magog et de rejoindre l'entrée de la rue Frontenac sur la rive sud à la hauteur du barrage hydroélectrique des Abénaquis. À titre d'exemple, le complément du Lien pourrait se faire sur pilotis ancrés au lit de la rivière ou par une passerelle avec des points d'attaches prévus sur les versants de la Gorge;
- II. revoir le cadre réglementaire du milieu naturel de la GRM pour élargir les possibilités d'intervention, enrichir les versants et émettre des permis de pratique artistique. Ce cadre réglementaire devrait aussi permettre de limiter les effets pervers du droit acquis et sensibiliser les propriétaires privés à l'utilisation de l'espace terrain de leur propriété;
- III. en partenariat avec la Division de la Culture de la Ville de Sherbrooke, la Commission des arts visuels de la Ville de Sherbrooke pourrait élargir son mandat à l'évaluation

des formes d'arts intégrées à la trame urbaine de la Gorge, dans le but premier de mettre en valeur l'aménagement du Lien récréotouristique de la GRM;

### *Social*

- IV. Permettre aux GRM d'être visitées sur une base annuelle en faisant un entretien continu des sentiers principalement en période hivernale. Exploiter les thématiques culturelles sur une base saisonnière afin d'initier une fréquentation accrue et une redécouverte du milieu naturel à chaque visite;
- V. la Ville et ses OSBL devraient procéder à des consultations publiques concernant les aménagements convoités dans la Gorge, faire preuve de transparence envers la population locale sur les projets de développement de la plateforme récréative et touristique et inciter les usagers à émettre leur avis sur les améliorations réalisables dans la GRM;
- VI. inauguration publique des travaux du futur « Parc de la GRM » et favoriser la transparence de l'administration municipale sur l'identification et l'aménagement public des sites convoités;
- VII. identifier une équipe de personnel technique exclusif au soutien de l'accessibilité et à l'entretien du Lien touristique, la préposer également à l'enrichissement et à l'aménagement des versants de l'espace naturel de la Gorge.

### *Environnement*

- VIII. Faire une caractérisation approfondie du recouvrement végétal et considérer l'enrichissement des segments les moins valorisants du milieu naturel de la GRM. La section principalement visée est comprise entre le barrage Paton et la centrale hydroélectrique Frontenac. Dans une autre phase de l'aménagement du milieu naturel, élargir la Barrière d'intégration naturelle de la GRM dans les quartiers riverains du site;
- IX. développer un programme d'amélioration continue et d'intégration environnementale notamment sur la rive sud dans le voisinage des complexes multifonctionnels Andrew Paton et sur la rive nord près de l'American Buitrite Ltd;
- X. assurer le respect des règlements émis quant aux usages de la GRM;
- XI. nourrir le milieu naturel en exploitant l'implantation d'espèces indigènes qui favorise la production de petits fruits et favoriser le potentiel d'observation ornithologique dans la Gorge de la rivière Magog.

### *Économique*

- XII. Acquérir les terrains privés nécessaires pour soutenir les activités récréatives et mettre en place les infrastructures à cet effet. Aménager les terrains municipaux latents et les artères routières situés dans le périmètre de la Gorge pour inciter le public à la fréquenter le passage convivial en milieu naturel jusqu'au centre-ville de Sherbrooke.

### *Culturel & artistique*

- XIII. Soutenir les activités de création, production et diffusion des arts et permettre au mouvement artistique d'intégrer le milieu naturel de la Gorge de la rivière Magog. Développer le concept de « Musée à ciel ouvert » pour mettre en valeur le Lien récréotouristique et stimuler la vie culturelle régionale tout en plaçant la Ville de Sherbrooke dans la mire de l'intérêt touristique en matière de diffusion de l'art publique sur son territoire.

## CONCLUSION

Les démarches réalisées tentent d'initier un plan d'intégration des arts visuels et de la scène pour mettre en valeur le Lien récréotouristique de la GRM entre le site du Lac des Nations et la Place Frontenac au centre-ville de Sherbrooke. Ce Lien prendrait la forme d'une infrastructure qui permettrait à la fois de franchir la rivière Magog entre les barrages Frontenac et des Abénaquis et de compléter le parcours dans un sens comme dans l'autre sans avoir à sortir des limites naturelles physiques de la Gorge. L'aménagement du Lien dans le milieu naturel en ferait une promenade sécuritaire longue d'environ un kilomètre au cœur de la Gorge. La création du Lien récréotouristique permettrait également de mettre en valeur et de découvrir le paysage naturel de la GRM tout en faisant les parallèles avec le passé historique de la ville de Sherbrooke, maintenant âgée de plus de 200 ans. Encore aujourd'hui, l'eau et l'énergie hydroélectrique demeurent des symboles importants représentés dans la Gorge. L'intérêt du milieu naturel ajoute au développement urbain riverain que composent les quartiers résidentiels anciens ainsi qu'une panoplie d'anciennes façades industrielles quelques fois reconverties en édifices institutionnels et administratifs : la bibliothèque municipale, le Musée des beaux-arts de Sherbrooke, le Musée de la Nature et des Sciences, la Société d'Histoire de Sherbrooke et trois écoles secondaires font aussi partie des immeubles riverains ancrés dans la trame urbaine de la GRM.

Le principal moyen utilisé dans le cadre de cette étude pour mettre en valeur le Lien touristique du centre-ville fut d'analyser la manière d'intégrer les arts et de multiplier les activités d'intérêt culturel réalisables dans le contexte d'un milieu naturel. L'approche méthodologique s'appuie sur la notion d'un développement durable appliquée à la plateforme récréative et touristique du centre-ville de Sherbrooke. La démarche élabore sur l'évaluation des contraintes naturelles de site avant de procéder à leur analyse selon les critères établis. Un des aspects pouvant être retenu de l'aménagement muséologique de la Gorge serait de favoriser la création de « portes » donnant accès au « Musée à ciel ouvert » intégré dans le Lien récréotouristique.

Une des intentions de cette étude est de parvenir à mesurer le potentiel d'intégration d'une activité artistique ou culturelle dans l'aménagement du Lien. Une grille d'analyse fut construite pour permettre aux dirigeants de l'administration municipale et autres parties prenantes de se doter d'un outil de travail fonctionnel et polyvalent pour évaluer des projets

d'arts ou même faire une autoévaluation de leur propre projet. Toutefois, la grille d'analyse n'est pas conçue pour évaluer les indicateurs de performance des activités et des formes artistiques aménagées sur les sites du Lien. Dans ce même ordre d'idées, l'ensemble des suggestions émises par ce plan d'intégration des arts dans le milieu naturel de la Gorge de la rivière Magog fut subséquemment appliqué à la grille d'analyse pour en faire ressortir les retombées et les impacts advenant l'application du plan.

Les effets anticipés sur la dynamique sociale concernent à la fois le développement du sentiment d'appropriation du milieu naturel par les usagers et les visiteurs et la préservation de la qualité de vie des riverains, en particulier pour les critères de luminosité, le bruit, la fréquentation publique engendrée par l'aménagement du Lien et l'inauguration d'un futur « Parc de la Gorge de la rivière Magog ». Pour être plus permissive, l'accessibilité récréative et touristique du transit de la Gorge pourrait s'orienter sur des thématiques saisonnières qui permettraient la fréquentation du milieu naturel sur une base annuelle.

D'un point de vue économique, la création du Lien et son aménagement avec des formes artistiques et culturelles suggérées permettraient de stimuler l'activité socioéconomique du centre-ville de Sherbrooke et des pôles touristiques qui profiteraient également aux nombreux commerçants situés dans le secteur du centre-ville.

Les impacts environnementaux associés au projet concernent son application pour aménager un milieu naturel historique, également assujéti à un programme de conservation. Par ailleurs, le plan vise une valorisation du couvert végétal de la Gorge et des quartiers riverains tout en effectuant un enrichissement sur les versants de la Gorge là où la végétation est perturbée et éparse, sur les terrains municipaux avoisinant et sur les propriétés privées résidentielles situées à l'intérieur d'une zone identifiant la « Barrière d'intégration naturelle de la GRM ».

Les spectacles à grands déploiements sont des activités capables de rassembler une grande quantité d'individus sur un site relativement petite. Suite à l'évaluation de cette seule discipline artistique pouvant être tenue dans la Gorge, on perçoit que des contraintes physiques naturelles, sociales et environnementales importantes gèrent l'équilibre du contexte intimiste de la Gorge. Par conséquent, aucun site n'a pu être identifié pour soutenir

les spectacles à grands déploiements. C'est pourquoi ils ne figurent pas dans les présentes suggestions d'aménagement.

Grâce au programme de subvention de mise en valeur architecturale Canada-Québec, la population sherbrookoise pourrait anticiper l'apparition du Lien récréatif dans le paysage de la Gorge, une amélioration de son accessibilité. Une révision de la surface du sentier pédestre permettrait à un plus grand nombre d'usagers et de visiteurs de faire le transit en toute sécurité dans le milieu naturel qui rejoint les pôles touristiques du centre-ville de Sherbrooke. Plusieurs questions seront sans doute soulevées par le public quant à la capacité du milieu naturel à pouvoir contenir une fréquentation accrue du site de la Gorge. Une façon préventive de faire serait de planifier un échéancier qui permettrait un aménagement graduel des sites publics pour l'intérêt du divertissement socioculturel et récréotouristique.

## RÉFÉRENCES

- AMRQ, 2008. Les Arts et la Ville. Liste des activités des municipalités classées par ordre alphabétique A à V.  
[http://www.arts-ville.org/index.php?page=profil\\_culturel\\_des\\_membres\\_municipaux\\_fr&lang=fr](http://www.arts-ville.org/index.php?page=profil_culturel_des_membres_municipaux_fr&lang=fr)
- Art libre, 2007. Prison Winter, lieu d'histoire, de créations et de Libertés à Sherbrooke; description du projet. <http://prisonwinter.bravejournal.com/profile.php>
- CHARMES, 1983. Tome VIII, Étude d'aménagement des Gorges de la rivière Magog. Ville de Sherbrooke. 90 pages.
- CHARMES, 1993. Les Gorges de la rivière Magog, un contact avec hier pour découvrir 500 000 ans d'histoire. 33 pages.
- CHARMES, 2006. Implication et mission.  
[http://www.charmes.org/a\\_propos/mission.html](http://www.charmes.org/a_propos/mission.html)
- Cité des Rivières, 2008. Sherbrooke, Cité des Rivières, démarches stratégiques ; investissements et retombées économiques, tableau des investissements, budget d'immobilisations de Cité des Rivières (bilan mars 2006); Gorge de la rivière Magog.  
<http://www.citedesrivieres.com/>
- DÉSILETS, A., 2001. Sherbrooke 1802-2002 : deux siècles d'histoire. La Société d'histoire de Sherbrooke. 88 p.
- DÉSILETS, A., 1984. Les noms de rues de Sherbrooke (1825-1980). Études et recherches toponymiques, 7. Gouvernement du Québec. 106 p.
- DUBOIS, J.-M., G. Coté, 2002. Les noms de lieux de Sherbrooke : plus de 200 ans d'histoire. La Société d'histoire de Sherbrooke. 325 p.
- DUBOIS, J.-M., 1989. Les Cantons de l'Est ; aspects géographiques, politiques, socio-économiques et culturels. Les Éditions de l'Université de Sherbrooke. 294 p.
- Geocities, 2008. Prison Winter, Historique  
<http://www.geocities.com/prisonwinter/historique.html>
- Groupe CNW, 2008. L'artiste et architecte montréalais Melvin Charney se voit décerner le titre de commandeur de l'Ordre des Arts et des Lettres du Gouvernement français.  
<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/March2006/29/c0161.html>
- Groupe Teknika, 1981. Aménagement de la Gorge de la rivière Coaticook. Ville de Coaticook. 48 pages, carte.
- Hydro Sherbrooke, 2008. Notre profil; les centrales.  
<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/hydrosherbrooke/centrales.html>



- Jardins de Méti, 2008. Plan du site. <http://www.jardinsmetis.com/plan.htm>
- KASTEMAN, J.-P., 2001. Guide historique du Vieux-Sherbrooke. 2<sup>e</sup> édition. La Société d'histoire de Sherbrooke. 271 p.
- KASTEMAN, J.-P., 2000. Histoire du Vieux-Sherbrooke , Tome 1 : De l'âge de l'eau à l'ère de la vapeur (1802-1866). GGC éditions. 353 p.
- KASTEMAN, J.-P., 1985. Guide historique du Vieux-Sherbrooke. La Société d'histoire des Cantons de l'Est. 174 p.
- LAPERRIÈRE, H. (2005) Les Promenades Estriennes, Région de Sherbrooke. Éditions de l'Homme. Image; La centrale Abénaquis au confluent des rivières Magog et Saint-François, 128 p.
- Loi sur la qualité de l'environnement (2008).  
[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q\\_2/Q2.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2.htm)
- MDDEP, 2007. Consultation publique sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable.  
[http://www.menv.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/memoires/78D.pdf](http://www.menv.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/memoires/78D.pdf)
- MAILLOT, M.-O., 2001. Le peuplement des Cantons de l'Est depuis 7000 ans, Université de Sherbrooke (Auteurs); carte de Sherbrooke 1881, Library of Congress Geography and Map Division Washington.  
[http://www.marc-olivier-mailhot.com/usherb/didactique/img/doc\\_hst/sherbrooke\\_1881.html](http://www.marc-olivier-mailhot.com/usherb/didactique/img/doc_hst/sherbrooke_1881.html)
- Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1988. Photographie aérienne Q88855-79 et 80. Échelle 1:5 000, 31 octobre 1988, carte de référence : 21E-5L7. Gouvernement du Québec.
- Musée des beaux-arts de Sherbrooke, 2008. Nos services. <http://www.mbas.qc.ca/>
- Musée de la Nature et des Sciences, 2006. Informations. <http://www.expoconcept.com/>
- Parcs Canada (2003) Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan. Coup d'oeil sur la Minganie; information aux visiteurs.  
[http://www.pc.gc.ca/pn-np/qc/mingan/visit/visit10\\_f.asp](http://www.pc.gc.ca/pn-np/qc/mingan/visit/visit10_f.asp)
- Parc de la Gorge de Coaticook, 2008.  
<http://www.Gorgedecoaticook.qc.ca/alcyon.cgi?ACTION=Reference&ID=9&Lang=1>
- SHS, 2008. Appel téléphonique au département des archives de la Société d'histoire de Sherbrooke, mars 2008.
- Société d'histoire de Sherbrooke, 2008. La Gorge de la rivière Magog, information aux visiteurs, dépliants imprimé recto et verso.

- Société d'histoire de Sherbrooke, 2007. Page d'accueil.  
<http://shs.ville.sherbrooke.qc.ca/accueil/Pages/map.html>
- Tourisme Sherbrooke, 2008. Apprécier; Cité des Rivières.  
<http://www.tourismesherbrooke.com/fr/citedesrivieres.html>
- UNESCO, 2008. Liste du patrimoine mondial. <http://whc.unesco.org/fr/list>
- Université de Montréal, 2007. Vers la création d'une première réserve de ciel étoilé.  
Nouvelles des unités. <http://nouvelles.umontreal.ca/content/view/101/234/>
- Ville de Sherbrooke, 2008. Répertoire des artistes et artisans d'art de la Ville de Sherbrooke.  
<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/repertoire/>
- Ville de Sherbrooke, 2008. Tourisme et culture, site du patrimoine de la ville de Sherbrooke.  
<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/>
- Ville de Sherbrooke, 2008. Répertoire des artistes et artisans d'art de la Ville de Sherbrooke.  
<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/repertoire/>
- Ville de Sherbrooke, 2008. Carte des arrondissements municipaux.  
<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fr/citoyens/spdu/cartevil.html>
- Ville de Sherbrooke, 2006. Plan d'aménagement du parc Jacques-Cartier, rapport préliminaire final. 98p. [http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fr/planjc/format\\_integral.pdf](http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fr/planjc/format_integral.pdf)
- Wikilivre, 2008. Rapport Bruntland, chapitre 2, vers un développement durable. Version française originale, avril 1987.  
[http://www.wikilivres.info/wiki/index.php/Rapport\\_Brundtland\\_-\\_2](http://www.wikilivres.info/wiki/index.php/Rapport_Brundtland_-_2)  
[http://www.wikilivres.info/wiki/index.php/Rapport\\_Brundtland](http://www.wikilivres.info/wiki/index.php/Rapport_Brundtland)
- ZAP Sherbrooke, 2008. Zone Accès Public Sherbrooke; Réseau d'accès à Internet sans fil, pour et par les citoyens. <http://www.ZAPsherbrooke.org/>

**ANNEXE 1 : INVENTAIRE DES RESSOURCES CULTURELLES, COMMERCIALES,  
PUBLIQUES ET PRIVÉES**

## Inventaire des ressources culturelles, commerciales, institutionnelles et privées

| Nom de l'organisme                       | Champs d'action   | Type de ressources actuelles  | Nature des interventions/<br>moyens anticipés  |
|--|---|---|--|
| Ville de Sherbrooke                      | Développement socioéconomique de la ville de Sherbrooke                           | Administrative<br>Financière<br>Humaine                                       | Zonage<br>Règlementation<br>Appui à la collectivité  |
| Corporation de Gestion Cité des Rivières | Développement récréotouristique de la ville de Sherbrooke et de son centre urbain | Administrative,<br>Humaine et<br>Financière                                   | Encadrement et suivi du plan d'action  |
| Corporation de gestion CHARMES           | Conservation et entretien   | Administrative,<br>Humaine et technique                                       | Conservation du milieu naturel et entretien des promenades   |
| Centre d'information touristique         | Information générale  | Humaine, publicité, dépliants, pamphlets, brochures, forfaits hôteliers, etc. | Rose des vents récréotouristique   |
| Bibliothèque municipale Eva-Senécal      | Culturel  | Bibliographique et multimédias  | Accès public   |
| Musée des beaux-arts de Sherbrooke       | Culturel  | Expositions temporaires et permanentes  | Accès public<br>Parcours d'interprétation des arts visuels urbains   |
| Musée de la Nature et des Sciences       | Culturel  | Expositions temporaires et permanentes  | Accès public<br>Parcours d'interprétation sur le milieu naturel  |
| Société d'histoire de Sherbrooke         | Culturel  | Archives historiques  | Accès public<br>Parcours d'interprétation de l'architecture urbaine  |
| Ancienne prison Winter                   | Culturel  |   | Accès public<br>Service sanitaires, culturel, d'exposition et d'interprétation, parc public, aire de jeux. |
| Bureau de la culture de Sherbrooke       | Culturel/Artistique   | Répertoire des artistes et des artisans d'arts de la Ville de Sherbrooke      | Répertoire<br>Communications   |
| Centre des arts de la scène Jean-Besré   | Artistique  |   | Accès public   |
| Galerie d'arts Horace                    | Artistique  |   | Accès public   |
| La Nef, centre d'arts                    | Artistique  |   | Accès public   |
| Gare de la rue Minto                     | Commercial/<br>touristique  | Développement socioéconomique et de mise en valeur                            | Accès public   |
|  |   |   |  |

|   |                                  |                                |  |
|---|----------------------------------|--------------------------------|--|
| Restaurants                             | Commercial                       | Développement socioéconomique  | Accès public   |
| Cafés et Bistros                        | Commercial                       | Développement socioéconomique  | Accès public   |
| Épiceries fines                         | Commercial                       | Développement socioéconomique  | Accès public   |
| Bars et hôtellerie                      | Commercial                       | Développement socioéconomique  | Accès public   |
| Détaillants                             | Commercial                       | Développement socioéconomique  | Accès public   |
| École primaire Sacré-Coeur              | Institutionnel scolaire          | Humaine et créative            | Pédagogie, encadrement, création et performance artistique |
| École secondaire Mitchell               | Institutionnel scolaire          | Humaine et créative            | Pédagogie, encadrement, création et performance artistique |
| École secondaire Mont-Sainte-Anne       | Institutionnel scolaire          | Humaine et créative            | Pédagogie, encadrement, création et performance artistique |
| Séminaire St-Charles                    | Institutionnel scolaire          | Humaine et créative            | Pédagogie, encadrement, création et performance artistique |
| Pôle universitaire                      | Institutionnel scolaire/culturel | Pédagogique et professionnelle | Sciences naturelles<br>Recherche<br>Environnement<br>Arts  |
| Manège militaire des Sherbrooke Hussars | Institutionnel militaire         | Humaine                        | Performance artistique, musical et commémorative           |
| American Bultrite                       | Industriel                       |                                | Programme d'amélioration environnementale continue         |

|                                     |                        |                           |   |
|-------------------------------------|------------------------|---------------------------|---|
| Résidences Soleil                   | Résidentiel            | Accès à la qualité de vie | Usagers   |
| Résidences et complexe Andrew Paton | Résidentiel Commercial | Accès à la qualité de vie | Usagers<br>Programme d'amélioration environnementale continue<br>Façades commerciales |
| Quartiers résidentiels              | Résidentiel            | Accès à la qualité de vie | Usagers<br>Enrichissement arboricole des propriétés                                   |

**ANNEXE 2 : CADRE VISUEL DE LA *BARRIÈRE D'INTÉGRATION NATURELLE* DE LA  
GORGE DE LA RIVIÈRE MAGOG**

## GORGE DE LA RIVIÈRE MAGOG, SHERBROOKE



Source : Gouvernement du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources  
Photographie aérienne, Q88855-79/80  
Échelle, 1 : 5 000,  
Date : 31 octobre 1988  
Carte de référence : 21E-5L7

Traitement d'image : Olivier-Charles Philibert, 2008

**ANNEXE 3 : INVENTAIRE DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES RÉALISABLES DANS LA  
GORGE DE LA RIVIÈRE MAGOG**



### Inventaire des volets artistiques exploitables

| <b>Volet artistique</b>     | <b>Ressources culturelles</b> | <b>Infrastructures et commodités</b>            | <b>Nature des interventions/ moyens anticipés</b>       |
|-----------------------------|-------------------------------|---|---|
| Arts visuels                | C, CA, E, G, R, Un, Us        | Socle, praticable, Électricité                  | Concours<br>Performance<br>Exposition                   |
| Arts de la scène            | C, CA, E, G, R, Un, Us        | Praticable, petite scène                        | Performance   |
| Métier d'arts               | C, CA, E, G, R, Un, Us        | Socle, Praticable, tentes                       | Concours<br>Exposition<br>Symposium                     |
| Architecture et design      | C, CA, E, G, R, Un, Us        | Espace de conception et création <i>in situ</i> | Concours<br>Performance<br>Exposition<br>Infrastructure |
| Arts multidisciplinaires    | C, CA, E, G, R, Un, Us        | Socle, Électricité                              | Concours<br>Performance<br>Exposition                   |
| Arts du cirque et de la rue | C, CA, E, G, R, Un, Us        | Praticable, petite scène (stage)                | Concours<br>Performance                                 |
| Arts médiatiques            | C, CA, E, G, R, Un, Us        | Praticable, électricité                         | Concours<br>Performance<br>Exposition                   |
| Arts numériques             | C, CA, E, G, R, Un, Us        | Praticable, électricité                         | Concours<br>Performance                                 |
| Arts martiaux               | C, CA, E, G, R, Un, Us        | Praticable                                      | Concours<br>Performance                                 |
| Aménagements floraux        | C, CA, E, G, R, Un, Us        | Espace de conception et création <i>in situ</i> | Concours<br>Exposition                                  |

C : collège  
 CA : centre d'arts  
 E : école (privée ou publique)  
 G : galerie d'art  
 MM : manège militaire  
 R : répertoire  
 Un : université  
 Us : usagers

### Inventaire des activités artistiques réalisables ou autres activités sociales

| <b>Disciplines artistiques spécifiques</b> | <b>Ressources culturelles</b> | <b>Infrastructures et commodités</b>                              | <b>Nature des interventions/ moyens anticipés</b> |
|--|-------------------------------|---|---|
| Danse                                      | E                             | Podium, praticable  | Concours<br>Performance                           |
| Dessin                                     | R, E, C, Un, Us, CA           | Podium, praticable, surface bétonnée (pont)                       | Concours<br>Performance<br>Exposition             |
| Chants et chorales                         | R, E, C, Un                   | Podium, praticable, petite estrade, électricité                   | Concours<br>Performance                           |
| Cinéma et court métrage                    | R, E, C, Un, Us, CA           | électricité   | Concours<br>Performance                           |
| Contes                                     | R, E, C, Un, Us, CA           | Podium, praticable, électricité                                   | Concours<br>Performance                           |
| Échec                                      | E, C, Un, Us                  | Podium, praticable, tables et chaises                             | Concours<br>Performance                           |
| Lecture (littéraire)                       | R, E, C, Un, Us               | Podium, praticable  | Concours<br>Performance<br>Exposition             |
| Mimisme                                    | E, CA, Us                     | Podium, praticable  | Concours<br>Performance                           |
| Musique instrumentale                      | R, E, C, Un, Us, CA, MM       | Podium, praticable, électricité                                   | Concours<br>Performance                           |
| Peinture                                   | R, E, C, G, Un, CA            | Boîtiers hermétiques surface bétonnée (pont)                      | Concours<br>Performance<br>Exposition             |
| Photographie                               | R, E, C, G, Un, CA            | Boîtiers hermétiques  | Concours<br>Performance<br>Exposition             |
| Sculpture et bas relief                    | R, E, C, G, Un, CA            | Podium, praticable, socles, arbres morts, surface bétonnée (pont) | Concours<br>Performance<br>Exposition             |
| Tai-chi                                    | E, Us                         | Podium, praticable  | Concours<br>Performance                           |
| Autres activités non spécifiées            |                               |   |   |

C : collège

CA : centre d'arts

E : école (privée ou publique)

G : galerie d'art

MM : manège militaire

R : répertoire des artistes et artisans d'art de la Ville de Sherbrooke

Un : université

Us : usagers

**ANNEXE 4 : OUTIL D'ÉVALUATION, GRILLE D'ANALYSE SUR LE POTENTIEL  
D'INTÉGRATION DES ARTS DANS LE MILIEU NATUREL DE LA GORGE DE LA RIVIÈRE  
MAGOG**

| Outil d'analyse   |                        |                          |                    |                    |                      |           |
|---|------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|----------------------|-----------|
| Potentiel d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM   |                        |                          |                    |                    |                      |           |
| Impacts (négatifs) appréhendés sur le milieu naturel récepteur, l'appropriation par les usagers et la mise en valeur du Lien récréotouristique de la GRM                                |                        |                          |                    |                    |                      |           |
| Un critère (-) non applicable reçoit aucun points; un critère qui est très contraignant reçoit son total de points  |                        |                          |                    |                    |                      |           |
| CRITÈRES RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE  | ÉCHELLE D'APPRÉCIATION |                          |                    |                    |                      | POINTS    |
| <b>a) volet social (30% du total x/100pts);</b>   | négligeable            | faible                   | modéré             | sévère             | important            | /100      |
| Contraintes d'acceptabilité de l'intervention d'ordre artistique, culturel ou autres  |                        |                          | 15                 |                    |                      | /25       |
| Réalisation de site privée  | 1                      |                          |                    |                    |                      | /10       |
| Accessibilité visuelle du site pour l'utilisateur   |                        | 3                        |                    |                    |                      | /10       |
| Accessibilité physique de la forme artistique pour l'utilisateur  |                        |                          | 6                  |                    |                      | /10       |
| Restriction du public cible   |                        | 3                        |                    |                    |                      | /10       |
| Communication de l'intervention en milieu naturel   | 2                      |                          |                    |                    |                      | /10       |
| Respect et quiétude du voisinage  |                        | 6                        |                    |                    |                      | /25       |
| <b>TOTAL SECTION</b>  | <b>3</b>               | <b>12</b>                | <b>21</b>          | <b>0</b>           | <b>0</b>             | <b>36</b> |
| <b>b) volet environnemental, parti I : impact sur le milieu récepteur (50% du total x/100pts); Niveau de perturbation du milieu naturel visant l'intégration de la forme artistique</b> | négligeable            | faible                   | modéré             | sévère             | important            | /100      |
| sur la qualité de l'air;  | 1                      |                          |                    |                    |                      | /5        |
| sur la qualité du sol;  |                        | 2                        |                    |                    |                      | /5        |
| sur la santé de la faune (liste);   | 1                      |                          |                    |                    |                      | /5        |
| sur la biodiversité flore laurentienne (liste);   |                        | 2                        |                    |                    |                      | /5        |
| sur le milieu aquatique;  |                        |                          | 3                  |                    |                      | /5        |
| sur la pollution lumineuse; résidences, Mont Mégantic   |                        | 2                        |                    |                    |                      | /5        |
| sur le paysage naturel de la GRM;   |                        | 2                        |                    |                    |                      | /5        |
| sur la bandes de protection riveraine;  | 1                      |                          |                    |                    |                      | /5        |
| sur la stabilité géologique;  | 1                      |                          |                    |                    |                      | /5        |
| autres émissions, rejets, dépôts, dégagement d'un contaminant dans le milieu naturel ou de toute autres perturbations non négligeables sur le milieu naturel;                           | 1                      |                          |                    |                    |                      | /5        |
| <b>volet environnemental, partie II : contraintes de site</b>   | Nul ou négligeable     | faible                   | modéré             | sévère             | important            |           |
| Accessibilité   |                        |                          | 3                  |                    |                      | /5        |
| Bruits (dB)   |                        | 4                        |                    |                    |                      | /10       |
| Infrastructure  |                        | 2                        |                    |                    |                      | /5        |
| Luminosité  | 1                      |                          |                    |                    |                      | /5        |
| Météorologie  |                        | 2                        |                    |                    |                      | /5        |
| Réglementation  |                        |                          | 3                  |                    |                      | /5        |
| Ressources humaines   |                        |                          |                    | 4                  |                      | /5        |
| Sécurité  |                        |                          | 3                  |                    |                      | /5        |
| Zonage  |                        | 2                        |                    |                    |                      | /5        |
| <b>TOTAL SECTION</b>  | <b>6</b>               | <b>18</b>                | <b>12</b>          | <b>4</b>           | <b>0</b>             | <b>40</b> |
| <b>c) volet économique (10% du total x/100pts);</b>   | négligeable            | faible                   | modéré             | élevé              | important            |           |
| investissement et coûts d'entretien à court terme   |                        |                          | 17                 |                    |                      | /25       |
| investissement et entretien à moyen terme   |                        |                          | 12                 |                    |                      | /25       |
| investissement et entretien à long terme  |                        | 10                       |                    |                    |                      | /25       |
| Commanditaires, mécène, bourses, subventions,   | 5                      |                          |                    |                    |                      | /25       |
| <b>TOTAL SECTION</b>  | <b>5</b>               | <b>10</b>                | <b>29</b>          | <b>0</b>           | <b>0</b>             | <b>44</b> |
| <b>d) volet politique (10% du total x/100pts);</b>  | non représentatif      | peu représentatif        | représentatif      | très représentatif | modèle d'intégration | /100      |
| <b>Perspective et cadre du développement durable</b>  |                        |                          |                    |                    |                      |           |
| Attraction récréotouristique  | 3                      |                          |                    |                    |                      | /20       |
| Atteinte aux efforts de conservation du milieu naturel de la GRM  |                        | 5                        |                    |                    |                      | /20       |
| Représentativité du DD  | 3                      |                          |                    |                    |                      | /20       |
| représentativité du développement des pôles récréotouristiques  | 3                      |                          |                    |                    |                      | /20       |
| Création du Lien  | 2                      |                          |                    |                    |                      | /20       |
| <b>TOTAL SECTION</b>  | <b>11</b>              | <b>5</b>                 | <b>0</b>           | <b>0</b>           | <b>0</b>             | <b>16</b> |
| <b>Totaux reportés</b>  |                        | <b>Note</b>              | <b>Pondération</b> | <b>Sous totaux</b> |                      |           |
| <b>a) volet social (30% du total x/100pts);</b>   |                        | <b>36</b>                | 0,3                | <b>10,8</b>        |                      |           |
| <b>b) volet environnemental (50% du total x/100pts);</b>  |                        | <b>40</b>                | 0,5                | <b>20</b>          |                      |           |
| <b>c) volet économique (10% du total x/100pts);</b>   |                        | <b>44</b>                | 0,1                | <b>4,4</b>         |                      |           |
| <b>d) volet politique (10% du total x/100pts);</b>  |                        | <b>16</b>                | 0,1                | <b>1,6</b>         |                      |           |
|   |                        | <b>Total négatif (-)</b> |                    | <b>36,8</b>        |                      |           |

| <b>Outil d'analyse</b>   |                               |                          |                      |                           |                             |               |
|--|-------------------------------|--------------------------|----------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------|
| <b>Potentiel d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM</b>   |                               |                          |                      |                           |                             |               |
| <b>Retombées (positives) anticipées sur le milieu naturel récepteur, l'appropriation par les usagers et la mise en valeur du Lien récréotouristique de la GRM</b>  |                               |                          |                      |                           |                             |               |
| <i>Un critère (+) non applicable reçoit aucun points; un critère qui s'applique entièrement reçoit son total de points</i>   |                               |                          |                      |                           |                             |               |
| <b>CRITÈRES RELIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>  | <b>ÉCHELLE D'APPRÉCIATION</b> |                          |                      |                           |                             | <b>POINTS</b> |
| <b>a) volet social (30% du total x/100pts);</b>  | <b>négligeable</b>            | <b>faible</b>            | <b>modéré</b>        | <b>représentatif</b>      | <b>important</b>            | <b>/100</b>   |
| Clefs d'acceptabilité de l'intervention d'ordre artistique, culturel ou autres   |                               |                          |                      | 20                        |                             | /25           |
| Réalisation de site public   |                               |                          |                      |                           | 9                           | /10           |
| Accessibilité visuelle du site pour l'utilisateur  |                               |                          |                      |                           | 9                           | /10           |
| Accessibilité physique de la forme artistique pour l'utilisateur   |                               |                          |                      | 8                         |                             | /10           |
| Public cible élargi  |                               |                          |                      |                           | 9                           | /10           |
| Communication de l'intervention en milieu naturel  |                               |                          |                      |                           | 9                           | /10           |
| Respect et quête du voisinage  |                               |                          |                      | 18                        |                             | /25           |
| <b>TOTAL SECTION</b>   | <b>0</b>                      | <b>0</b>                 | <b>0</b>             | <b>46</b>                 | <b>36</b>                   | <b>82</b>     |
| <b>b) volet environnemental, parti I : retombées sur le milieu récepteur (50% du total x/100pts); niveau de complicité avec le milieu naturel visé par l'intégration de la forme artistique (projet)</b> | <b>négligeable</b>            | <b>faible</b>            | <b>modéré</b>        | <b>élevé</b>              | <b>important</b>            | <b>/100</b>   |
| sur la qualité de l'air;   |                               | 2                        |                      |                           |                             | /5            |
| sur la qualité du sol;   | 1                             |                          |                      |                           |                             | /5            |
| sur la santé de la faune (liste);  | 1                             |                          |                      |                           |                             | /5            |
| sur la biodiversité de la flore laurentienne (liste);  |                               | 2                        |                      |                           |                             | /5            |
| sur le milieu aquatique;   |                               |                          | 3                    |                           |                             | /5            |
| sur environnement lumineux; résidences   |                               |                          | 3                    |                           |                             | /5            |
| sur le paysage naturel de la GRM;  |                               |                          |                      | 4                         |                             | /5            |
| sur la bandes de protection riveraine;   | 1                             |                          |                      |                           |                             | /5            |
| sur la stabilité géologique;   | 1                             |                          |                      |                           |                             | /5            |
| autres émissions, rejets, dépôts, dégagement d'un contaminant dans le milieu naturel ou de toute autres perturbations non négligeables sur le milieu   |                               | 2                        |                      |                           |                             | /5            |
| <b>volet environnemental, partie II : inclusion des contraintes de site</b>  | <b>Nul ou négligeable</b>     | <b>faible</b>            | <b>modéré</b>        | <b>élevé</b>              | <b>important</b>            |               |
| Accessibilité  |                               |                          | 3                    |                           |                             | /5            |
| Bruits (dB)  |                               |                          | 6                    |                           |                             | /10           |
| Infrastructure   |                               |                          | 3                    |                           |                             | /5            |
| Luminosité   |                               |                          |                      | 4                         |                             | /5            |
| Météorologie   |                               |                          |                      |                           | 5                           | /5            |
| Règlementation   |                               | 2                        |                      |                           |                             | /5            |
| Ressources humaines  |                               |                          |                      | 4                         |                             | /5            |
| Sécurité   |                               |                          |                      | 4                         |                             | /5            |
| Zonage   |                               |                          |                      | 4                         |                             | /5            |
| <b>TOTAL SECTION</b>   | <b>4</b>                      | <b>8</b>                 | <b>18</b>            | <b>20</b>                 | <b>5</b>                    | <b>55</b>     |
| <b>c) volet économique (10% du total x/100pts);</b>  | <b>négligeable</b>            | <b>faible</b>            | <b>modéré</b>        | <b>élevé</b>              | <b>important</b>            | <b>/100</b>   |
| Retombées à court terme, commercial, institutionnel, touristique, récréatif, résidentiel, industriel, etc.   |                               |                          | 15                   |                           |                             | /25           |
| Retombées à moyen terme  |                               | 10                       |                      |                           |                             | /25           |
| Retombées à long terme   |                               |                          |                      | 20                        |                             | /25           |
| Commanditaires, mécène, bourses, subventions,  |                               |                          | 15                   |                           |                             | /25           |
| <b>TOTAL SECTION</b>   | <b>0</b>                      | <b>10</b>                | <b>30</b>            | <b>20</b>                 | <b>0</b>                    | <b>60</b>     |
| <b>d) volet politique (10% du total x/100pts);</b>   | <b>non représentatif</b>      | <b>peu représentatif</b> | <b>représentatif</b> | <b>très représentatif</b> | <b>modèle d'intégration</b> | <b>/100</b>   |
| <b>Perspective et cadre du développement durable</b>   |                               |                          |                      |                           |                             |               |
| Attraction récréotouristique   |                               |                          |                      | 15                        |                             | /20           |
| Atteinte aux efforts de conservation du milieu naturel de la GRM   |                               |                          | 10                   |                           |                             | /20           |
| Représentativité du DD   |                               |                          |                      | 15                        |                             | /20           |
| représentativité du développement des pôles récréotouristiques   |                               |                          |                      | 15                        |                             | /20           |
| Création du Lien   |                               |                          |                      | 15                        |                             | /20           |
| <b>TOTAL SECTION</b>   | <b>0</b>                      | <b>0</b>                 | <b>10</b>            | <b>60</b>                 | <b>0</b>                    | <b>70</b>     |
| <b>Totaux reportés</b>   |                               | <b>Note</b>              | <b>Pondération</b>   | <b>Sous totaux</b>        |                             |               |
| <b>a) volet social (30% du total x/100pts);</b>  |                               | <b>82</b>                | 0,3                  | <b>24,6</b>               |                             |               |
| <b>b) volet environnemental (50% du total x/100pts);</b>   |                               | <b>55</b>                | 0,5                  | <b>27,5</b>               |                             |               |
| <b>c) volet économique (10% du total x/100pts);</b>  |                               | <b>60</b>                | 0,1                  | <b>6</b>                  |                             |               |
| <b>d) volet politique (10% du total x/100pts);</b>   |                               | <b>70</b>                | 0,1                  | <b>7</b>                  |                             |               |
|  |                               | <b>Total positif (+)</b> |                      | <b>65,1</b>               |                             |               |

| Outil d'analyse  |                        |   |  |
|--|------------------------|---|--|
| Potentiel d'intégration des arts dans le milieu naturel de la GRM                            |                        |   |  |
| <b>Totaux reportés</b>   |                        |   |  |
|  | <b>Note</b>            | <b>Pondération</b>  | <b>Sous totaux</b>                     |
| a) volet social (30% du total x/100pts);   | /100                   | x 30%   | /30                                    |
| b) volet environnemental (50% du total x/100pts);  | /100                   | x 50%   | /50                                    |
| c) volet économique (10% du total x/100pts);   | /100                   | x 10%   | /10                                    |
| d) volet politique (10% du total x/100pts);  | /100                   | x 10%   | /10                                    |
|  |                        |   | <b>Impacts</b>                         |
|  |                        |   | <b>Total négatif (-)</b> → <b>36,8</b> |
| <b>Totaux reportés</b>   |                        |   |  |
|  | <b>Note</b>            | <b>Pondération</b>  | <b>Sous totaux</b>                     |
| a) volet social (30% du total x/100pts);   | /100                   | x 30%   | /30                                    |
| b) volet environnemental (50% du total x/100pts);  | /100                   | x 50%   | /50                                    |
| c) volet économique (10% du total x/100pts);   | /100                   | x 10%   | /10                                    |
| d) volet politique (10% du total x/100pts);  | /100                   | x 10%   | /10                                    |
|  |                        |   | <b>Retombées</b>                       |
|  |                        |   | <b>Total positif (+)</b> → <b>65,1</b> |
| <b>Potentiel d'intégration de la forme artistique (PIA) dans le milieu naturel de la GRM</b> |                        |   | <b>(+ / -)</b> <b>28</b>               |
| <b>Interprétation de la valeur du PIA</b>  | points: -100 à -50     | Projet à priori inacceptable dans sa conception actuelle  |  |
|  | points: -49 à -25      | Projet contraignant au développement durable de la GRM et des pôles   |  |
|  | points: -24 à 24       | Projet présente peu d'avantages et pourrait ne pas convenir à l'acceptation   |  |
|  | <b>points: 25 à 49</b> | <b>Projet acceptable qui devrait faire l'objet de bonification avant son l'application</b>  |  |
|  | points: 50 à 100       | Projet d'intégration exemplaire propice au développement durable de la GRM et des pôles récréatifs du centre-ville. Favorise et s'encadre dans la création du Lien récréotouristique. |  |

**ANNEXE 5 : ADDENDUM PHOTOGRAPHIQUE DE LA GORGE DE LA RIVIÈRE MAGOG**

L'addendum photographique présente une sélection d'images révélatrices de l'utilisation du milieu naturel de la Gorge de la rivière Magog. Les aspects esthétiques de certains segments de la Gorge et de ses rives sont visuellement identifiés le long du parcours. Voici une liste des 17 photographies de la Gorge de la rivière Magog, à Sherbrooke, pour la grande majorité prises dans les premières semaines du mois de mars 2008.

**Photo 1 : sentier s'engouffrant dans la gorge depuis l'entrée de la rue Richmond**

**Photo 2 : entrée de la rue Richmond**

**Photo 3a : dépôt de neige**

**Photo 3b : dépôt de neige**

**Photo 4a : vue du versant sud de la gorge entre les barrages Paton et Frontenac**

**Photo 4b : zone potentielle d'enrichissement arboricole**

**Photo 5 : sculpture en bas relief dans les roches sédimentaires métamorphiques de la « grotte de l'aigle »**

**Photo 6 : versant Nord, zone potentielle d'enrichissement arboricole**

**Photo 7 : sous le pont Hubert-C.-Cabana**

**Photo 8 : centrale hydroélectrique Frontenac**

**Photo 9 : rejet des eaux de refroidissement**

**Photo 10 : section de la passerelle en bois inachevée, barrage Frontenac**

**Photo 11 : fin de la section de la passerelle du barrage Frontenac**

**Photo 12 : barrage hydroélectrique des Abénaquis**

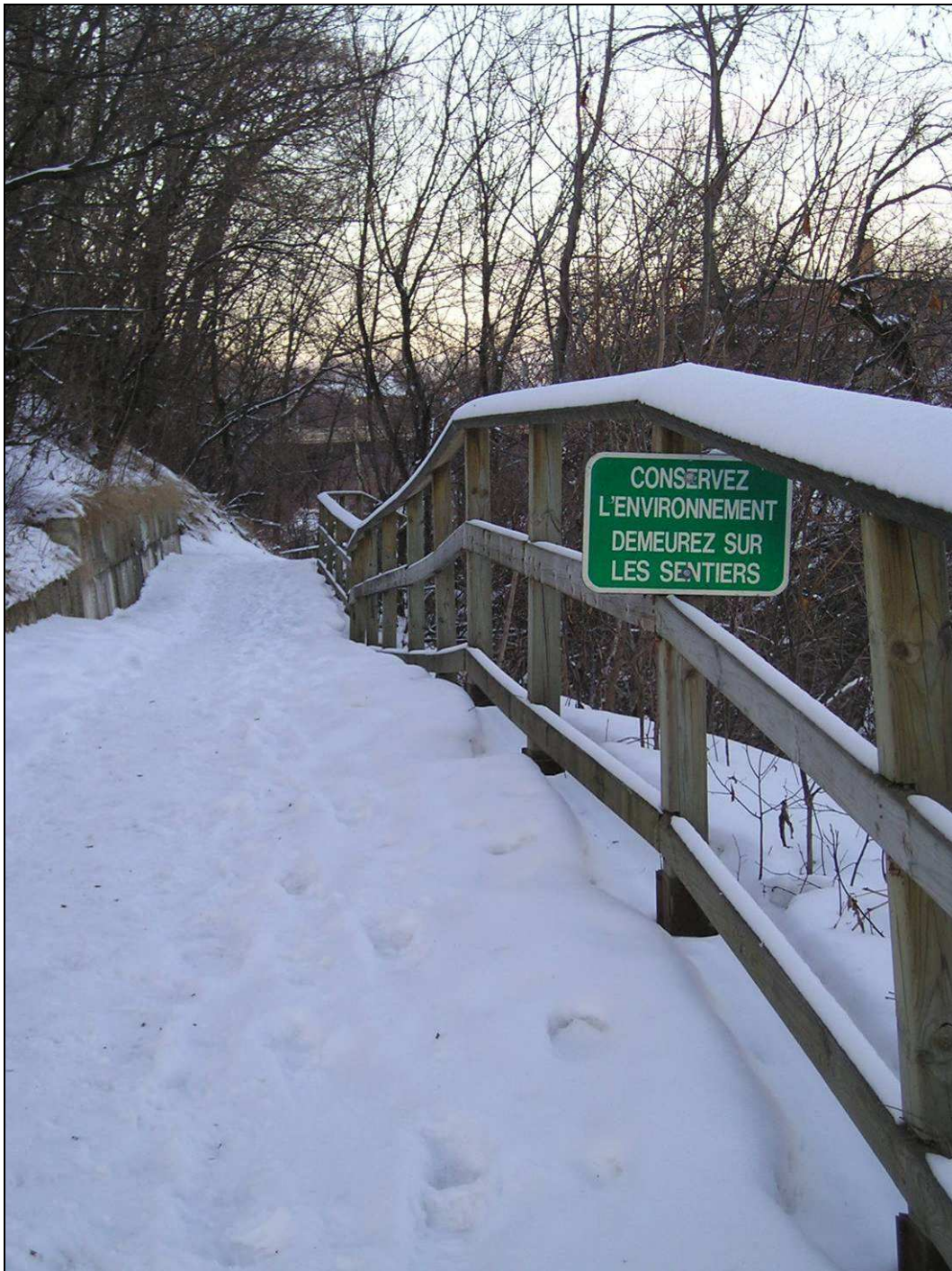
**Photo 13 : embouchure de la rivière Magog**

**Photo 14 : intégration de l'art in situ de l'artiste sculpteur, Michel Goulet**

**Photo 15 : passerelle et gazebo**



**Photo 1 : sentier s'engouffrant dans la gorge depuis l'entrée de la rue Richmond**



Olivier Philibert, mars 2008

Photo 2 : entrée de la rue Richmond



Olivier Philibert, mars 2008

**Photo 3a : dépôt de neige**



Olivier Philibert, mars 2008

**Photo 3b : dépôt de neige**



Olivier Philibert, mars 2008

**Photo 4a : vue du versant sud de la gorge entre les barrages Paton et Frontenac**



**Photo 4b : zone potentielle d'enrichissement arboricole**



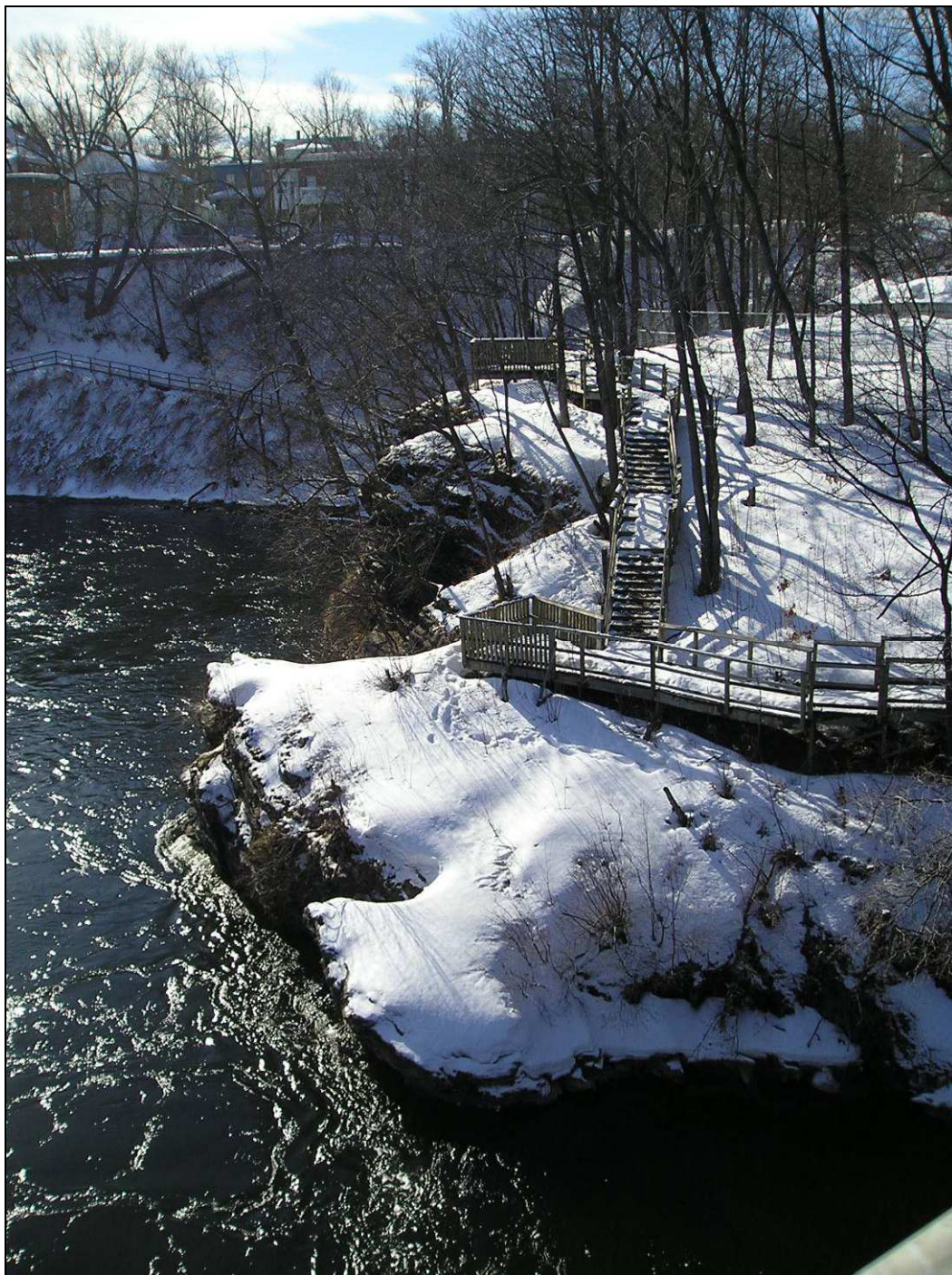
Olivier Philibert, mars 2008

**Photo 5 : sculpture en bas relief dans les roches sédimentaires métamorphiques de la  
« grotte de l'aigle »**



Olivier Philibert, mars 2008

**Photo 6 : rive nord, zone potentielle d'enrichissement arboricole**



Olivier Philibert, mars 2008

Photo 7 : sous le pont Hubert-C.-Cabana



Olivier Philibert, mars 2008

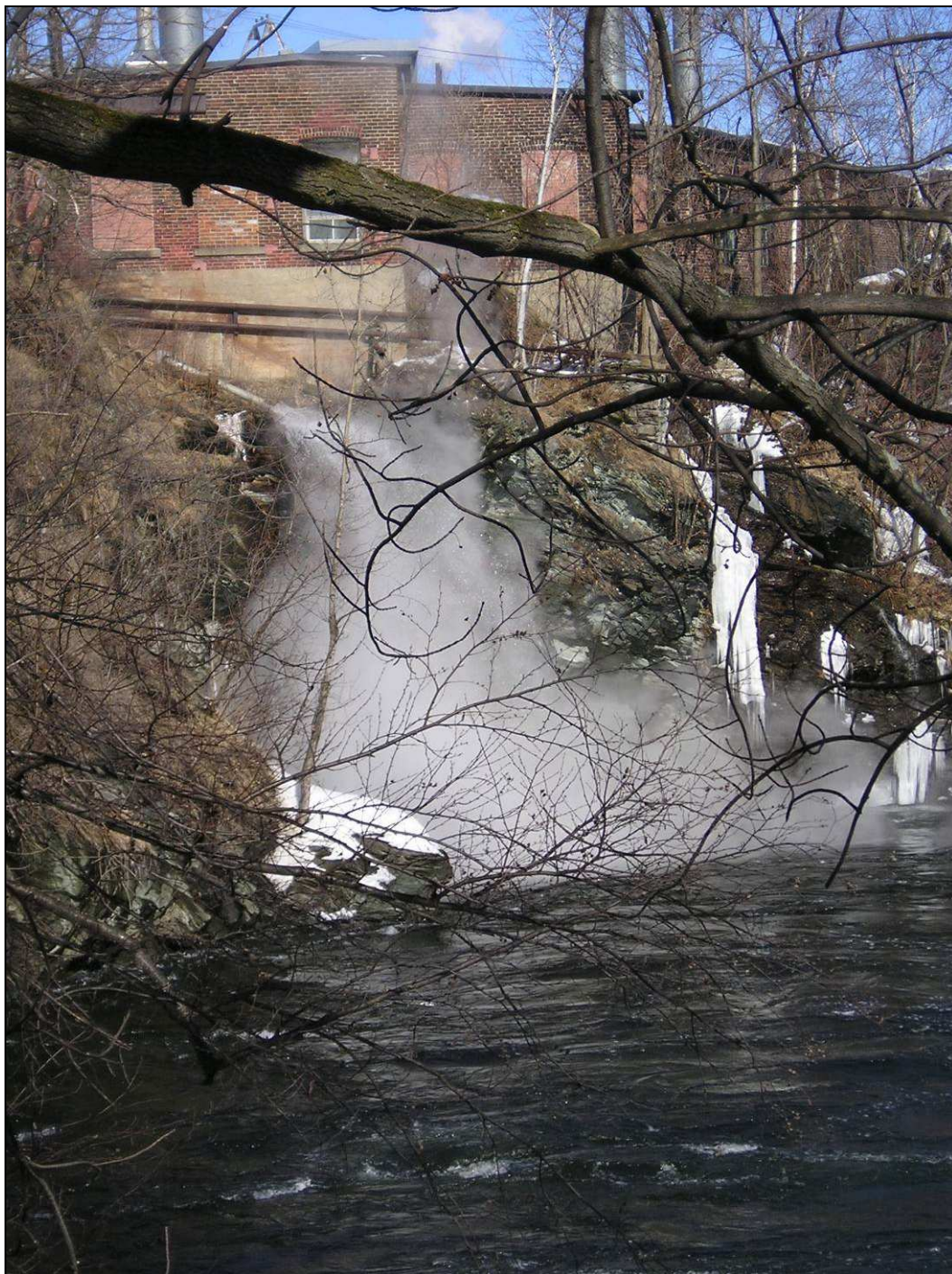


**Photo 8 : centrale hydroélectrique Frontenac**



Olivier Philibert, mars 2008

**Photo 9 : rejet des eaux de refroidissement**



Olivier Philibert, mars 2008

**Photo 10 : section de la passerelle en bois inachevée, barrage Frontenac**



Olivier Philibert, mars 2008

**Photo 11 : fin de la section de la passerelle du barrage Frontenac**



Olivier Philibert, mars 2008

**Photo 12 : barrage hydroélectrique des Abénaquis**



Olivier Philibert, janvier 2002

**Photo 13 : embouchure de la rivière Magog**



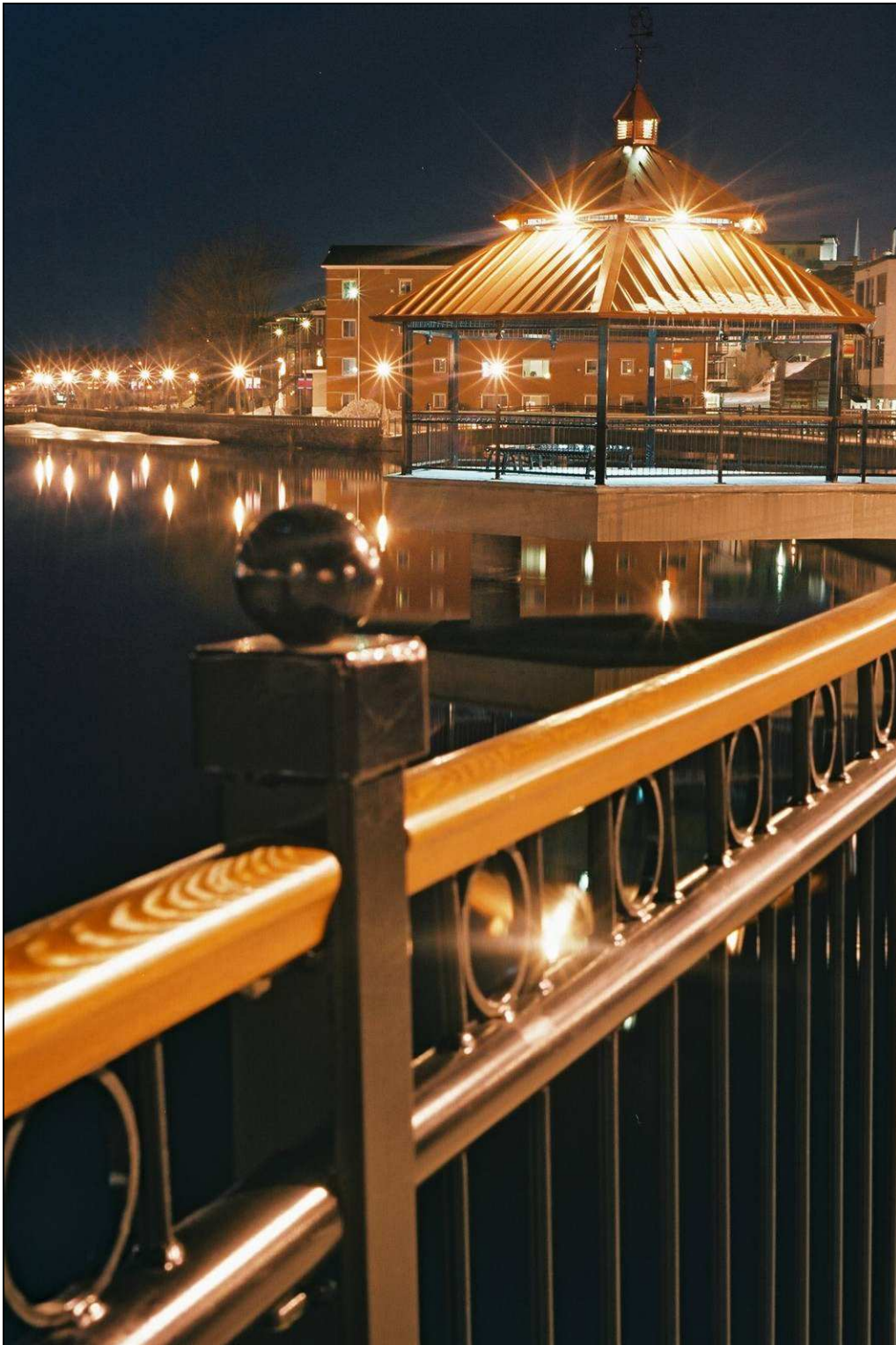
Olivier Philibert, juin 2005

**Photo 14 : intégration de l'art in situ de l'artiste sculpteur, Michel Goulet**



Olivier Philibert, mars 2008

Photo 15 : passerelle et gazebo



Olivier Philibert, mars 2008